

BULLETINS

DU DÉPARTEMENT

DE

RHONE ET LOIRE

DU 8 AOUT AU 30 SEPTEMBRE 1793,

Imprimés par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public de Lyon.

PUBLIÉS PAR LES SOINS DE

Charavay fils aîné,

SUR

LE SEUL EXEMPLAIRE CONNU,

SUIVIS DES

PRINCIPAUX BULLETINS ET ARRÊTÉS DES AUTORITÉS MILITAIRES

Chargées de la conduite du Siège de Lyon.



PARIS

CHARAVAY, rue Gît-le-Cœur, 4, & FRANCE, Libraire, quai Malaquais, 15

LYON

CHARAVAY FRÈRES, Libraires, quai de l'Hôpital, 29.

1845

LE livre dont nous nous faisons aujourd'hui l'éditeur, et que nous offrons aux personnes qui se livrent à l'étude de l'histoire nationale et spécialement à celle de l'antique cité de Lyon, est digne de l'attention des uns et des autres. Cette relation authentique de l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de cette seconde ville du royaume nous semble devoir combler une lacune qui existait dans ses intéressantes annales. Les historiens de la Révolution, soit qu'ils n'aient point connu les véritables principes qui avaient animé les Lyonnais, soit qu'ils aient considéré le siège qu'ils soutinrent contre les armées de la Convention nationale en 1793, comme un fait isolé et d'une importance secondaire au milieu des mille péripéties qui surgissaient chaque jour, à chaque heure, dans la capitale, théâtre plus vaste, plus

en évidence, et sur lequel se jouait un drame plus sombre, plus sanglant que ceux dus aux génies de Shakspeare et de Schiller, n'avaient consacré jusqu'ici que quelques pages au récit de ces journées de douloureuse mémoire. Grâce aux documents précieux que nous publions, on connaîtra enfin toute la vérité.

Nous donnons ici, pour la première fois, une réimpression de *la Collection complète des Bulletins du siège*, que publièrent les Lyonnais pendant les soixante-trois journées que dura leur courageuse défense. Ces Bulletins, dont quelques amateurs seulement connaissaient l'existence, mais dont la réunion, sans lacune, était à leurs yeux une chose problématique, à force de recherches et de soins, nous sommes parvenus à les découvrir, et quelque prix élevé qu'on en ait exigé, nous en sommes aujourd'hui possesseur (*).

Nous n'avons pas voulu toutefois garder pour nous seul ces richesses historiques. En publiant ce fragment rarissime d'his-

(*) Ce n'est point d'aujourd'hui que nous nous occupons de recherches bibliographiques et historiques. Depuis quinze années, nos investigations ont été presque quotidiennes. Aussi sommes-nous parvenu à former un cabinet curieux renfermant un nombre considérable de lettres et de documents autographes, de livres, de brochures, de journaux, d'affiches, de papiers-monnaie, de portraits et gravures, presque tous relatifs aux époques et aux personnages de la Révolution française et de l'Empire, et à l'histoire de la ville de Lyon. Notre intention est aujourd'hui d'agrandir encore ces archives importantes, sans toutefois nous interdire la faculté d'en céder ou d'en échanger certaines parties, le grand nombre de nos doubles nous mettant à même de le faire sans inconvénient pour l'ensemble de notre collection.

toire, auquel nous avons réuni la partie la plus intéressante des Bulletins des assiégeants, presque aussi rares que les premiers, nous avons cédé au désir de venir en aide aux écrivains consciencieux qui auraient l'intention d'écrire un jour l'histoire de notre ville natale, et nous aimons aussi à espérer que MM. les bibliophiles nous sauront gré de leur avoir procuré la satisfaction de placer un curieux volume de plus sur les tablettes de leurs intéressantes bibliothèques.

Nous avons conservé le format et la justification des Bulletins originaux. Ainsi nos exemplaires seront, pour ainsi dire, les *fac-simile* de l'édition *princeps*. Il n'en a été tiré que deux cent cinquante, qui seront tous numérotés et signés par l'éditeur.

Si nous ne sommes pas trompés dans notre attente et que le succès couronne les espérances que nous avons conçues, notre intention est de faire succéder à notre première publication la réimpression des pièces émanées de la *Commission populaire Républicaine et de Salut public de Rhône et Loire, du Conseil général de la Commune provisoire, des Corps administratifs, de la Commission militaire et des diverses autorités qui gouvernèrent Lyon depuis le 29 mai jusqu'au 9 octobre 1793*. Les originaux de ces documents importants sans lesquels il est impossible d'écrire l'histoire impartiale de notre cité, pendant cette période peu connue même de la plupart des contemporains, n'existent plus, des mains intéressées à jeter un voile sur les actes de l'adminis-

tration éphémère de ces temps néfastes, les ayant enlevés des registres de la commune, avides d'anéantir ces accusations muettes mais authentiques et qui pouvaient jeter une trop vive lumière sur la conduite que certains personnages connus tinrent dans ces temps de désordre, de terreur et d'anarchie.

Nous ferons paraître plus tard un prospectus qui déterminera le contenu, la forme et la division de cette réimpression, ainsi que les conditions auxquelles on pourra y souscrire.

J. C.

Paris, 10 août 1845.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 8 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Une réquisition de Dubois-Crancé, en date du 17 juillet, avoit bien menacé Lyon de projets hostiles ; mais elle étoit fondée sur des motifs si absurdes, sur des calomnies si atroces, elle étoit si contraire au témoignage qu'on nous avoit rendu, qu'on n'en appréhendoit aucune suite. Les proclamations sages qu'avoient faites nos autorités constituées, les adresses énergiques qu'on avoit fait circuler de toutes parts, les commissaires pacificateurs qu'on avoit envoyés, tout sembloit promettre que notre sang ne coulerait pas.

Comment se figurer que des Français voudroient attaquer des hommes qui ont juré de maintenir la République une et indivisible, des hommes qui sont soumis à toutes les lois, qui reconnoissent la Convention, qui ne sont armés que pour résister à l'oppression et détruire l'anarchie ?

Le temps nous a appris que la justice d'une cause ne met pas toujours à

couvert, le temps nous a fait voir que la calomnie, cette arme des méchants, peut séduire une multitude de citoyens.

Hier, à une heure après midi, après la rencontre de quelques avant-postes, une troupe ennemie se présente sur les derrières de la Croix-Rousse, les citoyens de Lyon s'approchent à la portée du canon ; une affaire terrible va s'engager... la foudre va porter la mort dans tous les rangs.

Un trompette s'approche, on le reçoit ; il présente une proclamation signée Dubois-Crancé et Gauthier, suivie de la réquisition du général Kellermann.

Le trompette déclare que, conformément à l'ordre, on a une heure pour délibérer. Cette proclamation est portée aux autorités constituées, alors en petit nombre : la lecture soulève les cœurs, l'indignation est à son comble ; d'une voix unanime la réponse suivante est arrêtée :

« Citoyens représentants du peuple, et vous, Général,

« Vos propositions sont encore plus atroces que votre conduite. Nous vous attendons.... Vous n'arriverez à nous que sur un monceau de cadavres, ou la cause de la République et de la Liberté triomphera. »

Cette réponse n'est pas attendue, l'heure n'est point écoulée, et déjà une décharge est dirigée contre nous. À ce signal de guerre, nos braves frères répondent par une canonnade meurtrière. L'énergie est à son comble ; la mort se porte dans tous les rangs ennemis ; et bientôt nos adversaires n'ont de ressource que dans une fuite honteuse. Ils s'attendoient sans doute à avoir affaire à des lâches : hé bien ! nous leur apprendrons que la justice de notre cause double notre courage, et que nous sommes disposés à mourir ou à vaincre.

Citoyens, l'étendue de ce bulletin ne nous permet pas de vous transmettre ici toute la proclamation. Nous allons aujourd'hui vous en faire connaître les principaux traits ; nous y joindrons les observations naturelles qu'ils font naître.

Cette pièce, unique en son genre, commence par ces mots : *La résistance que des hommes perfides qui s'étoient emparés de l'administration, ont mis à reconnoître la Convention nationale et ses décrets, a nécessité l'appareil et le développement d'une force armée.*

Perfides vous-mêmes ! nous reconnoissons la Convention, nous sommes soumis à ses décrets généraux ; pourquoi venez-vous ensanglanter nos foyers ?

Votre but véritable n'est donc pas cette reconnaissance et cette soumission aux décrets de la Convention ? si vous vouliez en être témoins, aviez-vous besoins d'être précédés par des foudres ? deviez-vous vous entourer de soldats dignes de l'estime de la République, nous le croyons, mais auprès de qui vous nous avez dépeints, d'après eux, comme des hommes dans le trouble, quoiqu'au sein de la tranquillité ; comme des amis de Pitt, quoi-

qu'opposés à ses principes et au dessus de son or ; comme des rebelles de la Vendée, quoiqu'indignés de leur révolte.

Nous ne vous parlerons point du ton avec lequel ils traitent vos administrateurs.

Eux des perfides ! une longue suite de vertus républicaines a dû vous apprendre s'ils sont capables de perfidies.

Ils ajoutent : vous avez, dit-on, reconnu la constitution, dit-on ! quelle scélératesse dans ce mot ! Dubois-Crancé et Gauthier, on vous a envoyé des commissaires nombreux ; des missives républicaines vous en ont convaincus, et vous en parlez comme d'un oui-dire ! Trente députés de Lyon, et ceux de toutes les communes du département, ont porté à Paris notre acceptation unanime, et vous en douteriez ?

Concluent-ils donc :

Eh bien, nous sommes vos frères, vous allez nous recevoir en frères.

Oui, si vous vous présentez en frères ; si vous voulez fraterniser, si vous déposez l'appareil menaçant de la guerre, mais si vous portez l'audace jusqu'à nous croire des rebelles de la Vendée, des agents de Pitt, des partisans de Cobourg et de Dumouriez, il faudra marcher sur nos cadavres :

Nous savons distinguer les bons Citoyens de Lyon, disent-ils encore, geignant depuis deux mois sur les désordres dont ils sont ou victimes ou témoins impuissans, des hommes rebelles.

Citoyens, vous qui avez visité nos murs, qui avez fraternisé avec nous, qui avez assisté à la journée du 29 mai, avez-vous vu victimes de vrais républicains, de bons patriotes ? avez-vous eu à gémir sur quelques désordres ? cette époque mémorable a-t-elle été souillée par quelques excès ? Avant cette époque, sans doute, les arrestations illégales, les impositions, les assassinats dans les caves de la maison de ville, vous arrachoient des larmes de sang ; mais depuis ce jour vous respirez, vous jouissez de la paix, il n'y a que des imposteurs et vos ennemis qui débitent le contraire.

Frères, courage ! plutôt la mort que d'obéir à des hommes qui décorent du beau nom de patriotes les anarchistes, les factieux, les hommes de sang. La vie sous leur règne seroit une longue mort. (La suite à demain).

Le comité général de surveillance et de salut public de Rhône et Loire est à la hauteur des circonstances : composé de tous les corps constitués de Lyon, il montrera toute l'énergie possible, fermeté dans ses mesures, unité dans ses principes : l'autorité délibérante ira bien, les membres qui la composent attendront la mort sur leurs chaises curules, s'il le faut.

Les postes sont nombreux et bien gardés : nous n'avons rien à craindre d'une attaque imprévue. Le général, vrai républicain, ami de l'ordre, est digne de toute notre confiance ; l'état major mérite aussi nos éloges.

Le comité de subsistances nouvellement organisé, veillera nuit et jour aux besoins de nos frères d'armes. Courage ! frères et amis, courage !

Votre cause est juste, vous êtes dans les bons principes, vous exercez un droit sacré, un droit imprescriptible : la résistance à l'oppression.

Régiment de ci-devant Royal Pologne, vous vous êtes présenté le premier au combat ; on nous dit que vous brûlez de venger vos frères morts à Lyon le 29 mai. Mais, soldats citoyens, ce n'est pas nous qui sommes vos bourreaux ; nous gémissons de voir verser un sang aussi précieux que le vôtre. Qui en étoit la cause coupable ? les scélérats qui vouloient nous asservir, décimer nos têtes et nos fortunes, substituer l'arbitraire de leurs sanguinaires conceptions, aux cris sages de la loi.

Signé : GILIBERT, président ; CHASPOUL et BERTHOLET, secrétaires.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 9 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

La nuit du 8 au 9 a été très tranquille. Si quelques vedettes ont été aperçues par nos postes avancés, la crainte d'une vigoureuse résistance a fait toujours rétrograder les pelotons qui les suivoient.

Courage, Lyonnais ! la lâcheté d'un patriote est un deuil pour la République. A croire les représentants, une heure seulement vous étoit accordée ; passé ce terme fatal, la mort devoit moissonner dans tous vos rangs, et la mort vous a épargnés ! Quand seront-ils plus vrais dans leurs menaces que dans leurs assertions ?

Les rangs sont bien gardés ; il y a lieu de croire que devant notre union, les fers de nos satellites viendront se briser comme sur un mur d'airain.

La canonnade qu'a trop précipité l'impétuosité de notre jeunesse, n'a produit que l'écrolement de quelques tours, la blessure de quelques-uns de nos ennemis.

Les boulets de nos adversaires ont fait jaillir l'eau du Rhône jusqu'au deuxième étage, ont occasionné des crevasses à un mur, et égratigné les côtes incultes de la Boucle.

Dans cette affaire, le brave *Burtin* qui a quitté le comité de sûreté générale pour se mettre à la tête de nos phalanges, a failli être atteint d'un boulet : c'eût été une grande perte pour la patrie.

Le travail des redoutes s'avance. Moyennant les balles de laine qu'ont fournies les négociants de Lyon, cette opération essentielle a eu une rapidité surprenante. Citoyens, continuez à étouffer l'égoïsme : ce sentiment bas est le tombeau de toutes les vertus, que l'intérêt particulier se plie toujours devant l'intérêt général. Si vous calculez pour la patrie, vos représentants et vos administrateurs rougiroient d'avoir voulu vous sauver.

Nos frères des campagnes arrivent au secours de Lyon.

70 hommes de Saint-Chamond, 110 de Sainte-Foy, 120 de la légion de Colonges, 30 de Charly et Millery sont maintenant casernés. Comme nous, ils brûlent d'envie de se mesurer avec nos ennemis. Ne craignez pas qu'ils fuient devant nos adversaires ; ils sentent trop qu'il en est fait de leurs propriétés, de la paix et peut-être de leur vie, si le système désorganisateur qui nous menace vient à prévaloir.

Les sections devroient surveiller les lâches, qui, dans les postes, découragent par leurs projets de composition, souvent avilissants ; ceux qui, aussi mous que des sybarites nous insultent à leurs fenêtres ; ces coureurs de tripots, qui se contentent de suivre au café les diverses chances de la guerre. Si leur sang ne bouillonne pas en entendant rouler le canon, ils sont indignes du nom de républicain.

On écrit de Nismes (6 août) :

- « Courage, amis, ma dernière a dû vous faire espérer ce que celle-ci vous
- « porte.
- « Carteau avec ses 4,000 hommes s'est avancé jusqu'à Lambesc. Les
- « Marseillois s'étoient retirés à Aix ; et là formant de leur corps d'armée
- « trois colonnes, une a passé par Salon, et est venue camper à Boisvert ;
- « l'autre a passé par.... et est venue sur le bord de la Durance ; et le centre
- « avançoit, lorsque le brave Carteau, au lieu de sonner la charge, sonna
- « la retraite, de là ignorant les alentours qu'il avoit, il crut pouvoir déta-
- « cher 500 hommes à Boisvert et à la Durance, pour s'assurer le passage ;
- « ce dont on lui a évité la peine : il a fini par se retirer sur Orgon ; hier
- « lundi 5 il ne savoit trop à quel saint se vouer. Le croiriez-vous ? Albitte,
- « ce fameux héros, baisse, dit-on, l'oreille et le ton, ainsi que trois coquins
- « de ses pareils. Sous trois jours nous espérons davantage, mais il n'est
- « pas temps de le dire. »

D'après cette lettre, l'armée Marseilloise est composée de 16 à 18,000 hommes.

Hier le comité général a reçu la lettre suivante d'un député qu'il a à Marseille, député sûr, et connu par ses lumières. « Il ne faut pas perdre patience. « Bientôt j'espère que nous aurons le plaisir de nous revoir, et vous serez « satisfaits de tout ce que j'aurai fait. Sous huit jours au plus tard je vous « donnerai des nouvelles satisfaisantes. Je n'ai jamais eu autant d'espérance « pour le succès de nos opérations. Les mesures sont prises pour s'assurer « le passage ; disposez tout pour que notre correspondance ne soit pas in- « terrompue..... Le département du Var se comporte en tout comme celui « des Bouches-du-Rhône. »

On nous écrit de Monbrison que la force armée se montre avec le plus grand courage, et qu'il règne la plus grande discipline dans cette élite de citoyens-soldats. Partout les brigands soudoyés prennent la fuite.

Sur les onze heures du matin, un trompette a apporté la missive suivante :

Le général des armées des Alpes et d'Italie, aux citoyens qui exercent les fonctions administratives à Lyon.

« Citoyens, je vous ai fait faire hier, par l'officier commandant l'avant-
« garde, sommation de vous décider dans une heure à obéir aux décrets
« de la Convention ; vous ne m'avez pas répondu : je veux bien croire que
« celui qui commandoit un poste en avant de la Croix-Rousse, auquel
« cette sommation a été remise, ne vous l'a pas fait parvenir. J'ai à me
« plaindre de ce que ce commandant, qui avoit demandé trois heures pour
« répondre à la sommation, a fait lâchement tirer du canon à mitraille,
« sur les troupes de la République pendant cet intervalle, et a blessé
« quelques soldats de mon avant-poste. Ce procédé qui n'a pas d'exem-
« ple dans les usages de la guerre, devoit me porter à vous faire attaquer
« sur le champ, et à ne plus garder de mesures avec des hommes qui se
« sont rendus coupables de pareils forfaits. Je ne vous dissimulerai pas que
« la fureur de l'armée que je commande est à son comble ; cependant, j'ai
« tenu conseil avec les représentans du peuple, et dans la conviction où
« nous sommes que des émigrés rentrés dans votre sein, et quelques-uns
« de leurs adhérens, sont les seules causes de votre égarement et de la
« perfidie dont je me plains, je vous fais passer de nouveaux exemplaires
« de ma sommation.

« Citoyens, je vous réitère au nom de la Nation, l'ordre bien positif de
« déférer à cette sommation, au plus tard dans le jour, et je vous déclare
« que, faute par vous d'y obtempérer, j'emploierai tous les moyens de

« force qui me sont confiés. Vous répondrez du sang qui coulera, et des
« malheurs terribles qui accompagneroient votre résistance.

« *Signé, KELLERMANN.* »

Braves soldats, on a fait à Kellermann une réponse digne de vous : nous regrettons que les bornes de ce bulletin ne nous permettent pas de la transcrire aujourd'hui.

Nous y avons relevé avec courage deux erreurs frappantes, pour ne pas dire plus.

La première, de n'avoir point fait de réponse à sa sommation du 8, tandis qu'il est de toute notoriété qu'un trompette la lui a portée.

La seconde de nous accuser d'être agresseurs, lorsque tout le monde sait que la première décharge a été faite par nos ennemis.

Comment parlementer avec des hommes qui accueillent la calomnie avec une avidité révoltante.

Signé, GILIBERT, président ; CHASPOUL et BERTHOLET, secrétaires.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 10 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

C'est aujourd'hui le 10 août ; c'est aujourd'hui que les braves Marseillois ont tant contribué à renverser le despotisme Royal ; et l'on voudroit nous asservir avec eux ! aujourd'hui a triomphé la cause de la liberté, et l'on voudroit nous faire plier sous le joug de la servitude ! Aujourd'hui chaque François devoit se livrer aux doux épanchemens de la fraternité ; et l'on commande au frère d'égorger son frère ! aujourd'hui la vertu s'est assise sur les ruines d'un trône aux pieds duquel rampoient des esclaves ; et le crime veut se fixer sur les cadavres des hommes libres !

Citoyens, ce tableau est fait pour arracher des larmes : des hommes courageux n'en doivent point verser. Détournez-en la vue et combattez : Que dis-je ? Non, frères et amis, au 10 août vos batteries, ne doivent partir que par nécessité et pour des salves d'alegresse : laissez les faux patriotes se distraire de leur joie par une canonnade inutile et meurtrière.

Le régime féodal nous a fait long-temps gémir : les monumens qui en conservent le souvenir sont injurieux pour l'humanité : brûlez-les.... Vos adversaires ne s'attendent pas à cette démarche patriotique. La raison en est simple, ils ne croyoient pas que vous puissiez faire par générosité et par principes ce qu'ils ont décrété par nécessité ; ils ne croyoient pas que l'amour de la liberté vous inspirât ce que le besoin de vous séduire leur a dicté (*).

Qu'on ait la philosophie de ne point croire au sort, de le prendre pour un vain nom sans réalité. L'histoire de ce jour prouvera le contraire. qu'on fasse de la fortune une déesse aveugle : le sort, oui le sort a dépeint le caractère de nos ennemis. Si nos boulets eussent été agresseurs, ils eussent porté sur les murs de Montessui ces mots : *Sûreté des personnes et des propriétés*. Un des leurs qui devoit les peindre d'un seul trait, est venu effacer, dans un encadrement au-dessus des portes de Saint-Clair, ces mêmes mots ; il n'y a laissé que cette vérité : *Résistance à l'oppression*.

Des lâches, des hommes qui sont faits pour le sommeil du despotisme sont allés cacher leur honte dans des maisons de campagne. Qu'est-il arrivé ? Les fiers républicains qui nous cernent les ont saisis et les ont forcés à dire : *Nous n'avons pas voulu porter les armes contre des hommes estimables comme vous ; nous avons fui le foyer de la révolte*. S'ils sont sans culottes, on les croira ; s'ils en ont, on les leur ôtera.

Les habitans de la campagne arrivent en foule : des communes très peu nombreuses envoient jusqu'à dix hommes. Ils sont frappés du républicanisme qui anime nos troupes ; ils ne peuvent concevoir comment la calomnie a pu parvenir à noircir nos sentimens. Ah ! ces braves frères ne connoissent point encore assez la tactique de nos adversaires qui ont pour maxime cette doctrine de Machiavel : *Blesse toujours, la cicatrice reste*. Nous touchons au temps où le masque tombera et la vérité sera reconnue.

Un boulet de dix-neuf livres, lancé par nos ennemis, a été apporté au comité général de surveillance et de salut public. On ne l'a trouvé précieux que parce qu'il n'a fait aucun mal : nous le gardons comme un monument d'hostilité.

Plusieurs attaques ont eu lieu dans cette journée. Dans toutes nous avons eu l'avantage ; une grande quantité de nos ennemis y a perdu la vie ; quelques uns ont été faits prisonniers. Sera-t-il toujours vrai que le 10 août est de bon augure pour les républicains, notre envie étoit de nous livrer à la joie ; la nécessité de nous défendre nous a procuré des avantages.

Un citoyen arrivant du Jura, homme sûr et à qui la crainte n'a pas

(*) Le brûlement des anciens terriers, de tous les monumens de la féodalité, a été fait avec pompe à quatre heures du soir sur la place de la Fédération.

grossi les objets, nous assure que l'armée ennemie qu'il a vue, n'est composée que de six mille hommes absolument dénués de tout ; que nos satellites n'avoient pour leur attaque que deux mortiers, deux pièces de 16, huit de 4, trois voitures de boulets, deux voitures de bombes. Cette armée n'est pas bien terrible.

Réponse à Kellermann.

Lyon, le 9 août 1793, l'an second de la République française.

Citoyen Général.

La sommation des représentans du peuple et celle que vous y avez jointe nous ont été remises avant les trois heures demandées ; la réponse étoit prête et envoyée.

Général, nous vous parlons en hommes libres, en républicains ; les menaces ne nous effraient pas, et la copie de la réponse que nous vous avons adressée hier, vous le prouve.

Nous persistons dans les mêmes sentimens ; nous ne voulons point d'oppression : la loi naturelle et la déclaration des droits, voilà notre Egide.

Incapables de perfidie, nous reportons tout l'odieux de l'attaque que vous nous reprochez sur votre avant-garde qui, avant même l'arrivée de notre réponse, avoit tiré sur nous. Nos chasseurs, d'autre part, ont voulu fraterniser avec votre cavalerie, et au moment de la séparation, ils ont été enveloppés. La vérité est pour ce récit ; votre lettre, sur ce point, prouve que l'on vous a fait des rapports faux et perfides.

Quant à nos émigrés, nous attestons nouvellement l'honneur et la religion, nous n'en connaissons point ; nous l'avons déclaré à la Convention, aux représentans du peuple sous les ordres de qui vous agissez, à toute la République entière. Qu'on nous les indique et nous serons les premiers à les mettre sous la sévérité de la loi, et même à vous les envoyer.

Voilà ce que nous répondons à votre lettre ; voilà ce que vous dit, par notre organe, la population entière de Lyon. Nous y ajoutons la déclaration, tant de fois répétée par nos cœurs, par nos bouches et par nos écrits, que nous voulons la Liberté, l'Egalité, la République une et indivisible ; que

nous reconnaissons la Convention comme centre d'unité ; que nous obéissons à ses décrets ; mais aussi que nous combattons l'anarchie, les factieux et toute cette horde de despotes sanguinaires qui arment aujourd'hui les frères contre des frères, et qui cherchent à nous livrer à l'asservissement le plus honteux pour pouvoir de la sorte substituer au bonnet sacré de la liberté, le sceptre sanglant du pillage, de l'assassinat, de la violation de tous les principes et de toutes les vertus.

Jugez dès lors si nous pouvons être intimidés ; jugez si mieux ne seroit pour votre honneur et pour votre gloire, de vous rappeler que la loi ne peut jamais commander des crimes, et que vous avez eu et avez encore l'estime générale du peuple de Lyon, qu'il lui seroit cruel de vous l'ôter et qu'il ne peut jamais vous convenir de vous charger de la responsabilité des événemens qui résulteront de la démarche atroce qu'on vous force de faire, et du sang que les dictateurs modernes du camp de la pape veulent faire répandre.

Signé GILIBERT, président ; CHASPOUL et BERTHOLET, secrétaires.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 11 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

En vous parlant de la Fédération du 10 août, on a omis une circonstance essentielle. Comme la ville de Lyon gémit sous le poids des calomnies les plus atroces, les autorités constituées envoyèrent un trompette à Kellermann pour l'engager à venir à cette fête, ou à envoyer des *Commissaires* éclairés qui jugeroient si notre civisme n'est qu'un vain nom. Dans le système d'immoralité et de désorganisation qui nous effraie, si le serment ne prouve rien, les faits doivent convaincre.

Et peut-on en fournir de plus décisifs? Veulent-ils l'ancien régime, ceux

qui en détruisent les traces ? Désirent-ils la résurrection des droits féodaux, ceux qui s'empresse à brûler les titres de ce régime désastreux ?

Le Général Kellermann n'a pas jugé à propos de venir, c'est fâcheux : C'eût été une belle occasion de se convaincre de la pureté de nos vues et de la sincérité de notre civisme ; il arrive continuellement à Lyon des bataillons nombreux ; Yzeron, Givors, Saint-Etienne, nous ont envoyé des frères ; dans la paroisse de Saint-Bel, on n'a laissé que trois vieillards. Il faut entendre ces braves citoyens des campagnes s'échaler en plaintes amères contre les désorganiseurs. La calomnie est une arme funeste, mais tout nous prouve que ses ravages ne sont pas d'une longue durée.

La journée du 11 s'est passée sans hostilité. Dans la dernière canonnade au poste avancé du cimetière de Cuirès qui a fait nombre de victimes à l'ennemi, aucun de nos frères n'a été tué. Cette action a mis au grand jour l'énergie de nos soldats : au milieu des boulets qui pleuvoient à ses côtés, le détachement de Washington conservait une froide immobilité ; et son feu soutenu a débusqué deux pièces de 4 de l'ennemi ; si le courage n'avait pas été le même chez tous je me plairois à nommer quelques personnes de ce poste.

Tous les rapports qu'on a faits sur l'état de l'armée ennemie s'accordent à la peindre dans la plus triste situation : quoique les assignats fourmillent chez les commissaires de la Convention, nos adversaires ont besoin de piller de toutes parts pour se nourrir ; l'espoir d'entrer sans obstacle à pu seul les faire venir dans cet état de dénuement.

Riches Lyonnais, je vous dois la vérité ; soyez-y sensibles. Pour résister à l'oppression, pour soutenir la plus belle cause, il faut de l'argent et beaucoup d'argent : d'où vient que vos portefeuilles restent fermés ? Etouffez l'égoïsme, ce sentiment bas qui s'oppose aux succès militaires. Quand on ne calcule pas pour vous perdre, devez-vous calculer pour vous sauver ?

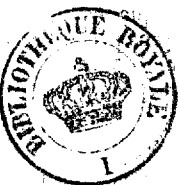
Quoi ! voulez-vous que Dubois-Crancé rétablisse une municipalité dégouttante de sang ? voulez-vous..... mais, détournons la vue de cette triste perspective. Pour prévenir ces malheurs, montrez du courage sur les remparts, et de la générosité aux sections.

Il en coûte de consigner dans les annales du patriotisme et de la vertu des plaintes pareilles ; mais la vérité me les arrache : ce sont de petits nuages qui ne déprécient pas ce superbe tableau.

Citoyens-soldats, il est à propos de vous faire connoître la tactique de nos ennemis : leur arme est le mensonge. On a fait imprimer et afficher à Saint-Cyr sur-tout, que la troupe ne se retirera que lorsque les Lyonnais auront livré le ci-devant comte d'Artois, et les émigrés qui sont à Lyon. Nous, Républicains, cacher un suppôt du Royalisme ! Cette imposture est trop grossière ; nous, enfans de la Patrie, receler les émigrés qui voudroient déchirer son sein ! cette assertion révolte. Qu'on nous dise quels sont les émigrés, où ils demeurent ; nous nous chargeons de les livrer à l'instant au glaive de la loi.

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 12 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Dans la nuit et pendant toute la journée, il n'y a rien eu de remarquable. La tranquillité de nos ennemis laisse matière à nos réflexions, sans en laisser à l'histoire.

Tout ce qu'on dit des Marseillois n'est pas certain : souvent le lendemain dément les rêves de la veille, mais il est hors de doute, que ces vainqueurs du despotisme s'avancent à grandes journées. Le général Carteau n'est pas en état d'opposer une vigoureuse résistance à cette troupe de républicains : on dit même qu'il a été complètement battu.

Les calomnies qu'on débite sur Lyon sont bien absurdes : il y a bien de l'atrocité dans les bruits qui circulent : cependant une classe de citoyens, bonne par caractère, simple dans ses mœurs, en est la dupe. Les Clubistes sont les agens de cette diffamation : ils vont dans les campagnes frapper aux portes de la vertu ; ils empruntent le masque de la vérité ; on les

écoute, et ils trouvent quelquefois des partisans. Plusieurs municipalités des campagnes n'ont pas encore ouvert les yeux : espérons que le temps fera tomber le bandeau qui les aveugle, le règne des méchans n'est pas de longue durée.

La mesure de ramasser une certaine quantité d'eau devant chaque maison est très sage dans un temps de siège, mais que les bons citoyens prennent garde à ce que la corruption de l'eau ne nuise pas à la salubrité de l'air. Pour éviter un malheur on tomberoit dans un autre. Il faut qu'on ait soin de la renouveler de temps en temps.

REPONSE

Des corps administratifs séants à Lyon, et des délégués de la section du peuple français dans le département de Rhône et Loire, formant le comité général de salut public, au général des armées des Alpes et d'Italie.

Lyon, le 12 août 1793, l'an second de la République française.

Citoyen Général,

Oui, il ne peut réellement convenir à un général de la République française, de professer d'autres sentimens que la fraternité qui lie tous les bons citoyens ; mais en énonçant ce principe, pouvez-vous l'appliquer à votre conduite envers nous ?

Quoi ! d'après la conviction intime de nos principes, d'après l'examen le plus scrupuleux de nos actions, d'après la notoriété des faits que vous avez acquise, vous nous entourez de l'appareil le plus hostile, des dispositions les plus menaçantes ; vous nous attaquez, et vous prétendez nous traiter en frères !

Pouvez-vous ignorer que, comme vous, et selon vos propres expressions, les Républicains de Rhône et Loire sentent la nécessité qu'il n'y ait dans notre gouvernement qu'un seul et même guide, la Convention nationale ? Nous l'avons déclaré solennellement dans tous nos actes, dans toutes nos proclamations ; que pouvez-vous, à cet égard, nous objecter ?

Si la Convention nationale, dites-vous, étoit trompée sur votre compte,

vous lui exposeriez avec franchise vos *sentimens*, et vous lui feriez votre *pétition*, et, en attendant vous obéiriez à *ses lois*.

Citoyen général, votre conduite seroit sage ; mais l'exemple d'un individu ne peut servir de règle à une fraction du peuple souverain.

Vous connaissez les députations que nous avons envoyées, les lettres que nous avons écrites, les pétitions que nous avons faites, les adresses que nous avons expédiées ; et les représentans du peuple qui vous accompagnent, les connaissent aussi, où sont-elles ces pièces ? ensevelies aux comités de surveillance et de salut public. Y a-t-on fait droit ? vous et votre armée déposez le contraire.

Jusqu'à ce que nous soyons soumis aux décrets de la Convention nationale, ajoutez-vous, vous ne reconnoîtrez pas en nous des *Républicains*, et vous nous traiterez en *rebelles*. L'acceptation de la Constitution, la publication de ses décrets, le brûlement que nous avons fait des titres féodaux dans la fête civique du 10 de ce mois, sous le feu de votre canon, auquel nous n'avons pas riposté pour ne pas troubler cette belle journée, sont la preuve complète de notre soumission à l'autorité de la Convention nationale. Voulez-vous de nous une obéissance aveugle et passive, au point de nous faire courber la tête comme de vils esclaves, sous des décrets de proscriptions et de sang ? Est-ce à des Français, est-ce à des Républicains qu'on peut tenir un pareil langage ? dans quel endroit de la constitution, cette obéissance servile est-elle consignée ? que signifient donc les art. 34 et 35 de la Déclaration des droits.

Si le droit de la résistance à l'oppression n'est pas une chimère, jugez qui sont les rebelles, ou de ceux qui saccagent nos campagnes, arrêtent nos concitoyens, interceptent nos subsistances, dévalisent nos couriers, et lancent sur nos murs les foudres destinées à garantir nos frontières, ou de nous, qui ne sommes armés que pour défendre nos personnes et nos propriétés, faire exécuter les lois et repousser les scélérats que l'opinion publique et les lois ont proscrits, et dont nos ennemis soutiennent la cause ?

Rappelez-vous, citoyen général, qu'un des principaux chefs d'accusation contre le dernier tyran, fut d'avoir fait, *au 10 août*, couler le sang français. Que ceux qui dirigent contre nous la force que vous commandez tremblent de l'application ; sentez-en vous-même la conséquence ; et si véritablement vous voulez fraterniser avec nous, cessez vos hostilités, faites retirer votre armée.

Les sections assemblées, à qui vous aviez adressé hier copie de la lettre que vous nous avez écrite la veille, n'ont pas en ce moment d'autres assemblées politiques, que celles des autorités et des délégués à qui elles ont confié leurs intérêts : elles n'ont pas pris les armes pour délibérer ; elles sont au camp, et n'abandonneront pas plus leur poste que nous.

Cessez, Citoyen général, de regarder les administrateurs et les délégués

de Rhône et Loire comme séparés de leurs commettans ; cessez de voir en eux des émigrés et des contre-révolutionnaires ; cessez de croire qu'ils veulent *sacrifier* leurs *concitoyens* : quarante mille Républicains de toutes les sections de Lyon et des communes de Rhône et Loire, sont sous les armes, pour vous prouver que nous n'avons tous ensemble qu'un seul et même intérêt, celui de la liberté et de l'égalité de la République une et indivisible, la sûreté des personnes et des propriétés, l'exécution des lois et la résistance à l'oppression, dont la charte constitutionnelle a fait la sauvegarde des droits du peuple.

Vous avez, dites-vous encore, défendu à votre armée d'attaquer la première et de piller nos propriétés. Eh bien ! Citoyen général, c'est précisément votre armée qui a commencé l'attaque, nous n'avons fait jusqu'ici que répondre à ses hostilités ; nos campagnes sont pillées et dévastées par vos troupes : communiquez notre lettre aux représentants du peuple qui dirigent vos opérations, et demandez-leur si ce sont là les garants des offres que vous nous faites de leur part dans votre lettre.

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 13 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

L'horizon de la République se rembrunit, les nuages s'amoncellent, les puissances étrangères pénètrent, et des frères égorgent leurs frères ! et des hommes qui se devoient donner le baiser de paix, s'entretuent ! jamais la postérité ne croira à cet horrible délire.

Elle est inouïe la barbarie avec laquelle on traite le département de Rhône et Loire : on pille ses maisons de campagne, on arrête ses courriers, on intercepte des lettres de commerce, on enlève les assignats, on tente de réduire Lyon à la famine.

Comment les départemens voisins n'ouvrent-ils pas les yeux ? s'ils se prêtent à une guerre aussi injuste contre nous, s'ils se réunissent pour nous asservir aux caprices d'un homme qui nous a toujours calomniés, et qui regrette une magistrature scélérate ; ne doivent-ils pas craindre pour eux-mêmes ? un crime conduit toujours à un autre crime.

Pensez-y, François : avec cette tactique, la République qui devrait être le sanctuaire de la fraternité, sera le séjour de la haine, l'asyle des hommes libres deviendra un repaire d'esclaves, pour obéir aux calculs de quelques intrigans, le souverain se déchirera.

Habitans de Lyon, le républicanisme des Marseillois, leur haine pour la tyrannie, leur empressement à voler à votre secours, vous portent à les aimer. Si, pour l'instant, vous regrettez qu'ils n'aient pas reçu la constitution, c'est pour vous un motif de les instruire, et non de les détester. Assurément ils se soumettront, quand ils sauront que tout le souverain s'est attaché à cette planche dans le naufrage qui le menace. Aujourd'hui j'ai à vous donner sur leur compte, des nouvelles rassurantes et certaines. Ils s'avancent sur trois colonnes : l'une passe par l'Ardèche, la seconde marche par Valence, et la troisième tient en échec l'armée de Carteau, pour empêcher qu'elle ne traverse le Rhône.

Courage, braves citoyens de Rhône et Loire ! que ces nouveaux Phocéens vous trouvent, à leur arrivée, ceints des lauriers de la victoire.

On prend des informations exactes sur la situation des postes de nos ennemis. Voici le résultat de celle qu'on a prise sur le camp du Dauphiné. Le poste avancé, situé à la sortie de la Guillotière, du côté de Villeurbanne, paroît composé de ce qu'il y a de meilleures troupes ; il y a environ 40 cavaliers, 300 hommes de troupes de ligne. Le camp situé dans la plaine de Bron, devant la maison Dian, consiste en 34 tentes de 8 à 9 hommes chacune, 2 pièces de 4 et 2 caissons.

Le quartier-général est au ci-devant château de Bron où sont les magasins de foin, de paille et provisions, avec 2 pièces de 4 et environ 500 hommes.

Le général s'appelle Vaubois ; il est logé au dit château. On a remarqué que la plupart des volontaires et des troupes départementales sont mal ar-

mées et fort ennuyées. La cavalerie, estimée de 70 à 80 hommes, est bien montée.

Les sentinelles sont en grand nombre, surtout du côté de la Guillotière et de Villeurbanne. On estime ce corps d'armée de 15 à 1,600 hommes, qui a été grossi hier de 300 hommes de Saint-Genis-Laval, de Brignais, Vourles, etc.

Ils disent attendre la grosse artillerie.

Le général Precy avait fait avancer vers le dernier poste de Cuire une grosse pièce d'artillerie; elle n'étoit point encore placée : sur les six heures du soir l'ennemi en est instruit; trois murailles le séparaient de ce poste important, deux sont déjà renversées; cinq cents hommes de troupes de ligne s'avancent en ordre; le signal de l'attaque se donne, le sang coule, l'affaire devient meurtrière; nos bouches à feu portent partout la mort; après un combat soutenu de demi-heure, nos adversaires prennent la fuite et vont cacher leur honte dans le camp retranché de Montessui.

Notre brave jeunesse est digne de tout éloge; elle a montré la plus grande intrépidité, elle a bravé la mort: sans leur courage héroïque, on perdoit une superbe pièce d'artillerie.

Dans cette affaire l'ennemi a perdu une grande quantité de soldats, tandis que nous n'avons perdu que 3 hommes, et il y a eu 8 blessés.

Signé, BEMANI, président; ROUBIÈS, secrétaire.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 14 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

La nuit s'est passée paisiblement. Après avoir été maltraités la veille, les satellites de Dubois-Crancé n'ont pas osé reparaitre; ils ont trouvé de difficile digestion les muscades de nos concitoyens, qu'ils appellent *soldats de cotonne*.

A la pointe du jour, pour faciliter l'introduction d'un convoi de bled, une action vive s'engage aux Brotteaux. Le feu se soutient avec vigueur; la victoire nous reste, et les provisions entrent.

Il est des généraux avides de gloire, qui ne craignent pas, pour s'illustrer, de multiplier les victimes; qui ne se plaisent qu'à cueillir des lauriers dégouttans de sang. Citoyens, ce n'est pas là le caractère du général Précý. Lyon l'a arraché de sa retraite pour terrasser l'anarchie; il en a prêté le serment, il y sera fidèle; non en exposant nos braves guerriers, il les porte tous dans son cœur; non en courant sur des hommes égarés, à travers des

monceaux de cadavres ; mais en gardant une défensive honorable. Il ne sera l'agresseur que par nécessité.

Braves soldats, soyez rigides observateurs des ordres du général ; ralentissez cette ardeur inconsidérée qui, souvent sans nécessité, vous fait affronter la mort. Précý est votre ami, votre frère ; fiez-vous à ses talens. Tous les hommes de l'art, jusqu'à Kellermann, rendent hommage à son savoir militaire.

Sur les quatre heures du soir, un trompette se fait entendre au fond de la Croix-Rousse ; il accompagne le citoyen Pâris, commissaire des guerres, quoique les lois prescrivent la cessation de toute hostilité à l'arrivée d'un trompette, la troupe ennemie fait feu sur nous ; une fusillade a lieu, on ne riposte que foiblement et par le besoin de se défendre. Quand on se plaint de ce procédé indigne des Français, Pâris allègue, pour justification, l'indiscipline de l'armée. Cette armée est indisciplinée ! et on nous la donne pour sauve-garde des propriétés ! Cela implique contradiction.

Pâris est conduit dans la grand'salle de l'hôtel commun ; il présente des dépêches de Kellermann et des Représentans du peuple Dubois-Grancé et Gauthier. Leur lecture, qu'on ne peut entendre sans être indigné, fournit une ample matière à la discussion.

On demande au commissaire Pâris s'il est de nécessité qu'il retourne de suite au camp de la Pape ; s'il se refuseroit de consigner, dans une lettre, ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu. Ayant répondu que son retour précipité n'étoit point nécessaire, et que le témoignage de la vérité étoit de devoir, il s'est retiré un instant, et a apporté la lettre suivante.

LETTRE

Du Commissaire Pâris, au général Kellermann.

A Lyon, le 14 août 1793, l'an second de la République,
à neuf heures du soir.

Général,

Je vais vous rendre un compte exact de ma mission depuis le moment où je suis parti du quartier-général jusqu'à présent : vous me connoissez, et vous savez que je ne vous dirai que la vérité,

Arrivé à nos avant-postes, j'ai fait sonner le trompette qui m'accompagnait ; malgré le bruit qu'il a fait au moins une douzaine de fois, les tirailleurs de ces avant-postes n'ont pas cessé de faire feu, et ceux des Lyonnais n'y ont répondu que faiblement. Je me suis trouvé tout-à-coup entouré de ces derniers ; j'ai mis pied à terre, et j'ai ordonné au trompette d'aller faire cesser ce feu qui ne pouvoit avoir aucun objet : le trompette est disparu, et le cheval que vous m'avez prêté, effrayé des coups de fusil en a fait autant.

L'avant-poste des Lyonnais m'a cerné, et je n'ai pu suffire aux embrassades et aux marques de cordialité qu'il m'a témoignées. J'ai été conduit de poste en poste, lesquels j'ai trouvés très garnis, jusqu'au faubourg Saint-Clair, où un officier-général, à qui j'ai déclaré l'objet de ma mission, m'a reçu avec la même fraternité dont ses concitoyens m'avoient déjà donné des marques. Il a été décidé que je serois conduit au Comité de salut public. J'ai donc traversé le faubourg et une partie de la ville, au milieu d'un peuple immense, dont la majeure partie étoit armée, et je suis arrivé au Comité où l'on s'est empressé de me témoigner tous les égards possibles. J'ai remis votre lettre : après sa lecture, la discussion s'est ouverte. J'ai cru remarquer qu'on appréhendoit que les Représentans du peuple ne voulussent rétablir les anciennes autorités du mois de mai ; j'ai annoncé que leur lettre pourroit détruire ces appréhensions ; et le président de l'assemblée m'ayant fait entendre que la lettre des Représentans seroit rendue publique, j'ai cru devoir la lui remettre. On en a fait lecture, et après une discussion très animée, mais qui cependant tendoit au même but, il a été arrêté que la lettre des représentans seroit placardée dans toute la ville, indépendamment de la communication qui en seroit donnée à toutes les sections.

On m'a invité à demeurer à Lyon jusqu'au moment où j'aurois acquis la preuve qu'on ne laisse rien ignorer aux habitants de toutes les affaires qui sont traitées au Comité général de salut public : je n'ai pu me refuser à cette demande. On m'a remis aussi des imprimés de quelques-unes de vos lettres aux autorités administratives de Lyon. J'ajouterois à ces détails que la partie de la ville que j'ai parcourue est pleine de tous les emblèmes consacrés pour l'établissement de la république ; que tous les citoyens avec lesquels j'ai été à portée de causer en chemin, m'ont paru détester l'aristocratie sous quelque forme qu'elle se présentât. Voilà, général, ce que j'ai vu ; aucune considération humaine ne peut m'empêcher de vous le dire. Je viens de relire ma lettre, et en vérité, je ne puis y changer un seul mot à l'égard des faits qui y sont énoncés : je retournerai demain au camp.

Signé, le commissaire des guerres, PARIS.

P. S. Au moment où ma lettre a été connue des corps administratifs

par une lecture publique, des députations de toutes les sections, et environ quatre cents autres citoyens se sont rendus au Comité général de Salut public : on a lu de nouveau votre lettre et celle des Représentans du peuple.

Je regarde en ce moment l'autre côté de la salle, et j'y vois encore au moins le même nombre d'assistans; d'où je conclus assez naturellement que les délibérations importantes ne se font pas ici en secret.

Signé, PARIS.

Pour copie conforme à l'original, le commissaire des guerres, PARIS.

De cette lettre, on peut tirer plusieurs conséquences :

1^o Comment l'armée qui nous cerne, armée indisciplinée, pourra-t-elle résister à nos phalanges guerrières qui défendent nos propriétés, et qui ont appris long-temps la tactique militaire ?

2^o Il est visible que la calomnie a noirci les administrateurs, au point de les croire capables d'ensevelir dans le silence les dépêches qui intéressent le peuple de Rhône et Loire.

3^o Cette épître nous force à penser qu'on a persuadé aux soldats qu'il n'existoit à Lyon aucun emblème de républicanisme.

Quelle scélératesse dans ce procédé ! Et nous nous fierions à des propositions insidieuses qu'un faux patriotisme colore ! Non : le Lyonnais ne tombera pas dans ce profond avilissement ; la journée du 29 mai lui a trop appris à redouter les *Gauthier* et les *Nioche*.

Signé BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire.



SUPPLÉMENT

AU

BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 14 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

L'étendue du dernier Bulletin ne nous a point permis d'insérer les dépêches des Représentans du peuple et de Kellermann. Pour apprécier leurs sentimens et les nôtres, pour faire connoître leurs vues et celles des sections de Lyon, nous avons cru à propos de mettre aujourd'hui sous vos yeux ces

lettres et leurs réponses : par là, nous prouverons que nous sommes loin de cacher dans les ténèbres les délibérations qui intéressent le peuple.

Du quartier-général de la Pape, le 14 août 1793, l'an second de la République française.

Le général des armées des Alpes et d'Italie,

aux citoyens qui exercent les fonctions administratives à Lyon.

« Le citoyen Paris, commissaire des guerres, attaché à l'armée des Alpes, est chargé d'une lettre des Représentans du peuple. Elle doit être rendue aux autorités administratives établies dans votre ville, je lui ai donné l'ordre de rapporter cette importante dépêche, s'il ne peut la remettre directement à l'Assemblée générale de votre commune, en séance publique. Puisse cette communication fraternelle des Représentans, réaliser le vœu que je forme avec toutes les troupes, de ne faire, de vous et de nous, qu'une seule armée de patriotes prêts à marcher contre les vrais ennemis de la République ! Puisse-t-elle aussi m'empêcher de mettre à exécution les mesures vigoureuses qui viennent d'être arrêtées dans ce moment au conseil de guerre !

« *Signé, KELLERMANN.* »

Le Comité général de Surveillance et de Salut public, au général Kellermann.

Citoyen Général,

Nous avons reçu des mains du citoyen Paris, commissaire des guerres, la dépêche des Représentans du peuple. Nous n'avons pas eu besoin de la rendre aux autorités administratives, parce que, depuis l'oppression qui pèse sur nous, toutes les autorités constituées de la ville de Lyon et du département ne forment plus qu'un corps : *Le Comité général de Surveillance et de Salut public.*

Vous témoignez des inquiétudes sur la communication de cette dépêche à toute la commune.

Cette inquiétude vous suppose indignement trompé ; nous cruellement calomniés, et l'état de Lyon absolument méconnu.

Vous avez mis en marge ces mots : *En séance publique* ; vous croyez donc que l'esprit du peuple de Lyon n'est pas celui qui nous anime ?

Sans rien préjuger sur le rapport personnel que le citoyen Pâris sera dans le cas de vous faire, nous pensons que le vœu librement et légalement exprimé par les sections vous convaincra du contraire.

A la fin de votre lettre, vous émettez un vœu, celui de ne faire de vous et de nous qu'une seule armée de patriotes, prête à marcher contre les vrais ennemis de la République. Ce vœu est le nôtre.

Général ! nous sommes faits pour nous expliquer avec franchise. Vous, les Représentants, et l'armée au camp de la Pape, êtes abusés et trompés sur les principes des habitants de cette cité. Eh bien ! que, de part et d'autre, des commissaires soient envoyés ; ils s'éclaireront mutuellement. Nous laissons à votre cœur le soin de juger de quelle utilité pourroit être une entrevue franche et amicale.

Sous la garantie du droit des gens, de votre loyauté personnelle et d'un sauf conduit, nous présumons que les commissaires du peuple de Lyon et du département se rendront sans crainte dans votre camp : comptez avec raison sur la même réciprocité.

Salut et fraternité.

Quel est l'homme qui ne sente pas que cette réponse a été dictée par un fier républicanisme ; tandis que la missive de Kellermann se sent des inspirations de Dubois-Crancé ?



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 15 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

L'armée n'a rien offert en ce jour d'intéressant à apprendre. Patience, courage, soumission, en un mot toutes les vertus militaires brillent aux divers postes dans tout leur éclat. La haine pour quelque tyrannie que ce soit, est à son comble. On n'entend que ces cris : *Vive la république, à bas les oppresseurs et les despotes.*

Le bataillon de Porte-Froc, placé sous la terrasse de la maison Panton, qui, dans la soirée du 13, avoit essuyé le feu de nos ennemis, en a tué plusieurs dans la matinée du 14. On a trouvé sur eux des papiers. Que ce bataillon continue à déployer du courage, la reconnaissance publique le dédommagera amplement de ses peines;

Comme il est important de connoître quelle seroit notre destinée si nous venions à fléchir, je vais vous citer un morceau digne des Nérons.

Au club des Cordeliers, d'où sortent tous les décrets, un membre a dit :
 « Enfin, prenons donc des moyens vigoureux et nécessaires pour détruire
 « les scélérats de l'intérieur ; faisons chauffer des boulets rouges, incen-
 « dions une quarantaine de villages des départemens insurgés, nous ver-
 « rons bientôt à la lueur des flammes, ces scélérats *tomber à nos genoux*,
 « nous livrer leurs chefs et nous demander la paix, *s'ils sont trop heureux*
 « pour l'obtenir. Cette mesure de rigueur est dans ce moment un acte de
 « justice, car les innocens qui se trouvent au milieu des révoltés, sont des
 « lâches que nous ne devons pas épargner. »

Quelle scélérate ! quelle barbarie ! sont-ce des hommes qui parlent, ou des cannibales ?

Détournons nos yeux pour les porter sur des objets plus consolans.

De Marseille, le 12 août 1793, l'an second de la République.

Le Comité général des trente deux sections de Marseille,

AUX BRAVES LYONNOIS.

Salut :

Courage, braves frères d'armes : nos ennemis ne retireront de leurs criminelles attaques, que la mort et la honte. Vous avez appris une seconde fois aux scélérats ce que peuvent des hommes libres ; ce nouveau succès ne nous a pas étonnés. Vos frères les Marseillois, guidés par un général brave et expérimenté, ont déjà obtenu des succès ; ils espèrent bientôt pouvoir joindre leurs armes aux vôtres, et joints à nos dignes Toulonois, punir ces hardis scélérats qui, peu contents de violer la représentation nationale, voudroient ne faire qu'un désert et un monceau de ruines des pays qui ont le courage de s'opposer à leurs forfaits. Nous vengerons tant d'outrages, nous le jurons par le sang que vous avez déjà répandu pour affermir la vraie liberté, le règne des lois, le maintien des personnes et des propriétés.

Nous vous saluons fraternellement.

Signé, CASTELLANET, REPONTY, PELOUX.

Rien de plus imposant que la séance où s'ouvrirent les dépêches de Kellermann, et celle surtout où les diverses réponses furent remises au citoyen

Pâris. Tout ce que le républicanisme a produit de plus énergique brilla dans ces instants. Le commissaire de nos ennemis vit alors que l'oppression créoit dans notre ville de vrais Spartiates, et que nous étions disposés à nous ensevelir sous les ruines de Lyon, plutôt que de composer lâchement avec nos calomniateurs. Il vit qu'il régnoit le plus grand accord entre les administrateurs et les administrés. Il vit notre enthousiasme pour la République, notre amour pour la liberté. Il vit que notre assemblée étoit autant opposée aux manœuvres de l'aristocratie qu'aux forfaits de l'anarchie.

A la lecture des dépêches, on ne pouvoit se contenir, la majesté de l'assemblée, le besoin du silence, les pressantes sollicitations du président, avoient peine d'empêcher l'explosion de l'indignation.

Le général Précý vint à la première séance, les nombreux applaudissemens qui l'accompagnèrent jusqu'à sa place, lui prouvèrent que les Lyonnais le portent dans leur cœur, et que s'il partage nos périls, son existence est liée à la nôtre. A peine fut-il assis, qu'on entendit le roulement des canons. Il s'adresse au commissaire Pâris, avec ce ton de dignité qu'on lui connoît : Du temps que nous parlementons, croyez-vous qu'on nous attaque ? J'entends le canon... Je ne le crois pas, répond Pâris ; si cela arrive, c'est faute d'être instruit de ma mission. — Eh bien, dit Précý à son aide-camp, allez dire aux braves Lyonnais qu'ils ne répondent point à ce feu... La sublimité de cet ordre se sent, et ne peut s'exprimer.

Quand les sections délibérèrent sur la réponse qu'elles avoient à faire aux dépêches de Kellermann, le Comité général se retira. Les délégués de Rhône et Loire et les administrateurs ne voulurent pas qu'on pût même soupçonner que les sections avoient été influencées. La réponse qui fut arrêtée après la discussion la plus énergique, sera un monument précieux pour l'histoire.

RÉPONSE

*Des sections de la ville de Lyon, aux citoyens Dubois-Crancé et Gauthier,
Représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes.*

CITOYENS,

- « Toutes les sections se sont assemblées, votre lettre leur a été communiquée. Les corps constitués et le Comité général de surveillance et de salut public, ont suspendu leurs fonctions. Ce ne sont plus les délégués du peuple de Lyon, c'est le peuple tout entier qui vous répond.
- « Nous ne savons si vous avez eu l'intention de jeter la division parmi les citoyens, en feignant d'être persuadés que les dépositaires de notre

« confiance se sont emparés de l'autorité, et la conservent pour nous opprimer.

« Mais nous ne pouvons concevoir comment le citoyen Gauthier, témoin de la journée du 29 mai, a pu douter que le peuple de Lyon ne fût capable des plus généreuses résolutions, et pût se laisser opprimer par ses administrateurs.

« Nous ne disons point, *la loi nous opprime, nous résisterons* ; mais jugés sur les rapports de nos ennemis, sans qu'on ait voulu nous entendre, sans qu'on ait daigné nous répondre ; jugés contre l'évidence des faits, nous disons ce que nous aurions dit autrefois au gouvernement qui nous eût opprimé : Nous ne porterons jamais d'indignes fers, et nous résisterons jusqu'à ce que nous ayons obtenu justice, ou que la liberté soit enlevée avec nous sous les ruines de notre ville.

« La Convention, vous, votre général et l'armée, vous avez un moyen bien simple de vous éclairer sur l'esprit qui nous anime. Lisez les proclamations de nos corps administratifs ; elles ont toutes été délibérées avec l'aveu et sur la demande des sections. Envoyez des commissaires au milieu de nous ; prenez-en dans les départemens qui nous environnent, dans ceux même qu'on a le plus prévenus contre nous ; qu'ils vous fassent le rapport en présence de votre armée, et alors ne seront plus égarés des soldats dignes d'une cause plus juste, que vous avez arrachés à leurs foyers, à leurs travaux, pour venir égorger leurs frères : vous nous avez peints auprès d'eux tantôt comme des royalistes, tantôt comme des fauteurs du fédéralisme ; nous désirons que des hommes impartiaux leur fassent connoître la sainteté et la pureté de nos principes.

« *Ceux qui servent les ennemis de la patrie, ceux qui servent Pitt*, sont ceux qui veulent détruire une ville dont le ministère anglois paieroit bien chèrement la ruine.

« Au reste, citoyens, nous retournons à nos postes ; et le peuple ne correspondra plus avec vous que par l'organe de ses administrateurs. Quarante mille hommes sont sous les armes ; ils ont juré de défendre jusqu'à la mort, les droits de l'homme, leur liberté, leurs propriétés, et la sûreté des citoyens qu'ils ont investis de leur confiance.

« Voilà notre réponse : Si vous n'êtes pas assez justes pour vous retirer, si vous êtes assez esclaves pour vous croire obligés de consommer une grande iniquité ; marchez : vous trouverez des hommes courageux, et vous verrez ce que peuvent faire de vrais républicains qui défendent leurs foyers et la loi. »

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELA ROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



SUPPLÉMENT

AU

BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 15 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Il ne convenoit point aux sections de Lyon de suivre Dubois Crancé et Gauthier dans leurs assertions mensongères et perfides; elles n'avoient qu'à manifester leurs principes républicains, et à découvrir leur résolution énergique. Leur réponse remplit ces deux objets; elle est digne de nos éloges. Mais le rédacteur du Bulletin doit tenir une autre marche, pour éclairer ses concitoyens, il ne doit rien laisser sans réponse.

La dépêche de ces deux Représentans du peuple commence par une

exclamation : *Quelle est donc, disent-ils, l'influence de ceux qui se sont emparés de tous les pouvoirs dans votre ville ?*

Leur influence, c'est celle que donne la vertu quand elle combat le crime : leur influence, c'est celle que procure la vérité aux prises avec la calomnie.

Ils se sont emparés de tous les pouvoirs dans votre ville. Emparés ! Erreur : ils sont incapables d'usurpation.

Effrayé de la crise terrible où se trouve la République, le peuple se lève ; redoutant une dissolution générale, il veut qu'on le sauve ; il adjoint aux administrations un accroissement de lumières et de confiance : qu'y a-t-il là d'illégal ?

Quand les forfaits du 29 mai eurent détruit le despotisme municipal, on confia la police de la ville aux présidens des sections et à leurs secrétaires, et cela sous les yeux et de l'avis de Gauthier : peut-on appeler usurpation ce pouvoir ?

Le département et les districts tiennent leur autorité du peuple, par l'entremise des assemblées électorales ; sont-ce des usurpateurs ?

Les membres du Comité général ont des pouvoirs réels ; ils ne s'en sont point emparés, ils les tiennent du souverain. Si le salut de la patrie ne les forçoit pas à rester à leur poste, ils seroient prêts à les déposer.

Quand on forma à Lyon un Comité de salut public d'hommes que la postérité jugera, d'hommes qui devoient remplir les listes de proscription, dont plusieurs suivoient le crime, Gauthier s'en plaignit-il ? et il se récrie contre un Comité que la loi reconnaît, que le souverain a formé.

Plusieurs décrets de la Convention nationale, ajoutent-ils, leur ont interdit toutes fonctions.

Qui a arraché ces décrets ? la calomnie. Qui en demande le rapport ? la vérité. Qui a arraché les peines dont on nous menace ? l'injustice. Qui exige qu'on les lève ? la reconnaissance de tout un peuple, et l'on voudroit une obéissance pareille ! Elle seroit aveugle, servile et déshonorante pour un département.

Ils font un crime aux citoyens de Lyon de s'armer sur leurs réquisitions. S'ils ne l'étoient pas par leur ordre, ils le seroient par instinct et par besoin. Quoi, des républicains, des citoyens paisibles savent qu'on les calomnie ; les vainqueurs du brigandage au 29 mai, à qui on vouloit refuser la consolation de voir punir le crime, apprennent que des soldats trompés, que des bouches à feu présideront aux changements qu'on médite, et ils ne s'armeroient pas ! L'indignation doit être à son comble : et l'on se demande si le dernier tyran des François fut plus coupable, quand il environna de baïonnettes le sanctuaire des lois, et qu'il donna lieu à cette belle réponse de Mirabeau : *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par l'ordre du peuple.*

Après cette tirade exclamationnelle, ils parlent de la sorte : *On ne cesse de vous dire que vous voulez résister à l'oppression... A qui entendriez-vous imputer un système oppressif ? Seroit-ce au général ? Mais il ne fait qu'exécuter les décrets de la Convention. Seroit-ce aux Représentans du peuple ? Mais ils ont été chargés spécialement de vous faire rentrer dans l'ordre, soit par l'instruction, soit par la force armée.*

Quelle astuce dans ces phrases ! Quelle perfidie dans ces mots ! L'infâme Machiavel disoit autrefois : *Divisez et vous régnerez* ; et Dubois Crancé et Gauthier connoissent cette maxime. Ils ne disent pas au peuple de Lyon : *Vous résistez à l'oppression ; mais on dit que vous voulez résister*, c'est-à-dire, vos administrateurs le veulent ; par là ils tentent d'armer les citoyens contre leurs délégués ; ce moyen ne leur a pas réussi ; ils se sont blessés de leurs traits. A la suite on ne pourra plus dire : *On dit que le peuple de Lyon veut résister* ; on assurera qu'il le fait.

Et pouvoit-on en douter ? Plusieurs centaines de bouches à feu entourent la ville ; plusieurs millions ont été versés dans la caisse publique ; des casernes nombreuses se sont remplies ; les divers postes sont bien défendus ; tout le plan de défense est combiné, il sera exécuté.

Auroit-on pu réussir sans identité de principe, sans unité d'action ?

On ne compte pas ici une bien petite poignée de clubistes : s'ils sont bons par caractère, ils sont grandement égarés.

A qui entendriez-vous imputer un régime oppressif, demandent nos deux Représentans, serait-ce au général de l'armée ? Non : nous regrettons qu'une aussi mauvaise cause l'arrache des frontières où il est si nécessaire. Nous savons que la crainte de l'abbaye le porte à cette soumission aveugle.

Aux Représentans du peuple près l'armée des Alpes ? Oui, citoyens, et voici pourquoi : ils nous ont noircis aux yeux des législateurs ; ils nous calomnient de la manière la plus atroce ; ils font avancer contre des frères des hommes qui devraient arrêter les despotes coalisés ; ils nous disent en contre-révolution, quand nous ne prêchons que soumission aux lois ; ils veulent nous faire plier sous le joug d'une faction, quand nous n'en voulons reconnoître aucune dans notre diète.

Mais ils sont chargés spécialement de nous faire rentrer dans l'ordre, soit par l'instruction, soit par la force armée.

Nous faire rentrer dans l'ordre ! Y en eut-il jamais plus que depuis le 29 mai ? La paix a régné dans nos murs, depuis cette époque ; les personnes sont en sûreté, les propriétés sont maintenues. Si l'exécution de quelques décrets a été suspendue, c'est momentanément : quand on a été instruit de l'intégralité de la Convention on les a respectés.

Citoyens de Lyon, révoqueriez-vous en doute cette vérité ? Après la journée du 29, votre joie a été aussi vive qu'après l'écroulement de la

Bastille : on a vu peinte sur vos fronts une douce sérénité, indice du bonheur.

Mais, contre toute vérité, supposons que Lyon soit dans le trouble; admettons que les premiers principes y soient violés; plongeons dans les fers la vertu, cette aimable fille du ciel.

Que portoient vos pouvoirs, Dubois-Crancé et Gauthier ? Que vous deviez nous faire rentrer dans l'ordre, soit par l'instruction, soit par la force armée.

Ce premier moyen a-t-il été employé ? Vous le dites sans le prouver.

Appelleriez-vous instruction, cette proclamation infâme, où pour armer des citoyens contre nous, vous vomissez les plus absurdes calomnies, où vous nous peignez comblés des millions de Pitt, où vous nous représentez plus terribles que la Vendée, coalisés avec les émigrés, avec les rois et les tyrans ?

Néron pouvoit instruire de la sorte ; mais tenant la place d'un Lycurgue, vous deviez parler autrement.

(La suite à un autre numéro.)

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 16 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

On ne sait pas positivement quel effet a produit sur Dubois-Grancé et Gauthier le rapport du commissaire Paris. Ce qui est incontestable, c'est que nos ennemis restent dans une immobilité étonnante. La force de nos redoutes, l'appareil de notre artillerie, les rendent circonspects.

Bouillante jeunesse de Rhône et Loire, vous souffrez de cette inaction, vous voudriez recevoir l'ordre de fondre sur leur camp retranché, et d'y porter la mort. Modérez ce courage; les héros qui veillent sur votre destinée sont dignes de votre confiance et incapables de vous trahir.

Pensez que toute la France a les yeux ouverts sur vous : vos succès seront sus de toute l'Europe entière. Le désespoir de vos ennemis vous prouve l'importance de votre sort. Vainqueurs, l'anarchie est vaincue, la désorganisation cesse, le régime républicain s'établit : vaincus, la France est perdue, la lutte entre la vertu et le vice persévère, et facilite l'entrée des puissances étrangères ; c'en est fait de liberté.

N'exposez pas une si belle cause par trop d'impétuosité. Fabius, en temporisant, vainquit une puissance formidable : s'il eût cédé aux désirs de ses soldats, c'en étoit fait de Rome.

Mais, dites-vous, l'ennemi a le temps de se fortifier ; ses munitions augmentent, le nombre de ses soldats s'accroît.

Raisons futiles ! Pensez au triste état de la République : les satellites des despotes nous cernent de toute part ; les vrais soldats voudroient-ils quitter les champs de l'honneur pour ensanglanter ceux de leurs frères ?

Mais réalisons ces suppositions : combattant pour vos foyers, avez-vous une défaite à craindre ?

Faisant allusion à cette belle soumission de Job : *Dieu me l'avoit donné, il me l'a ôté*, Frédéric disoit de son petit État : *Dieu me l'a donné, on ne me l'ôtera pas*. Ayez la même confiance ; livrez-vous à votre enthousiasme pour la liberté ; pensez aux sueurs qu'a coûtées votre petite fortune, et vous pourrez dire avec Frédéric : *Dieu me l'a donné, on ne me l'ôtera pas*.

Le Comité général de salut public, toujours attentif aux besoins de cette grande cité, et ne pouvant pas prévoir la durée du siège, a pris l'arrêté suivant ; comme les succès de cette guerre dépendent en partie de son exécution, on ne sauroit trop lui donner de publicité :

ARTICLE PREMIER.

Au nom du salut public, toutes les municipalités dont les campagnes sont encore garanties de l'invasion de nos ennemis par la force armée de sûreté du département de Rhône et Loire, sont invitées à faire battre leurs

grains et conduire à Lyon tout le superflu de leurs besoins pour trois mois.

II. —

Les propriétaires de grains qui feront les envois à Lyon recevront de la municipalité de cette ville et de la compagnie de l'emprunt de *trois millions* destinés aux subsistances, des *bons* pour rendre en nature et aux époques déterminées les grains qui auront été apportés.

III.

Les convois de grains qui seront destinés pour Lyon seront surveillés par les commissaires civils préposés à cet effet, et escortés par la force armée de sûreté de Rhône et Loire, d'après les ordres du commandant général, qui en sera préalablement avisé.

IV.

Au moyen des dispositions de l'article III, en cas d'événement, la perte des grains est et demeure à la charge de la commune de Lyon, dont la garantie solidaire de tous les habitants assure la responsabilité.

Hier, un trompette de nos ennemis apporta la dépêche suivante :

Au quartier-général de la Pape, le 16 août 1793.
l'an 2 de la République une et indivisible.

Les Représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes et dans les départemens de Saône et Loire, Rhône et Loire et de l'Ain, au peuple de Lyon.

CITOYENS,

Les présidens de sections nous proposent une nomination respective de commissaires, et en même temps ils nous déclarent que désormais le peu-

ple de la ville de Lyon ne correspondra plus avec nous : on redoute une communication franche et loyale entre le peuple et ses Représentans. Eh bien ! nous déclarons à notre tour que nous ne pouvons pas communiquer avec des autorités sans caractère , puisque les décrets de la Convention nationale s'y opposent. Nous ne connoissons que la loi , nous n'obéissons qu'à elle , et nous ne traiterons jamais avec des fonctionnaires qui persistent à la méconnoître. Voilà notre dernier mot.

*Signé, DUBOIS-CRANCÉ, Séb. DE LA PORTE, GAUTHIER
et Claude JAVOGUES.*

Il est visible que nos ennemis n'ont de l'espoir que dans la désunion des citoyens : ils voudroient opérer à Lyon une guerre intestine qui diminueroit la résistance. La réponse des sections prouvera assurément qu'ils se sont trompés dans leur espoir.

Signé, BEMANI, président; ROUBIES, secrétaire.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 17 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Le vaisseau de la République est battu par bien des tempêtes ; les écueils qui le menacent sont bien nombreux : périls du côté des despotes qui pénétrèrent, périls de la part des François qui s'entre-égorgent ; on doute qu'il y ait des pilotes assez habiles pour nous conduire au port.

Se réjouir dans cette époque, c'est insulter à l'humanité souffrante, c'est rire au milieu des ruines.

Dubois-Crancé et Gauthier donnent le spectacle à la Pape : histrions, femmes publiques, tout en fait un séjour de joie.

On dit que plusieurs acteurs du théâtre des Célestins ont eu la bassesse d'aller vendre leurs talents aux ennemis de leur patrie ; ils n'ont pas rougi

de soulager par leurs séduisantes bouffonneries les pénibles conceptions de la vengeance. Cette anecdote serait-elle vraie ?...

Les tyrans sont ombrageux : gestes, regards , pensées même tout les alarme. Il ne suffit pas de leur obéir, il faudrait les aimer. C'est peu d'être esclaves de leurs ordres, il faudrait idolâtrer leurs caprices.

La citoyenne Chappui en est une preuve.

Cette aimable femme, domiciliée à la campagne, instruit sa mère de l'approche de Dubois-Crancé. La piété filiale lui conseille de quitter Lyon. Dans la lettre que la sensibilité et les talents rendoient saillante, se trouve un portrait trop véridique du représentant du peuple. Cette lettre est interceptée, Dubois-Crancé en a connaissance ; furieux de ce qu'on le connoit, il fait venir la citoyenne Chappui et lui demande : Avez-vous écrit cette lettre ? — Oui, citoyen. — C'est bien là votre écriture ? — C'est là précisément la mienne. — Il faut que des méchants vous l'aient dictée. — Non, je n'écris sous la dictée de personne ; c'est l'expression de mes pensées. — Voudriez-vous en écrire une à ma femme ? — Volontiers. La citoyenne Chappui prend la plume , et dans une épître écrite avec autant d'art que celles de Sévigné, elle la plaint d'être épouse de Dubois-Crancé. Pour le coup le représentant s'emporte, son sang bouillonne ; des propos il va aux menaces. La citoyenne Chappui, sans s'étonner, lui dit : Représentant, je suis mère, je pressens les besoins de mon enfant ; qu'on me l'apporte. L'enfant est bientôt sur ses genoux. Pendant cet intervalle, les sollicitations des spectateurs l'appaisent, la fureur se dissipe, les charmes de cette beauté le désarment ; la citoyenne Chappui est renvoyée chez elle, et Dubois-Crancé commence à connoître la résistance qu'il doit trouver sous les murs de Lyon.

Dans ce siècle, on a tout réduit en principes, jusqu'au métier de la guerre. On ne peut en enfreindre les règles sans être taxé de brigandage. Nos adversaires ne sont pas scrupuleux à cet égard ; ils ont laissé deux jours, sur le champ de bataille, leurs morts et leurs blessés. C'est peu de nous attaquer avec le canon, ils veulent nous combattre par les exhalaisons méphytiques de leurs cadavres. Nos braves Lyonnais leur ont reproché cette barbarie. Il y en a eu un qui a dit au chirurgien ennemi : « Si nous en avions eu sous la

« bouche de votre canon, nous eussions bravé la mort pour remplir ce devoir. » Quelle dignité dans ces paroles !

Dans le bulletin du 15 août, suivant le rapport d'un commissaire, j'avois dit que le bataillon de Porte-Froc avoit eu tout l'avantage de l'action du 13 : de nouvelles informations m'ont appris que ce sont les grenadiers de Guillaume Tell qui ont essuyé le premier feu sous la terrasse de la maison Pantau ; ils finirent par être renforcés par un détachement du port du Temple. Je dois cette rétractation à la vérité.

Dubois-Crancé et Gauthier vouloient jeter une pomme de discorde dans la ville de Lyon, par leur communication hypocrite entre le peuple et les représentans. Le piège a été découvert : la division n'aura pas lieu. On a renvoyé la première adresse avec plusieurs milliers de signatures : cette pièce authentique sera un monument précieux pour la postérité. On y a joint la lettre d'envoi suivante :

Lyon, le 17 août 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

Le peuple de Lyon, en réponse aux citoyens Dubois-Crancé, Sébastien de la Porte, Gauthier, Claude Javogue, représentans du peuple, envoyés près l'armée des Alpes, et dans les départemens de Saône et Loire, Rhône et Loire, et de l'Ain.

Citoyens Représentans,

« Vous n'avez plus de prétexte pour paroître douter de notre vœu ; nous vous renvoyons notre première lettre revêtue des signatures individuelles du peuple de Lyon.

« Nos commissaires sont les membres de nos corps administratifs, et nous déposons de nouveau en leurs mains la plénitude de notre confiance.

« Si vous avez à faire des propositions, le peuple de Lyon vous somme de les leur adresser ; on y délibérera. Voilà son dernier mot. »

On dit que le peuple de l'Isère, las du régime oppressif de nos proconsuls, vient de se lever. Ils font donc partout des victimes, ces hommes qui ne devraient faire que des heureux. La République entière va donc devenir une terre de proscription. O temps ! ô mœurs ! la liberté doit faire notre bonheur, et, par des divisions intestines, on l'expose à périr.

Si cette nouvelle se confirme, Grenoble sera sensible à ce que leur a écrit Royer, l'un des administrateurs du département de l'Isère.

« Citoyens, leur dit-il, les habitans de la ville de Lyon et du département de Rhône et Loire, que l'on vous peint comme des rebelles, que l'on vous présente comme les agens soudoyés de *Pitt* et de *Cobourg*, et contre lesquels on vous excite à tourner vos armes, apprenez par ma bouche qu'ils sont vos frères et vos amis.

« Apprenez que, comme vous, ils sont embrasés du feu sacré de la liberté ; qu'ils veulent, comme vous, la République, et que, comme vous, ils la veulent *une et indivisible*.

« Apprenez que c'est pour la défense d'une si belle cause, et non pour opérer une contre révolution chimérique, que, depuis dix jours, ils bravent tous les périls et versent leur sang.

« Apprenez, enfin, que tel est le degré d'enthousiasme où ils sont parvenus, que Lyon sera réduit en cendres, et qu'ils périront tous plutôt que de composer avec la tyrannie. »

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELA ROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



SUPPLÉMENT

AU

BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 17 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Pour répondre à notre engagement, continuons à réfuter la dépêche des Représentans du peuple, Dubois-Grancé et Gauthier : jamais analyse ne fut plus instructive.

Après avoir cherché à prouver qu'on ne peut attribuer un régime oppressif, ni à Kellermann, ni à eux-mêmes, ils tirent cette conclusion : Vos

reproches porteroient donc sur la Convention nationale ; mais toute fraction du peuple qui ne veut pas se soumettre à ses décrets, est en état de révolte.

Dans cette conséquence, il y a abus dans les termes.

Les décrets sont ou généraux ou particuliers. Quand un décret est général, qu'il atteinte toute la République, la désobéissance partielle peut être une révolte. Alors des volontés particulières veulent se substituer à la volonté générale, mais lorsque des décrets pèsent sur un seul département, sur une seule ville, l'insurrection de ce département, la résistance de cette ville peuvent être dangereuse, mais elles ne sont jamais une rébellion. Ces décrets n'étant que pour une fraction du peuple, la résistance de cette fraction ne nuit point à la généralité que ces décrets n'intéressent pas.

La loi n'est pas pour ceux qui la font, elle est pour ceux qu'elle concerne. Tous ceux que la loi intéresse, ne la veulent-ils pas ? elle n'est point loi. L'obéissance provisoire est souvent inadmissible : le despote seul conteste cette vérité. D'après ce principe les décrets lancés contre le département de Rhône et Loire, n'intéressent que ce peuple ; les autres départements n'y ont nul intérêt. S'ils s'en mêlent, ils se prêtent au moyen de s'enchaîner les uns par les autres. Tout le peuple de Rhône et Loire se récrie contre ceux que la calomnie a arrachés à notre diète ; il s'indigne qu'on menace Lyon des foudres de la guerre. Si ces décrets pèsent encore sur lui, n'y a-t-il pas oppression ? c'est le cas de la résistance et non une révolte.

De ces principes, vous devez conclure combien est mal appliquée cette vérité que nos Représentans invoquent : *Il n'y a pas de gouvernement sans obéissance à la loi* ; et combien est faux le raisonnement subséquent.

Outre une erreur il y a une insigne calomnie. *Votre tort*, disent-ils, *est l'effet de l'empire qu'ont sur vos esprits quelques hommes pervers ! des hommes pervers !* Qu'on dévore cette insulte : l'expérience nous apprend qu'il est des cas où, loin de flétrir, la calomnie honore.

Après ces développemens, Dubois-Crancé et Gauthier entrent dans l'énumération des vues hostiles, des projets criminels qu'on leur prête.

Ils se disculpent du pillage des propriétés, du massacre des citoyens ;

ils professent les vrais principes qu'on auroit toujours dû avoir gravés dans la mémoire.

Je ne les suivrai pas dans ces détails. Le pillage est un délit que la Convention réproûve; on souhaiteroit qu'elle l'eût toujours puni. Ceux qui, en bons Sans-culottés, auroient voulu niveler les fortunes et les têtes, sont des monstres dans l'ordre social; on regrette qu'on leur ait prodigué souvent le beau nom de Patriote. Les fêtes septembriques souillent les annales de la révolution; la glacière d'Avignon glace d'effroi; on a à cœur que les ministres de ces cérémonies sanglantes aient échappé au glaive de la loi. La permanence de la guillotine au pont Saint-Clair est un projet monstrueux; on s'indigne que ceux qui le formèrent ne soient point appelés *cannibales*, et qu'on ait voulu les arracher aux peines dues à leurs forfaits. Les paysans de nos campagnes, les citoyens paisibles de nos environs, ne sont pas ennemis; on est furieux qu'on les pille sans cesse. Denrées, vins, bleds, tout leur est enlevé.

Mais reprenons la suite de cette dépêche :

« Vous servez la cause de nos ennemis, disent-ils; vos chefs le savent bien, ils ont déjà reçu le prix de leur trahison. Comment vous exposez-vous pour eux à tous les fléaux que la guerre entraîne? Ils cherchent à vous précipiter dans un abîme de maux, parce que les despotes étrangers l'ordonnent; et vous êtes assez foibles pour vous laisser entraîner ! »

Ici l'indignation est à son comble. Sans doute c'est servir la cause de nos ennemis, que d'exciter la guerre intérieure. À l'approche des despotes, tout soldat devrait être aux frontières. Quand les tyrans nous menacent, toute vengeance personnelle devrait disparaître; l'on ne devrait se livrer qu'aux doux épanchements de la fraternité.

Mais avons-nous provoqué cette guerre? Sommes-nous sortis de nos foyers pour commettre des hostilités? les emblèmes de la révolte flottent-ils dans nos murs.

On dit que nous avons reçu, pour prix de notre trahison, quatre millions de Pitt. Où sont les preuves de cette scélératesse? Qui ne sent pas que

ce fait est controuvé pour nous noircir et pour armer des citoyens contre nous ? Depuis longtemps on intercepte toutes nos lettres ; qu'on publie celles qui nous convainquent de liaison avec les tyrans et les rois.

(La suite à un autre numéro.)

Deux officiers municipaux de Brignais sont venus réclamer contre l'inculpation qu'on leur a faite d'avoir fourni des hommes à Dubois-Crancé. Nous nous empressons de rendre publique cette réclamation, et nous aimons à croire que les citoyens de Brignais n'ont pas été assez ennemis d'eux-mêmes pour favoriser la perte de Lyon ; cette ville qui vivifie leurs champs où ils consomment leurs denrées, et avec laquelle ils ont des rapports si intimes.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 18 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Dans la première lettre aux Représentans du peuple, dont le commissaire Paris fut porteur, on s'étoit plu à ne voir que le vœu individuel de quelques présidens et secrétaires.

La même lettre a été renvoyée revêtue de vingt-cinq à trente mille signatures. Pendant tout le jour, c'étoit une affluence considérable à l'hôtel commun. Qu'aura-t-on à opposer? Y reconnoitra-t-on le vœu bien prononcé d'un grand peuple?

La vigueur de la réponse a trouvé une petite poignée de censeurs; mais ils ont disparu, ces êtres craintifs, devant la masse imposante de ces fiers républicains qui ont juré de s'ensevelir sous les ruines de Lyon, plutôt que de souscrire à des propositions qui humilient la raison, détruisent les principes, outragent l'humanité, et préparent, par leurs conséquences, la ruine de la liberté publique.

Ne nous le dissimulons pas : le sort de toute la République repose sur nous. Notre gouvernement est une vaste machine composée de plusieurs rouages ; le frottement d'une grande partie peut entraîner la ruine du tout.

Dans le Jura, dans l'Isère, aux Bouches-du-Rhône, d'innocentes victimes, désignées au fer des assassins, mettent tout leur espoir dans la résistance sage des Lyonnais. Si vous n'usez pas du droit sacré que vous donne la nature, vous verrez sortir, des repaires du crime, des listes de proscription, où sont voués à la vindicte, à la mort, des hommes libres qui s'indignent qu'on dresse des autels aux tyrans.

Courage, Lyonnais ! soyez fermes : votre conduite va vous concilier les bénédictions de tous les Français.

Vos ennemis, à l'aide de la calomnie, ont bien séduit quelques-uns de vos frères ; mais la vérité percera le nuage, et vous paraîtrez ce que vous êtes : Grands, généreux, Républicains.

Les armées n'ont rien offert de curieux pendant toute la journée ; on a travaillé à des redoutes ; l'ennemi ne s'est montré quelquefois que pour disparaître.

Du côté de Pierre-Bénite, nos adversaires se proposoient de jeter un pont. Les bateaux étoient tout prêts ; déjà quelques-uns étoient arrangés : trois coups de canon ont détruit l'ouvrage, dispersé les ouvriers et effrayé les soldats. Cette portion de Lyon sera encore libre.

La sensibilité des malades rend infiniment dangereuse toute vive commotion ; pendant la canonnade du 10 août, nos braves soldats qui sont à l'hôpital militaire de Saint-Irénée, eurent à souffrir. Trois boulets de canons jetèrent l'effroi dans cet hospice consacré à l'humanité souffrante. Leur position force à un changement.

Comme le discours du président Bemani au commissaire Pâris, dans la séance du 15, a un ton de dignité peu commun, comme il est l'expression d'un vrai républicanisme, il doit avoir placé dans le Bulletin quoique imprimé plusieurs fois.

Citoyen Pâris,

« Vous venez d'être témoin d'une multitude de faits qui se sont passés
« dans l'enceinte de cette salle, au centre même de cette ville, où vous

« avez été reçu avec toute la loyauté qui caractérise le peuple de Lyon, et
 « avec toute l'hospitalité que les circonstances ont pu permettre.

« De la rectitude dans les idées, une saine logique, la connaissance du
 « cœur humain, et surtout les principes d'une morale pure, doivent suffi-
 « samment vous indiquer de quel esprit sont animés les citoyens de Lyon.

« Nous aimons à croire que vous vous empresserez d'en rendre compte
 « à vos commettans, et qu'en vous étayant de tous les motifs qui peuvent
 « militer en notre faveur près la conscience d'un galant homme, d'un
 « homme probe, tel que nous nous plaçons à vous croire, vous chercherez
 « à dessiller les yeux de ceux qui aujourd'hui nous traitent en ennemis et
 « en rebelles.

« Instruisez donc ceux qui vous ont député vers nous, et répétez-leur
 « en notre nom, que toutes les calomnies dont on nous environne tom-
 « bent et se brisent contre l'examen le moins scrupuleux de notre conduite :
 « dites-leur conséquemment que le peuple et les administrations de
 « Rhône et Loire veulent la liberté et l'égalité, parce que sans égalité et
 « sans liberté, il ne peut y avoir de République : dites-leur que les pro-
 « priétés et les personnes sont ici respectées, parce que ce principe est la
 « seule et primitive sauve-garde du pacte social : dites-leur que nous vou-
 « lons la République une et indivisible, parce que la Nation française en-
 « tière a exprimé ce vœu, et parce que nous trouvons dans nos propres
 « méditations politiques, la preuve irrécusable de la bonté d'un pareil
 « gouvernement : dites-leur que nous aimons la vertu, que nous haïssons
 « le vice, que nous détestons le crime, que nous respectons les mœurs,
 « que nous obéissons aux lois, que nous reconnaissons l'autorité et la su-
 « prématie de la Convention nationale : dites-leur que tout le départe-
 « ment de Rhône et Loire a accepté la Constitution, et qu'il la garantira
 « par tous les moyens qui sont en lui.

« Mais en énonçant ce dire, citoyen Paris, dites encore à vos commet-
 « tans ce que cette assemblée d'hommes respectables par leur âge, par
 « leur probité et leurs principes, a consigné dans la lettre dont vous êtes
 « porteur, ce que toutes les sections de Lyon ont consenti, ce qui a été
 « approuvé par tous les représentans de la population entière de Rhône
 « et Loire.

« Nous résisterons à l'oppression, oui, nous y résisterons par tous les
 « moyens que la nature, le courage et les lois mêmes, mettent en notre
 « pouvoir. Oui, nous le jurons, et nous prenons à témoin de nos sermens
 « le Dieu vivant des armées, qui nous écoute, cette providence vengeresse
 « de tous les crimes qui peuvent se commettre, le courage et l'honneur de
 « quarante mille hommes qui défendent leurs foyers, l'énergie de toute la
 « population de cette ville, le tribunal de l'opinion publique, l'intérêt sacré

« qu'inspire cette cité, le bonheur enfin de nos mères, de nos femmes, de nos enfans, de nos respectables parens.

« Non, nos frères égarés, campés sous les murs de Lyon, n'arriveront pas jusqu'à eux en ennemis : nous périrons tous en les défendant ; et si la cause sacrée de la justice, de l'humanité et du devoir, pouvoit être déçue, si nos frères des départemens pouvoient jamais se décider à se baigner dans notre sang, assurez-les qu'ils nous forceront à faire chercher à la génération future dans quel endroit Lyon a existé.

« Puissent ces idées désastreuses et cruelles ne jamais se réaliser ! puissent nos ennemis se rendre à la vérité, à la notoriété des faits ! puissent-ils calculer leurs propres intérêts, et par un prompt retour sur eux-mêmes, alléger leurs consciences du fardeau horrible, de la masse accablante des remords qui doivent les opprimer !

« Alors et alors seulement, les Républicains de Rhône et Loire pourront prouver à la France, à l'Europe entière, que, forcés de résister à l'oppression, victorieux de l'anarchie et du brigandage, ils savent placer à côté du laurier de la victoire et des palmes immortelles du triomphe, l'olivier sacré et bienfaisant de la paix, et de la générosité envers leurs ennemis vaincus et désabusés. »

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 19 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Nous serons vainqueurs de l'anarchie; les scélérats ne nous feront plus trembler; l'ordre s'assemblera sur des bases stables, il faut l'espérer.

Sans cet espoir, qu'auroit à faire le sage? il auroit à s'envelopper du manteau de sa conscience, et à attendre..... Une longue vie dans la région du crime est une longue mort.

Les rapports des voyageurs, la morale des clubistes, qui guident la marche de l'armée, l'aveu même des déserteurs, tout prouve que le pillage de Lyon est le but de nos ennemis. On dit qu'ils écument de rage en voyant notre résistance. De loin, l'avidité convertissoit nos soldats en nains, nos

fusils en fusées, nos canons en feu d'artifice. Quelle cuirasse qu'une veste de coton, qu'un habit de nankin! se disoient-ils entre eux : mais aux portes de Lyon, l'enchantement a cessé, et l'on a vu des guerriers.

On tente donc tout pour pervertir l'esprit public! On veut donc faire de nous des anthropophages qui se déchirent les uns les autres! La liberté et la propriété sont sœurs. Jamais l'Anglo-Américain ne parle de l'une sans nommer l'autre. Les historiens philosophes ont consigné cette vérité dans leurs ouvrages, et nos Solons de la Pape dirigent leurs soldats contre Lyon, sinon en disant, du moins en laissant dire : *Nous pillerons.*

Lâches, qui n'attendez que l'événement pour prendre parti, cet espoir de nos ennemis ne vous révolte-t-il pas? ne vous porte-t-il pas à rougir de votre foiblesse? Pour nous, indépendans des circonstances, planant au dessus des basses régions de l'intérêt, nous mesurons notre ardeur sur la justice de notre cause. Si nous échouons, nous baisérons encore notre idole brisée. Le pusillanime n'aime que la cause que couronne la victoire; Caton aime la sienne, même vaincue.

L'insurrection de Grenoble est certaine. Quelques scélérats en sont la victime. On a rendu à leurs foyers ceux que Dubois-Crancé avoit *encavés* par centaines : on respire... tout nous prouve que le règne des tyrans n'est pas long. Le ressort de la vertu qu'on comprime reprend bientôt son élasticité. On peut écrire sur la porte de tout oppresseur les quatre vers de Voltaire :

Ennemi de ton siècle, esprit dur et farouche,
Ton terme est arrivé, ton impudence y touche.
**** Tyran, qui tient le monde aux fers,
Tes fers sont préparés, tes tombeaux sont ouverts.

Rome sauvée, sc. 1^{re}.

Le temps nécessaire pour signer la dépêche aux Représentans du peuple avoit fait séjourner un jour le trompette de Kellermann. L'impatience prit hier à nos ennemis. Contre les usages de la guerre, on fusille nos braves soldats du temps qu'on parle. Toujours des crimes! Traite-t-on ainsi des frères? on seroit plus délicat pour les Prussiens.

Aux postes avancés de la Croix-Rousse, après une légère action, où nous avons eu un blessé et nos ennemis dix-sept morts, on a pris deux faisceaux d'armes et une tente.

A quatre heures du matin, le canon de la Guillotière se fait entendre. Il a endommagé les maisons vis-à-vis le pont ; il a un peu donné sur l'hôpital et sur la ci-devant douane. Du moins, nos ennemis devroient épargner les édifices consacrés à l'humanité souffrante et les domaines nationaux ; autrement ils font la guerre à eux-mêmes.

A six heures, nos braves canonniers reçurent l'ordre de riposter. L'action fut vive : en peu de temps une pièce de 16 de l'armée ennemie fut démontée : nos agresseurs prirent la fuite. On sait que notre canonnade leur a fait beaucoup de mal, mais il est impossible de déterminer le nombre des morts.

Mardi prochain, on procédera, Roanne, au tirage de 500 hommes que réclame très-insolemment Dubois-Crancé. Quelle troupe formidable que ces 500 hommes ! leur cœur saigne de partir ; que sera-ce quand on leur dira d'égorger ? L'histoire ne fournit point de pareilles horreurs et une persécution égale.

Je dois vous citer un morceau du rapport de Barrère ; je laisserai au lecteur le soin de tirer les conséquences qui en découlent : elles sont naturelles.

Extrait du Rapport de Barrère, membre du Comité de Salut public de la Convention, du 15 août 1793, concernant la ville de Lyon.

« Il résulte du Rapport du comité de salut public sur la situation de la France, que le 8 le sang a coulé à Lyon. L'armée de Dubois-Crancé s'étoit présentée, et il n'y avoit pas encore une heure qu'on parlementoit, lorsque cinq coups de canon furent tirés par l'avant-garde des commissaires contre l'avant-garde de Lyon. Un escadron de cavalerie de Lyon fraternisoit avec un escadron de la République, il fut enveloppé : mais les Lyonnais ont tiré une vengeance éclatante de cette surprise ; ils ont tué 200 hommes et mis l'armée des commissaires en déroute. Barrère a donné lecture de toutes les pièces où les habitans de Lyon reprochent la précipitation avec laquelle

on a fait marcher contre eux des troupes , et la lenteur avec laquelle on leur rend justice. Ils se vantent d'avoir fait preuve de leur patriotisme en acceptant la constitution et en reconnoissant la Convention comme centre d'unité. Le sang coule , et c'est un grand mal.

On reprochera justement à Lyon d'avoir opéré une diversion fâcheuse dans notre armée des Alpes , d'avoir réduit celle d'Italie à l'inaction. »

Cette dernière réflexion à la suite du rapport de Barrère ne laisse plus de doute sur la fausseté du récit de Dubois-Crancé , car si l'on peut faire un reproche à quelqu'un d'avoir opéré une diversion fâcheuse dans l'armée des Alpes et celle d'Italie , on ne peut l'imputer qu'aux Représentans qui ont été continuellement requis , soit par les commissaires de l'armée des Pyrénées , soit par les administrateurs du département de l'Hérault , de porter leurs forces sur les frontières , au lieu de les diriger contre une ville dont les intentions et les principes ne laissoient aucun prétexte à la malveillance , non seulement de la calomnier , mais de la traiter en ennemie.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 20 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

On continue à arrêter les couriers; cette arrestation nous tient dans l'inquiétude. Les despostes coalisés font-ils toujours des progrès? Persistent-ils à souiller la terre de la liberté? Nous l'ignorons, le temps est peut-être venu, où la France auroit besoin de se lever en masse pour s'opposer à cette horde d'esclaves qui voudroient nous enlever la liberté, et l'on nous cache la profondeur de nos maux, pour négliger le remède. L'histoire ne vengera-t-elle pas ces manœuvres perfides? Ne consignera-t-elle pas dans ses fastes la coupable inaction où l'on retient et nos agresseurs et nous-mêmes?

Le commerce est l'âme de l'agriculture. C'est lui qui porte la fécondité dans nos champs : détruisez le commerce, et nos terres deviendront bien-

tôt incultes. Mais pour qu'il brille, il ne doit éprouver aucune entrave. Qu'on intercepte sa correspondance cinq à six jours, le commettant se dégoûte, et porte ailleurs ses commissions. Encore, si cette arrestation favorisait les autres villes de la République, nous nous en consolerions ; mais malheureusement elle n'est favorable qu'aux étrangers ; les Suisses et les Anglois s'enrichiront de nos dépouilles. Les Représentans nous croient comblés des millions de *Pitt* ; ce sont eux qui les méritent par leur conduite.

Nos ennemis ont demandé deux heures pour ensevelir les morts qu'ils avoient à la Croix-Rousse ; cette trêve leur a été accordée : il y a apparence qu'ils ont été sensibles au reproche qu'on leur fit pour les premiers.

Dans un moment de crise, rien de plus funeste que l'égoïsme ; quand on calcule trop pour ses intérêts personnels, on n'est pas capable des généreux sacrifices qui peuvent seuls sauver la chose publique. Une lettre du citoyen Roux, commandant du détachement de Saint-Chamond, prouve combien il est au dessus de ce sentiment bas. Je dois la faire connoître. « Daignez faire dire, écrit-il, à la section de rue Neuve, que j'ai reçu la note de ma contribution civique, montant à 4,875 livres, je sais, citoyens, que mon sang et mon argent appartiennent à ma patrie. Les comptoirs sont fermés à Lyon ; approuvez-vous que je vous envoie cette somme d'ici, ou bien que j'en fasse les avances pour les dépenses de mon détachement ? Je suis prêt à l'un comme à l'autre. Votre sagesse et votre courage sauvent la patrie. L'impartialité de votre administration fait contribuer tous les citoyens au prix de son salut : je suis trop heureux d'obéir. »

Le canon a grondé plusieurs heures ; il n'y a eu de notre côté ni morts ni blessés ; on a démonté une pièce à l'ennemi. Courage, braves canoniers ! Les lauriers que vous cueillez sont bien agréables, ils vous assurent vos propriétés, et le plus précieux de tous les biens, la *Liberté*. On a tiré sur le camp retranché de Montessuy par trois batteries différentes.

Le bruit court que Kellermann a quitté les environs de Lyon, qu'il dirige ses pas vers Grenoble, pour opposer une foible digue aux incursions des Piémontois : si cette nouvelle est vraie, quelle matière aux réflexions d'un républicain !

Dans un de mes précédens numéros, j'avois recueilli un bruit injurieux aux acteurs du théâtre des Célestins : quoique je n'aie présenté cette inculpation que sous la forme du doute, je dois à ces citoyens la publication d'un certificat du Port du Temple, qui constate que Pierre Feu, directeur de ce spectacle, s'est engagé à présenter, à la première réquisition, toute sa troupe.

Tout ce qui tend à instruire est du ressort de ce Bulletin. Nous devons des éloges à une pièce intitulée : *Un républicain du bataillon de la Liberté, aux soldats patriotes de l'armée de Kellermann.*

Rien de plus heureux que le rapprochement que fait l'auteur de la guerre civile prête à s'allumer entre le fauxbourg Saint-Antoine et la section de la Butte-des-Moulins. Des frères alloient s'entr'égorgier; ils s'expliquent, et ils s'embrassent. Le même résultat auroit lieu à Lyon, si cette communication franche pouvoit avoir lieu.

Cette charmante adresse finit par une belle réplique à toutes les calomnies de nos ennemis. Je ne puis résister au plaisir de la citer :

« Ils vous disent que nous sommes des contre-révolutionnaires, et nous avons accepté la constitution. Ils vous disent que nous protégeons les émigrés, et nous leur avons offert de leur livrer tous ceux qu'ils pourroient nous indiquer ! Ils vous disent que nos rues sont pleines de prêtres réfractaires, et nous n'avons pas même fait sortir des prisons de Pierre-Scize, trente-deux prêtres qui y avoient été renfermés par l'ancienne municipalité, sans procès-verbal, sans dénonciation quelconque, et uniquement parce qu'ils étoient prêtres ! Ils vous disent que nous voulons attenter à l'unité de la République, et ils en livrent eux-mêmes les frontières à l'ennemi pour venir égorgier des frères ! Ils vous disent que nous ne reconnoissons pas les lois, et nous les avons toutes exécutées, à l'exception de celles-là seules par lesquelles ils ont voulu attirer la foudre sur nos têtes, et faire de notre cité un monceau de ruines ! Ils nous traitent de rebelles, et nous ne faisons, en résistant à l'oppression, qu'user du droit précieux que nous accorde la constitution que nous venons d'accepter, dans l'article XXXV de la déclaration des droits ! Ils vous disent..... Mais que ne vous disent-ils pas ? Ci-

toyens, nous vous le répétons, défiez-vous des faux rapports, renoncez à vos projets hostiles, ne venez plus auprès de nous que pour embrasser des frères, et vous serez convaincus de notre ardent amour pour la Liberté et pour l'Egalité, et du désir que nous avons de maintenir, de concert avec vous, la République une et indivisible. »

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DEJAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



SUPPLÉMENT

AU

BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 20 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.



Un monument pour notre histoire est la dépêche des Représentans du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, aux citoyens de Lyon. La postérité aura peine à croire qu'une pareille production ait pu sortir de deux hommes qui devroient avoir pour règle la vérité, et pour guide la douceur, mes premières observations l'ont déjà fait sentir; aujourd'hui je vais finir ma tâche à cet égard.

Citoyens, disent ces deux mandataires, nous ne pouvons répondre à toutes les impostures que les Royalistes de votre cité se permettent contre nous ; nous nous bornerons à vous dire qu'ils ne font qu'entasser mensonges sur mensonges, et que la justification des Représentans du peuple est dans la conduite qu'ils ont toujours tenue, conformément à la loi.

C'est là ce qu'on appelloit autrefois noblesse dans les sentiments, on entasse les *impostures* et les *mensonges* : il est noble de les mépriser. Mais quand il s'agit d'un siège, d'une guerre meurtrière, une telle réponse ne suffit pas.

Je conviens qu'un homme public ne doit pas s'abaisser jusqu'à répondre à ces petits censeurs, qui ne brillent que par les traits acérés qu'ils lancent. Mais quand les magistrats d'une grande cité se font entendre, quand ils adressent leurs plaintes amères ; ne pas répondre aux reproches, c'est un crime : il est de devoir de faire disparaître le nuage que leur allégation élève.

Représentant Gauthier, vous qui avez trempé dans les forfaits du 29 mai, vous qui avez ensanglanté nos murs, comment avez-vous pu dire : *ma justification est dans ma conduite* ?

Le 30 mai vous la blâmâtes vous-même, cette conduite, puisque vous avouâtes que, *vous aviez été trompé par des personnes qui étoient accréditées par leurs fonctions* ; et aujourd'hui vous l'osez invoquer !

Nous passons sous silence cette expression *royaliste*. La qualification contraire *fédéraliste* nous a bien été imputée : comme si les mêmes hommes pouvoient être dans le même temps royalistes et républicains, esclaves et libres ; comme si des individus qui tâchent de rétrécir le cercle de la République, pensent à élever un trône.

Pour notre justification, nous avons des faits et nos serments. Des faits : ils ne réussirent pas à les cacher. Nos serments : si faute de principes de morale, ils n'y croient pas, il est des milliers de François qui en reconnoissent la sainteté.

Dubois Crancé et Gauthier continuent ainsi : *l'on vous trompe en vous disant que les Représentans veulent rétablir l'ancienne municipalité qui a des vengeances cruelles à exercer.*

Citoyens députés, vous ne voulez pas rétablir l'ancienne municipalité : L'auriez-vous pu sans violer le droit sacré qu'a le peuple de nommer ses magistrats ? quoi sous vos yeux ce peuple nombreux a dit à ses anciens municipes : *je ne veux plus de vous, vous avez perdu ma confiance* ; et vous vous croiriez assez puissans pour dire le contraire ! le mandataire seroit donc au dessus du souverain.

Non, il n'y a que des imbécilles qui vous aient prêté cette volonté.

Elle a des vengeances cruelles à exercer. Un scélérat dans les fers en a aussi à exercer contre le gendarme qui l'arrête, contre le juge qui le

condamne : en ce sens, cette expression est-elle admise chez des citoyens pensans ?

Dites plutôt qu'elle auroit des actions de grâces à nous rendre. Elle respire encore cette municipalité de Lyon , et elle est inondée du sang des Lyonnais !

Il falloit être aussi bons que nous , pour se contenir lors de l'arrestation ; il n'y avoit qu'un Lyonnais qui pût invoquer la loi en faveur d'hommes qui l'avoient tant violée.

Nous voulons rétablir l'ordre, disent-ils encore, et non pas maintenir des germes de division.

Pour le prouver, ils parlent : 1° De leur mode de nommer une municipalité provisoire ;

2° De l'empressement qu'ils ont mis pour que la Convention accueillit notre retour et pardonnât notre égarement.

Ces assertions ont besoin d'être développées.

Ils veulent *rétablir l'ordre* ! je l'ai déjà dit, il n'y en eut jamais plus que depuis le 29 mai.

Ils veulent étouffer *les germes de division* ! si vous en exceptez quelques factieux, quelques hommes pervers, l'union la plus intime ne fait de nous tous qu'un peuple de frères.

On propose la nomination d'une municipalité provisoire ; mais il est ridicule de proposer une autre provisoire. Le mode qu'ils présentent est injurieux à un grand nombre de citoyens, il est opposé à leur droit. Les têtes mûries par l'âge sont bien capables de faire un bon choix ; mais il nous semble que l'effervescence qu'on manifeste au camp, n'est point opposée à la prudence nécessaire dans une assemblée. Quand le Lyonnais gémissait sous le joug municipal, l'esclavage paralysait toutes ses facultés, et cette paralysie lui avoit attiré bien des sarcasmes ; mais depuis qu'il est debout , il n'est plus le même : on le voit courageux sous les armes et prudent dans les assemblées.

Dubois-Crancé et Gauthier nous parlent de l'empressement qu'ils ont mis à nous réconcilier au 10 août avec la Convention. Mais cet empressement devoit nous nuire. Quoi ! ils nous avoient peints en contre-révolution , comblés des millions de Pitt ; ils avoient représenté Lyon comme le repaire des émigrés et l'asyle des réfractaires, et ils s'intéressoient en notre faveur !

Où les faits étoient vrais, où ils étoient faux. Dans le premier cas, l'indulgence étoit une foiblesse ; dans le second, il falloit sévir contre les calomniateurs. Par ce dilemme, qu'on juge si nous avions dans Dubois-Crancé et Gauthier des défenseurs bien favorables.

Mais passons aux reproches qu'ils font aux membres du Comité Général. *Examinez maintenant, disent-ils, ce qui se passe dans votre cité, ceux*

qui se sont emparés de l'autorité l'exercent de la manière la plus despotique.

Braves Lyonnais ! la confiance que vous leur avez témoignée dans votre réponse, est la meilleure réplique ; vingt-cinq à trente mille signatures convaincront nos Représentans qu'ils sont loin de défendre l'assemblée des sections, ni tout autre rassemblement de citoyens. Dans cette réponse, tout François verra que le Lyonnais ne vit pas dans un état d'asservissement.

Il est inutile de s'appesantir, sur la fin de la lettre : il n'y est question que de menaces, et l'homme libre n'y est pas accessible. On a dit à la tribune de la Convention : *nous ne rendrons la République qu'après l'avoir dévastée* ; pour nous, nous disons : *nous ne renoncerons à notre liberté, qu'après que Lyon sera un monceau de ruines.*

Le temps coule : déjà le canon gronde : volons au combat !

A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 21 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Dans les circonstances actuelles, la vie est un lourd fardeau pour l'homme pusillanime. Pour celui que la vertu trouve courageux, elle est plus que supportable. A travers les convulsions sanguinaires qu'ont produites les luttes de la révolution, on est parvenu à sentir le besoin de s'unir et de s'aimer : c'est déjà un grand pas vers le bonheur, et un acheminement à l'ordre.

Attendez-vous que le règne des factieux est à son terme : les tyrans n'auront bientôt plus d'autels. Et pourrions-nous en souffrir, nous, couverts

des débris d'un trône antique ? bientôt Marat n'aura plus de place au Panthéon ; et voudrions-nous... Je ne puis achever.

Jusque dans les campagnes, dont on a tenté de pervertir l'esprit, la haine pour le désordre a pénétré.

A Vernaison, cette haine a produit un beau trait de courage. La troupe ennemie, chassée de Pierre-Benite, tentoit d'y jeter un pont de bateaux ; déjà neuf penelles étoient prêtes. Aussitôt les habitans de cette commune s'assemblent ; ils ne sont pas longs à s'armer de carabines et à chasser nos ennemis : trois penelles coulent à fond, et ils se rendent maîtres des six autres. Dans cette action douze soldats de nos adversaires ont resté sur la place, et les autres sont allés cacher leur honte dans les saussaies voisines.

Dans les momens de crise, on accueille tout ; l'imagination cherche à se nourrir des rêves même que la renommée promène. Au risque d'être dupe d'une erreur ; on la caresse quand elle plait. Mettrai-je au rang de ces rêves la défaite complète de l'armée de Carteau, par celle des Marseillois, et leur arrivée à Montelimart ? Cependant une lettre de Belleville le donne pour sûr.

A l'hôpital militaire de Saint-Irénée, flotte un morceau de drap blanc : le républicanisme des Lyonnais s'en alarme ; on le prend pour un drapeau de rébellion, une forte patrouille se transporte à l'endroit même, et l'on découvre bientôt que c'étoit le vent qui avoit fait sortir par la fenêtre le rideau de la chambre, et qu'il n'y avoit nul indice de rébellion.

Déjà la malice avoit dressé ses commentaires ; le civisme des officiers de santé étoit grandement suspecté. Je dois à la vérité l'assurance qu'ils remplissent leurs fonctions avec exactitude, et qu'ils brûlent d'envie de voir régner l'ordre et les lois.

On a reçu un nouveau trompette de Dubois-Crancé, Gauthier et Chambon, représentans du peuple ; cette arrivée nous a beaucoup surpris. La dépêche que vous connoissez étoit *leur dernier mot* ; et Dubois-Crancé ne craint pas de nous envoyer une épître de douze pages. La passion, la haine contre notre patrie, le mensonge s'y montrent à chaque ligne. Dans la dis-

cussion que cette missive a fait naître; on a gardé un ton de dignité qui convient à un grand peuple pénétré de la justice de sa cause; nul sarcasme, nulle vocifération; la vérité elle-même sembloit s'exprimer par la bouche des orateurs.

Après une mûre délibération, on a arrêté qu'on répondroit individuellement aux trois représentants. Demain je ferai connoître et les dépêches et les réponses.

Chaque lettre nous annonce des malheurs. Selon ces députés un abîme de maux va s'entr'ouvrir : Dubois-Crancé va même jusqu'à dire que les bombes sont prêtes, que les fourneaux s'allument, et que nous n'avons que peu d'instans à réfléchir.

Ils ignorent, sans doute, que nous sommes décidés à vaincre ou à mourir; ils ne peuvent donc pas se convaincre que nous sommes inaccessibles à la terreur. Nous passions, à leurs yeux, pour des hommes sans énergie : qu'ils sachent que le 29 mai nous a métamorphosés.

Ces trois Représentans finissent par nous engager à voler aux frontières, pour opposer une digue à l'incursion des Espagnols et des Piémontois : c'est notre vœu; mais qu'on commence par quitter nos murs. Cette invitation prouve qu'ils sont aveuglés par la passion, et bien peu d'accord avec eux-mêmes. Comment! notre armée est composée de quatre mille prêtres, et on veut l'opposer à la ligue espagnole où la domination sacerdotale trouve tant d'esclaves! notre force armée est remplie d'émigrés, et on veut la faire marcher contre les Piémontois où ils abondent. Nous sommes en correspondance avec les esclaves de Turin, avec les fanatiques de Madrid, et l'on veut nous faire marcher contre ces deux fléaux de liberté! Cette invitation est ridicule : elle déceit ou des hommes bien ineptes, ou des traîtres bien avérés.

Dans le précédent numéro, j'avois dit que Kellermann avoit quitté le quartier général de la Pape : cette nouvelle est incontestable. Le rapport d'un déserteur, une lettre de Belleville, le silence de ce général dans les dernières dépêches, tout nous confirme la vérité de ce bruit.

On dit aussi que les troupes sardes sont sur le point d'entrer à Chambéry. Voilà donc les derniers fruits de nos victoires, que la désorganisation nous arrache. Pour ensanglanter des champs patriotes, on laisse pénétrer de vils esclaves ! pour égorger des frères, on favorise des ennemis ! pour punir un vain fantôme de contre-révolution, on l'opère au Mont-Blanc. Cette conduite me met hors de moi-même ; l'indignation m'arrache des larmes : et, l'eussé-je dit cent fois, il faut que je le répète.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 22 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

En commençant ce Bulletin, j'entends le canon qui gronde, les bombes qui éclatent. Un trompette venoit de porter aux Représentans du peuple notre réponse : aussitôt après son arrivée, on porte dans nos murs la flamme, le feu, la mort. Scélérats ! est-ce ainsi qu'on fait la guerre ? vous abusez du pouvoir que vous tenez du peuple pour égorger le peuple même ! et vous respirez encore ! le bombardement que vous avez commandé est un forfait qu'on aura peine à croire ; et vous respirez ! Catilina conspirant contre Rome, n'eût pas été capable de ces horreurs ; et la France entière ne nous vengeroit pas ? Vous profitez de notre patience

pour tramer notre perte ; et vous ne sentiriez pas les effets de notre désespoir !

Ah ! Représentans coupables , tant d'audace ne restera pas impunie ; nous aurons vengeance , ou il ne restera pas un Lyonnais. Nous vous dénonçons à toute la Convention , qui doit frémir que notre sang coule ; à la République que vous irritez par l'incendie de notre ville ; à nos derniers neveux , qui seront dépositaires de notre haine et de notre indignation contre vous ; à l'Europe entière , qui frissonne des guerres intestines qu'on allume de toutes parts. L'histoire note , recueille tout ; elle burinera cet acte de scélératesse.

Dubois-Crancé ! tu croyois sans doute que le spectacle des flammes nous feroit ouvrir nos portes ; tu t'attendois à un soulèvement général à la première bombe qui éclateroit. Hé bien ! saches que tu es dans l'erreur. Les 400 bombes qui ont couvert Lyon cette nuit , ont trouvé partout des Républicains. Les maisons en feu n'ont fait qu'accroître notre indignation. Notre contenance fière doit te prouver si elle est vaine la détermination que nous avons prise de résister à l'oppression ou de mourir.

Dans le bombardement qui a eu lieu la nuit , les maisons qui ont le plus souffert sont au nombre de huit : elles sont situées rues Ferrandière , Raisin , des Quatre-Chapeaux , et Plat-d'Argent.

Une proclamation , dictée par la justice , a appris aux Lyonnais incendiés que les pertes sont communes , et que chaque individu sera indemnisé. Les sacrifices ne coûtent pas quand l'ennemi est aux portes. On donnera volontiers par humanité , ce qu'on voudroit nous enlever par perfidie.

L'hôpital , ce précieux asyle de l'humanité souffrante , a beaucoup souffert de l'éclat des bombes. Rien de plus attendrissant que les larmes et le désespoir des infortunés que la maladie tenoit cloués sur un lit de douleur.

Malgré le trouble qui accompagne tout bombardement , les postes n'ont pas eu de peine à maintenir une tranquillité imposante. Le jeu des pompes à incendie s'est fait avec ordre , et a arrêté partout les ravages du feu ; la

chaîne qui procuroit l'eau , étoit assez nombreuse. Partout, dans cette crise alarmante , on faisoit entendre son indignation contre les hommes de sang qui commandent ces crimes. On a même entendu des femmes chanter des airs patriotiques.

Courage, Lyonnais ! vous êtes faits pour la liberté : votre énergie sera consignée dans les annales de la révolution, on portera votre nom jusqu'aux nues : vous serez vainqueurs de l'anarchie qui vous dévore. Pensez à la hauteur de vos destinées : toute la France a les yeux ouverts sur vous : toute la France , que dis-je ? toute l'Europe considère si vous serez assez lâches pour vous laisser river des fers.

Le rapport de tous les déserteurs , l'énoncé de plusieurs lettres, représentent l'armée de nos ennemis dans un parfait dénuement ; ils sont furieux d'être retenus aux portes de Lyon : ils se flattoient d'y entrer sans résistance. Rien de plus affreux que les calomnies dont on nous noircit : la malice n'a rien inventé de plus pervers. Consolons-nous : la calomnie n'est pas de longue durée : peu à peu l'imposture est connue, et il ne reste aux scélérats qui la distribuent , que la honte et le mépris.

Quoique nos adversaires fassent tout leur possible pour nous cerner , les approvisionnemens entrent en foule : la nuit précédente de grands convois de bled sont parvenus jusqu'à nous.

L'enthousiasme pour la *liberté* produit des merveilles : le citoyen Pierre Olivier , négociant , de la section de rue Buisson , en est une preuve convaincante : cet estimable Lyonnais a chargé le citoyen Loir de demander le nom des douze canonniers qui se sont le plus distingués par leur courage, leur exactitude et leurs talens ; il veut donner tout de suite, à chacun, une gratification de 100 livres.

Le général Précý sera embarrassé pour le choix : le bon esprit anime toute cette troupe.

Une atrocité qui doit être consignée dans ce Bulletin, est le massacre d'une pauvre femme des environs, par quatre soldats ennemis. Elle

n'avoit point d'autre tort (si c'en est un) que de défendre ses petites ressources avec toute l'énergie qu'inspire le désespoir. Comme les passions sont exaspérées, comme l'envie de nous nuire occasionne de crimes ! J'en frissonne d'horreur.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 23 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

A la première heure du jour, nos soldats, irrités du bombardement de la nuit, ont fait un feu terrible. En moins d'une heure, une partie de la Guillotière a été embrasée. A l'instant où j'écris, les voiles de la nuit vont nous envelopper, et il est des maisons qui y brûlent encore. Les citoyens de ce faubourg seroient-ils assez aveugles pour ne pas voir les scélératesses dont Lyon est la victime? applaudiroient-ils aux incendies et aux massacres? ne verroient-ils pas que leurs maux sont l'ouvrage des ennemis qui nous cernent?

Aujourd'hui c'est la veille de la Saint-Barthélemi. Cette époque glace d'effroi; son souvenir seul fait frissonner. On n'oubliera jamais la nuit du 22 au 23 août, elle sera à jamais gravée dans les fastes de l'histoire. Nous en transmettrons les détails à nos derniers neveux.

Rien de plus attendrissant que de voir les malheureuses victimes de l'incendie. Elles se sont toutes retirées dans l'église des ci-devant Récollets et

dans celle des Lazaristes. Là on voit de jeunes personnes pleurer à côté de quelques vieillards décrépits. Là, une mère éplorée tient sur ses genoux, ou à côté d'elle, sa petite famille qu'on voit palpiter encore de crainte. Le désespoir abat les uns, la crainte ulcère les autres; l'indignation les anime tous.

Au nom du Comité général, des commissaires se sont transportés à ces dépôts pour y porter des paroles de consolation et pour assurer à ces malheureux les secours que leur état exige. Cette visite a arraché des larmes de pitié et de douleur : c'étoient de vrais pères au milieu de leurs enfans; on voyoit toutes ces femmes baignées de larmes, les entourer et les conjurer avec instance de résister à ces barbares. « Qu'ils ne souillent pas notre ville! s'écrioit-on de toutes parts : après leurs atrocités, leurs regards « seroient plus à craindre que leurs bombes. »

On a lu à ces infortunés la proclamation du jour, qui leur assure l'indemnité des pertes qu'ils ont éprouvées.

J'ai déjà parlé du spectacle attendrissant qu'offroit l'hôpital au milieu des bombes. On assure que soixante ont endommagé ce magnifique édifice. Plusieurs ont éclaté au milieu des rangs. La douleur, l'effroi, s'étoient emparés de tous les malades. Cependant aucun n'est péri par l'effet de ces instrumens de mort.

Dans les momens de crise des mesures vigoureuses peuvent seules nous sauver. La foiblesse, qui ne sert qu'à l'individu qu'elle épargne, nuit alors à des milliers de citoyens. Cette vérité a été sentie par le Comité général de Surveillance et de Salut public : on a arrêté l'établissement d'une commission militaire qui jugeroit dans les vingt-quatre heures tous les délits qui intéressent la sûreté publique, pendant toute la durée du siège.

Cette commission sera composée, 1^o d'un président pris provisoirement dans les administrations réunies, dont il sera donné connoissance aux sections, pour, par elles, approuver ce choix ou le remplacer; 2^o de cinq membres militaires pris dans l'état-major des troupes de sûreté, dont quatre faisant les fonctions de juges, et le cinquième, celles de commissaire rapporteur; 3^o d'un secrétaire-greffier choisi par la commission.

Cette commission militaire entrera sur-le-champ en fonctions.

Sur le soir, il y a eu une canonnade assez soutenue; le feu a été assez vif de part et d'autre.

Pendant la nuit aucune hostilité n'a eu lieu; les batteries ont, de part et d'autre, gardé le silence : les boulets rouges n'ont point porté dans Lyon la consternation et la mort.

Cette immobilité de nos ennemis fournit une ample matière à nos réflexions : on ne sait à quoi l'attribuer. Tremblent-ils de nous traiter avec plus d'inhumanité que les royalistes de la Vendée, que les satellites de l'Autriche? quelque courier de Paris leur a-t-il apporté la défense de nous

traiter aussi cruellement? est-il arrivé dans la République quelques changemens inattendus? la désunion s'est-elle emparée de nos ennemis? Je laisse à mes lecteurs le soin d'apprécier la justesse ou la futilité de ces réflexions.

Cette même nuit, des maisons ont brûlé dans les rues Plat-d'Argent et de l'Hôpital; ce ne sont point les boulets rouges qui ont occasionné cet incendie; on a des preuves certaines que le feu y a été mis exprès par des malveillans stipendiés. On y a trouvé des matières combustibles qui y avoient été apportées et que l'eau n'a pu éteindre. Quelle scélératesse! l'histoire en fournit-elle d'exemple? Propriétaires, bons citoyens, veillez, et votre vigilance déjouera ces infâmes complots.

Le 17 juillet, Reverchon et Laporte ordonnèrent aux fermiers des coches et messageries de la Saône de ne laisser passer aucun fonds quelconque pour Lyon et de n'y conduire aucune sorte de subsistances, ni effets de campement, etc.

Cette réquisition a été parfaitement remplie: on a tout retenu, tout ce qui venoit à Lyon, même les effets de campement pour Perpignan. Ce n'est pas par ignorance qu'ils l'ont fait: tous ces effets portent en grosses lettres le mot *Perpignan*; de plus les lettres de voiture ne laissoient aucun doute.

Pour justifier cette conduite, nous opposera-t-on leur arrestation à Lyon? ne sait-on pas que dans les circonstances les plus critiques, et quand on marchoit contre nous, nous avons facilité ce transport? mais qui ignore que c'est Cartaux lui seul qui a arrêté ces divers objets.

Nota. Voici une lettre de Montpellier à un citoyen de Lyon, du 10 août, qui prouve qu'on arrête, à dessein, les munitions pour la frontière:

« Les colis dont vous demandez raison sont du nombre de ceux
« qui contiennent les munitions de guerre, arrêtées au Saint-Esprit de
« l'ordre du général Cartaux: il n'a pas été possible d'en avoir la réinté-
« grande. Le voiturier nous a actionnés au paiement de sa voiture de Lyon
« à Montpellier; nous avons été condamnés à la lui payer. Nous vous ferons
« passer toutes pièces relatives à cette affaire, afin que vous puissiez aviser
« aux moyens à prendre. » On voit donc bien que tous ces coupables de lèse-République détournent et paralysent les forces destinées à la défense des frontières.

Dans le Bulletin d'hier, il s'est glissé une erreur. Le bombardement a eu lieu avant le retour du trompette porteur de notre réponse: cette circonstance est contre la conduite de nos ennemis.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELA ROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 24 août 1795, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

C'est au milieu des décombres et à la lueur des flammes que je prends la plume.... La scélératesse n'a jamais rien produit de plus affreux.... Ce sont des monstres et non nos pères, ceux qui nous entourent. Je ne puis suffire à l'indignation qui m'anime : mon cœur navré de douleur veut parler, et une juste colère ne lui permet aucun épanchement. Le fanatisme produisit en ce jour des horreurs qui ne s'oublieront jamais. La soif des richesses, l'envie de faire triompher une faction, en ont produit cette nuit, qui n'appartenoient qu'à des cannibales.

Pauvre peuple, jusqu'à quand seras-tu la dupe des impostures perfides



que sèment tes faux amis? jusqu'à quand pourras-tu croire qu'on va à la félicité à travers les meurtres, les incendies, les assassinats, le ravage?

Il n'y a point de quartier dans Lyon qui ne se soit senti du terrible bombardement qui a eu lieu cette nuit. L'arsenal est presque tout consumé par les flammes. On dit que des scélérats stipendiés y ont mis le feu.... C'est peu de nous faire la guerre par les bombes et les boulets, on nous la fait par des satellites cachés dans l'intérieur.... J'en frémis. L'histoire ne pourra y croire.

Au milieu de toutes ces atrocités, on a arrêté différens citoyens suspects. La justice, l'humanité, président à toutes ces arrestations; et l'on calomnie les Lyonnais! Toute cette secte de perturbateurs n'est pas en lieu sûr : citoyens, veillez, et veillez sans cesse. Prenez garde qu'il ne se forme aucun attroupement : les lois vous le prescrivent. Vaincus, ces scélérats vous portent des coups meurtriers : que seroit-ce s'ils étoient vainqueurs ?

A la Croix-Rousse, toute la nuit on s'est battu avec acharnement. Un feu roulant et continuel a porté dans tous les rangs la consternation et la mort. On ignore encore le nombre des victimes.

A six heures du matin, le citoyen Vitet, ancien maire de Lyon et membre de la Convention nationale, est arrivé au Comité de Salut public. Réfugié dans sa maison de campagne, il laissoit rétablir sa santé affoiblie par de longs travaux depuis le commencement de la Révolution. Les satellites de Dubois-Grancé se sont portés dans sa retraite. Sa maison de campagne a été pillée et saccagée. La même fureur dévastatrice va faire des environs un monceau de ruines. Ce bon citoyen et son fils ont trompé la fureur de ces brigands : par des chemins escarpés, ils sont arrivés à Lyon sans accident. Le spectacle de leur patrie en feu a ranimé leur courage : ils demandent l'un et l'autre à servir dans la force armée. On doit des regrets à leurs malheurs et des louanges à leur civisme.

Dans une adresse aux soldats armés contre nous, le rédacteur a lancé quelques traits contre tous les tribunaux en général. Un membre du tribunal de district de la campagne a réclamé justice pour lui et ses collègues. Quoique la proposition, par sa généralité, n'eût rien de personnel, le Comité général s'est empressé à reconnoître la pureté de leurs principes, et

à déclarer qu'il les reconnoissoit pour de vrais républicains, amis de l'ordre et des lois.

Le feu a pris quarante-deux fois à l'hôpital, et quarante-deux fois il a été éteint. Pendant cette nuit, au combat de la Croix-Rousse, on a pris à l'ennemi deux pièces de 4, et tué beaucoup de monde.

Une citoyenne de Lyon, revenue avec sa fille de sa maison de campagne où logent les satellites de Dubois-Crancé, rapporte que les soldats annoncent qu'ils entreront à Lyon malgré la résistance, et que tous les habitans seront passés au fil de l'épée ; ils disent que s'ils ont des chemises sales, les Lyonnais en tiennent de toutes propres pour leur arrivée, et que leur pot est au feu pour eux. Cette citoyenne a été obligée de leur abandonner son domicile pour sauver l'honneur de sa fille. Elle rapporte encore qu'un des officiers lui ayant témoigné des principes opposés à ce brigandage des chefs, elle croit qu'il a été dénoncé ; mais elle ne l'a plus revu... Quelles réflexions cette anecdote peut faire faire aux vrais amis de la liberté et de l'ordre, sur le sort de la tyrannie !

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÉS, secrétaire général.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 25 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Les évènements se succèdent, les crimes se multiplient; l'énergie se ralentiroit-elle? Jamais on ne soutint une guerre plus juste; craindrait-on d'en courir les hasards? Non, ou il en est fait de liberté pour Lyon, et peut-être pour toute la République. Que cette perspective est triste pour de vrais républicains!

Après la nuit la plus orageuse, après les scènes les plus horribles, les évènements du jour se sont bornés à quelques canonnades aux postes avancés de

la Croix-Rousse. L'ennemi a travaillé à se retrancher vers la maison Panthod, d'où s'étoient repliés quelques uns de nos soldats citoyens.

L'incendie a fait de terribles ravages à l'arsenal. Le vent du nord souffloit avec rapidité; les secours ont été inutiles. Il a fallu abattre des maisons entières pour ôter toute communication.

Les ennemis du dehors ne sont pas les plus à craindre : il est dans l'intérieur de la ville des hommes assez scélérats pour tramer contre leur patrie. La vue des maisons embrasées, le spectacle des familles en pleurs, nourrit dans leur ame une joie criminelle : leur cœur, aussi dur que le bronze qu'on nous lance, est inaccessible à tout sentiment de pitié. C'est peu que la bombe nous incendie, ces monstres attisent eux-mêmes le feu. Sans la vigilance des bons citoyens, Lyon ne seroit plus peut-être qu'un vaste brasier. Tous les jours on en arrête; et ce qui m'étonne, c'est que l'amour de la justice triomphe des mouvemens de l'indignation. Continuez, braves Lyonnais! le triomphe de la vertu ne doit pas être souillé par des forfaits.

Dans l'adresse énergique aux Représentans du peuple, adresse signée de vingt-cinq à trente mille personnes, on devoit voir le vœu unanime d'une grande cité : nos ennemis n'y ont vu qu'une grande liste de proscriptions. On a poussé la scélératesse jusqu'à noter ceux qui n'ont su signer. Il est donc des hommes aussi altérés de sang que les sangsues! Grand dieu! à quel siècle nous avez-vous réservés? on professe les plus beaux principes, et l'on commet les forfaits les plus atroces. On se berce de l'espoir d'une paix universelle, et l'on trame les projets les plus sanguinaires.

On se plaint de la lenteur avec laquelle on administre les secours pour les incendies. Ces plaintes sont fondées. Comités de Surveillance des sections, restez debout, secondez les corps constitués. L'administration est composée d'une infinité de rouages; facilitez-en le jeu; faites observer la proclamation militaire qu'on a affichée aujourd'hui. Dans ce moment de crise, vous pouvez tout.

Le bombardement a recommencé cette nuit, une maison, vers le pont Saint-Clair, étoit sur le point d'être consumée : les secours administrés à propos ont prévenu ce malheur. Sur le minuit le bombardement a été interrompu.

Je ne parle pas à présent du trompette qu'ont envoyé Dubois-Grancé et Gauthier : à l'instant où j'écris, les sections réunies délibèrent. Je ferai connoître demain la dépêche et la réponse.

On se plaint, avec raison, du peu d'ordre dans la distribution du Bulletin et des autres arrêtés du Comité général. Certains bataillons en ont beaucoup d'exemplaires, tandis que d'autres n'en ont point. Cet abus a motivé l'arrêté suivant, qu'il est important de connoître.

Signé, BEMANI, président; et ROUBIÈS, secrétaire.

Le Comité particulier de Surveillance et de Sûreté publique du département de Rhône et Loire, considérant qu'il est important d'établir un ordre fixe pour l'affiche et la distribution du Bulletin et des écrits divers qui émanent des autorités constituées, afin de prévenir les abus qui pourroient s'y glisser; arrête :

ARTICLE PREMIER.

Le Bulletin et les divers arrêtés qui s'impriment par ordre ou sous l'autorisation du Comité général de Salut public, seront affichés dans tous les lieux usités jusqu'à ce jour, dans les principaux postes, et notamment aux casernes.

II.

Il sera remis un nombre suffisant d'exemplaires du Bulletin et des arrêtés généraux des autorités constituées, au Directoire du département, qui sera chargé de les faire parvenir par la voie usitée, aux districts de son arrondissement, et ceux-ci aux municipalités de leur ressort.

III.

Il sera envoyé jour par jour à chacune des sections de la ville et à chaque Comité des autorités constituées, deux exemplaires, l'un en placard. L'autre in-quarto, de tout ce qui s'imprimera par ordre desdites autorités.

IV.

Il en sera de même envoyé vingt exemplaires, dont dix en placard et dix in-quarto, aux plantons des trente-six bataillons qui se rendent chaque jour à l'Hôtel commun pour en rapporter le mot d'ordre à leur troupe respective.

V.

Les commandans des postes avancés seront en outre invités à faire demander chaque jour au bureau de distribution, le nombre d'exemplaires qu'ils jugeront nécessaires, des écrits qu'ils croiront propres à éclairer l'opinion des campagnes voisines, et qu'ils auront les moyens de leur faire parvenir. Ils ne pourront être délivrés que sur un ordre signé par eux.

VI.

Il ne sera fait à l'Hôtel commun aucune autre distribution des écrits susmentionnés, que celles énoncées dans les articles ci-dessus.

A Lyon, le 24 août 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

Signé, GENET-BRONZE, RICHARD; AMIOT, secrétaire.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 26 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

La République entière a les yeux tournés vers nous : les François nous jugent tous : les uns, jouets de la calomnie, nous croient en pleine contre-révolution, amis de *Pitt* et de *Cobourg*; les autres connoissent la pureté de nos principes et la franchise de nos sentimens. Citoyens de Rhône et Loire, en éclairant et combattant les premiers, faites que les seconds n'aient pas à rougir de leur estime pour vous; soyez fermes et généreux.

Qui sert *Pitt*? quels sont les amis de *Cobourg*? ceux qui détruisent les manufactures rivales de celles de l'Angleterre et de l'Autriche; ceux qui conspirent pour la ruine des grandes cités, seules à craindre pour le commerce des étrangers. Mais qui veut anéantir les grands ateliers, seule source de nos richesses? Le bombardement d'hier, bombardement affreux dont on

n'a nul exemple, doit le prouver à tout l'univers. Depuis sept heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, il ne s'est pas écoulé une seconde sans qu'on ait lancé plusieurs bombes énormes. Les précédentes nuits avoient été affreuses ; la dernière les surpasse en atrocités.

La veille, Dubois-Crancé et Gauthier avoient envoyé un trompette. Dans la dépêche dont il étoit porteur, ces Représentans nous faisoient entendre que nous eussions à nous rendre avant midi, pour prévenir de plus grands malheurs. Le comité général, qui ne s'enveloppa jamais des voiles du mystère, convoque les sections, et fait demander aux deux députés vingt-quatre heures pour délibérer : un grand peuple ne s'assemble pas et ne délibère pas dans un clin d'œil sur des matières aussi importantes.

Le lendemain une immense quantité de citoyens est réunie à l'hôtel commun : déjà on délibère, lorsque le général Grandval informe l'assemblée que, contre les règles de la guerre, nos ennemis commencent leurs hostilités. Un mouvement d'indignation se fait entendre : cependant la discussion continue au bruit du canon. Sur le midi, un nouveau trompette arrive, dans sa dépêche, on lit qu'il n'est plus temps de délibérer... Croira-t-on qu'un père du peuple ait refusé un temps aussi court à une grande section du peuple?... Aux armes!... aux armes! s'écrie-t-on dans tous les coins de la salle..... L'assemblée se dissout, et chacun vole à son poste.

La malveillance redouble d'efforts : notre activité la déjouera ; notre confiance dans le général Précy nous assure des succès ; des scélérats ont osé noircir sa réputation ; mais quand la vertu parle, le crime se cache : Précy l'a fait avec ce ton de dignité qu'on lui connoît. Je ne puis résister au plaisir de citer sa dernière proclamation.

Proclamation du Citoyen Général.

Citoyens,

Si quelque chose pouvoit altérer les sentimens d'un homme qui, sans autre intérêt que celui du bonheur public s'est dévoué à la défense d'une cité où il fut appelé par le vœu de tous les gens de bien, ce seroient sans contredit les propos que la multitude effrénée et soldée par les ennemis, se plait à répandre contre moi.

Citoyens, mon âme est pure, ma conduite est sans reproche, et je n'entrerois dans aucun détail, si je ne craignois que des âmes foibles ne se laissassent séduire par les calomnies outrées et astucieuses..... Une pusillanimité aussi impardonnable chez des hommes libres, entraîneroit nécessairement la chute et la perte d'une ville immense.

Citoyens, pourquoi prites-vous les armes? pour résister à l'oppression. Etes-vous agresseurs? non. Votre cause est celle de tous les honnêtes gens

de la République ; elle a tout entière les yeux ouverts sur vous, et vous balanceriez entre l'intérêt général et l'intérêt particulier ! Loin de moi cette idée : j'aime trop mes frères d'armes pour les présumer capables d'un pareil avilissement. Ne croyez pas, en parlant ainsi, que je pense au salut de mon individu : quand je vins me ranger parmi vous et que je fus nommé votre général, le dévouement de ma vie étoit fait ; je suis prêt à le faire encore si la tranquillité publique en dépend.

Quelles raisons auroient donc pu influencer l'opinion publique ? c'est ce que je vais examiner. Depuis le moment où l'ennemi assiégea votre ville contre le droit des gens, quels revers avez-vous éprouvés ? aucun. L'ennemi n'a pas gagné un pouce de terrain, partout il a été repoussé avec perte quand il a paru en face ; aussi, sentant son insuffisance, il s'est borné à une guerre lointaine qui, annonçant plus la rage et la haine que le courage, ne laisse pas que d'être nuisible à une grande cité.

Citoyens, vous deviez bien vous attendre qu'on ne fait pas la guerre sans éprouver des pertes en tous genres ; mais balancez les pertes avec les risques que vous courez, et vous sentirez renaître en votre âme ce courage mâle qui doit caractériser tout brave Lyonnais.

Les bombes et les boulets rouges vous épouvanteraient-ils ? cette manière de guerroyer n'annonce-t-elle pas bien clairement la faiblesse de ceux qui vous attaquent ? des François qui tirent sur des François avec autant d'acharnement, et aussi exécration, ne devraient-ils pas rougir de servir d'instrumens à la haine et à la passion du plus despote des mortels ? Mais si l'intérêt particulier peut entrer en considération pour balancer l'intérêt général, quel mal l'ennemi vous auroit-il fait avec ses bombes et boulets ? presque point.... Vos vrais ennemis sont dans votre sein ; ce sont eux qui ont incendié votre arsenal, qui a entraîné la perte des maisons voisines ; ce sont eux qui la première nuit du bombardement, se hâtèrent de mettre le feu aux différentes maisons de rue Plat-d'Argent et Grand-rue ; ce sont eux qui, par leurs cris incendiaires, répandoient l'alarme dans la ville, et empêchoient les honnêtes gens timides de porter des secours ; ce sont encore ces mêmes ennemis qui, dans ce moment, par des bruits sours et calomnieux, cherchent à semer le découragement... Braves Lyonnais ! votre sort est dans vos mains, la destinée de la République dépend de votre fermeté : donnez à l'univers entier l'exemple du courage et du désintéressement le plus déterminé : surveillez vos ennemis intérieurs ; chassez-les de votre sein ; mais soyez fidèles observateurs des lois : que l'injustice ne vous en fasse point commettre : forcez l'ennemi commun à respecter votre modération et à craindre votre courage ; et si vous mourez en défendant votre patrie, il n'existera pas d'honnête homme dans les siècles les plus reculés, qui ne jalouse votre sort.

L'ennemi peut détruire, brûler vos maisons ; mais au milieu de ces désastres, le vrai Lyonnais doit paroître ferme et inébranlable, prononcez donc bien votre vœu ; que les méchants tremblent, et que les gens de bien vous admirent.

Signé, PRECY.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 27 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Par mesure de sûreté générale, on a mis hors des murs de Lyon des personnes indignes de vivre parmi des frères, fortement suspectées d'avoir participé aux manœuvres des malveillans. La proclamation qu'a proposée le citoyen président, fait connaître les motifs de cette démarche; je me contenterai de la citer :

*Les corps administratifs réunis, séants à Lyon, et les délégués du peuple
françois du département de Rhône et Loire, formant le Comité de Salut
public;*

A LEURS CONCITOYENS.

Citoyens,

Il est du devoir d'une magistrature paternelle, sage et éclairée, de rendre publiquement compte de sa conduite, et des motifs qui peuvent bien

souvent la déterminer à prendre des mesures extraordinaires pour sauver la chose publique. C'est ce que nous allons faire. Pussions-nous prouver de la sorte à toute la cité, combien nous nous occupons de son salut, et convaincre les ennemis extérieurs et intérieurs de la ville de Lyon, des soins que nous nous donnons pour concilier à la fois les devoirs d'une rigoureuse justice, avec ceux de la prudence et de l'humanité.

Citoyens, depuis vingt jours des monstres altérés de notre sang et de nos fortunes, égarent nos frères des départemens, et font couler par des mains fratricides le sang françois. Assiégés, bombardés, incendiés, nous usons d'une légitime défense; et forts de nos principes, de notre conduite, de nos consciences, nous résistons à l'oppression, et nous attendons tranquillement que notre courage, notre héroïque fermeté fatiguant nos ennemis, les détermine à abandonner le projet exécrable de détruire la seconde ville de la République, et d'en égorgier les paisibles et industrieux habitans.

Peut-être aurions-nous déjà atteint ce but, si nos ennemis extérieurs se fussent vus livrés à leurs propres forces, et n'eussent pas compté sur un parti qu'ils fomentent, soutiennent et soudoient au centre même de cette cité. Aussi c'est le seul parti qui nous a fait du mal. C'est lui qui a incendié l'arsenal, qui a mis le feu aux maisons des rues Longue et Plat-d'Argent, qui par des signaux a indiqué aux assiégeans les endroits où ils devoient diriger leurs bombes et leurs boulets; qui a répandu dans toutes les rues de Lyon des matières combustibles, qui a coupé les tuyaux des pompes à feu, qui a volé ou détruit nos seaux pour l'incendie, qui a fait perdre enfin à la République quarante millions de propriétés tant nationales que particulières.

Vos magistrats instruits de toutes ces atrocités, ont dû nécessairement déployer une sévère énergie pour déjouer les machinations perfides de nos ennemis intérieurs; et par une suite de l'autorité que vous avez déposée dans leurs mains, ils ont fait mettre en arrestation plusieurs personnes notoirement suspectes, et sur qui, dans un moment de siège, toute la sévérité des loix auroit pu être déployée.

Déposées dans l'hôtel commun, elles insultoient à notre modération, et, par leurs propos, par leurs menaces, par l'atrocité qu'elles ont commise de jeter des mouchoirs soufrés dans la cour de l'hôtel commun, elles provoquoient sur elles l'indignation de tous les bons citoyens : déjà elle étoit à son comble; déjà la voix de la persuasion, celle de la raison, se faisoient entendre avec peine; les magistrats craignoient une explosion terrible; ils l'ont prévenue en faisant emporter hors de la ville tous les prisonniers qui étoient détenus dans l'hôtel commun; les grands coupables seulement, et ceux qui s'étoient échappés de Saint-Joseph, ont été exceptés. Une mesure de police et de sûreté générale est insuffisante pour de pareils criminels; il faut que la loi, et la loi seule, prononce sur leur sort.

En adoptant le moyen d'exportation, nous nous y sommes d'autant plus portés, que nous avions acquis la certitude que le feu des assiégeans devoit se diriger sur l'hôtel commun, et que dès lors, dans le cas d'un incendie, l'humanité commandant impérieusement d'ouvrir les portes à ces détenus, pour les soustraire aux flammes, nous les aurions de la sorte répandus dans la cité, où ils auroient continué à faire du mal et à servir la cause de nos ennemis.

Aujourd'hui, ils ont leur liberté, qu'ils aillent grossir l'armée de Crancé, qu'ils aillent calomnier notre ville dans les campagnes, peu importe, eux-mêmes ils seront la preuve irrécusable, le témoignage vivant de notre humanité et de notre modération.

Mais qu'ils ne s'avisent pas de rentrer dans notre ville tant qu'elle sera en état de siège. Les ordres les plus rigoureux sont donnés pour les veiller de près. Tous leurs noms, âges et professions sont consignés sur un registre. S'ils étoient découverts, s'ils étoient arrêtés, s'ils se présentent aux portes, travestis ou autrement, ils seroient traduits sur-le-champ à la commission militaire, jugés irrévocablement dans les vingt-quatre heures, comme espions, ayant été et venant de l'ennemi.

Lyon, ce 25 août 1793, l'an second de la République française.

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÈS, secrétaire-général.

Que ceux qui ont échappé à la vigilance des sections prennent garde à eux-mêmes, ou plutôt qu'ils ouvrent les yeux sur la conduite de nos ennemis. Le civisme le plus pur nous anime tous, nous voulons tous la république, pourroient-ils applaudir aux attaques tyranniques de nos oppresseurs ? Nous sommes François, leurs frères, leurs amis ; pourroient-ils souffrir qu'on nous traitât avec plus d'inhumanité que les despotes de l'Europe ? Nous voudrions courir, avec nos assiégeans, les risques d'une guerre plus juste contre l'ennemi extérieur ; seroit-il possible qu'on ne condamnât pas la guerre qui nous fait entr'égorguer.

La commission militaire est en exercice ; elle ne discontinuera pas d'exercer ses fonctions ; elle jugera tous les coupables. Braves Lyonnais ! modérez votre indignation ; ne souillez pas une guerre aussi juste par des assassinats : votre cause est belle, ne la gâtez pas par des meurtres. Vos magistrats sont vertueux, le crime leur déchire l'âme ; ne leur donnez plus le triste spectacle de la scélératesse. A quoi les exposez-vous ? à quitter la chaise publique, à aller cacher dans la retraite leur douleur impuissante, à laisser sans pilote le vaisseau de notre patrie, battu par tant de tempêtes. Pensez aux tristes conséquences de cette désertion que nécessiteroit leur impuis-

sance. Rappelez-vous du 29 mai; alors votre indignation étoit à son comble; cependant vous fûtes grands, les mânes de vos frères y applaudirent : agissez de même.

Il n'y a eu aucune attaque pendant toute la journée. Sur le soir, quelques boulets rouges vinrent endommager nos édifices; cinq à six bombes furent lancées, mais les suites n'en ont pas été funestes.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 28 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Une légère canonnade près la Guillotière, quelques coups de fusils aux divers postes, un bombardement de six heures, forment toute l'histoire de ce jour.

Deux maisons assez vastes ont été la proie des flammes. Il faut espérer que le raccommodage des pompes, que l'ensemble qu'on met dans les secours, que les moyens coercitifs qu'on a arrêtés pour employer les lâches, préviendront ce malheur, et de plus, quand la plus tyrannique oppres-

sion nous a déterminés à une résistance vigoureuse, ne nous sommes-nous pas attendus à ces ravages de l'incendie? nous avons plus fait, nous avons juré de mourir plutôt que de nous rendre. Ce serment sera exécuté.

La peur paralyse les esprits, le courage les enflamme : la peur rive des fers, le courage les brise : la peur favorise les factions, le courage les renverse. Braves Lyonnais, levez-vous aux sages mouvemens du courage, et riez des basses spéculations de la peur. Les départemens, vous dit-on, restent froids : ils sont simples spectateurs de notre siège, unique dans l'histoire; et pourriez-vous pour cela, souscrire au découragement de quelques âmes foibles? Le caractère de nos ennemis vous offre-t-il quelque ressource dans une négociation? Montrez-vous avec l'énergie du sage dont parle Horace : que les ruines vous trouvent non indifférens, mais spectateurs tranquilles.

Les nouvelles de Paris sont alarmantes. On peint cette ville, berceau de la révolution, comme cernée de toutes parts par les troupes de Cobourg... Par les troupes de Cobourg! il en est donc fait de la liberté! quatre années de déchirement et de sacrifices vont donc être perdues!

Quelle position pour un Républicain! l'ennemi est au centre de la République, et des frères s'entre-tuent! Que l'esprit des François s'est prodigieusement perverti par l'anarchie qui nous dévore! comme tous les citoyens paroissent las, consternés, abattus par les trahisons sans nombre dont nous sommes la victime!

L'année précédente, des phalanges ennemies souillent le sol de la liberté, et elles ne trouvent dans leur audace que le mépris et la mort; des milliers de citoyens forment un mur que l'ennemi ne peut renverser : et cette année les satellites des despotes entrent dans la France, ils la traversent, et sont aux portes de Paris sans qu'on ait parlé de résistance!

D'où vient ce contraste? il est facile de le dire. En 1792, le brigandage n'avait pas désuni les esprits. Les prédicans du meurtre n'avoient pas exas-

péré toutes les ames vertueuses : on se croyoit à l'aurore du plus beau jour. *Vivre libre ou mourir* étoit le cri de tous les François. Cette année, une désunion générale énerve nos forces ; avec les maximes du sans-culottisme, celui qui a, redoute celui qui n'a pas. Le pauvre s'arme contre le riche : les citoyens s'isolent quand ils devroient former un faisceau : ils se haïssent lorsqu'ils devroient s'aimer.

En 1792, toutes les villes de la République n'avoient qu'un projet, l'établissement de *la liberté*, qu'un vœu *l'ordre*, qu'un ennemi *le despotisme*. Cette année chaque ville a à gémir de quelque oppression ; chaque citoyen craint, en quittant ses foyers, de laisser auprès de sa famille des ennemis plus redoutables que les despotes : les grandes cités ont à leurs portes, non des pères, mais des tyrans.

Et dans cette désorganisation générale l'on ne craindrait pas de succomber ! la vie pour moi n'est presque rien ; mais la République, mais la liberté, mais le bonheur des François est tout.

A huit heures du soir, des citoyens éclairés ont vu à une distance de quatre ou cinq lieues, des hauteurs de Saint-Just, quatorze coups de feu ; ils les ont vus près de terre, dans une direction horizontale et diminuant d'intensité ; ils ont jugé que c'étoient des coups de canon. Seroient-ce des frères qui viennent à notre secours ? quoique assez forts par nous-mêmes, ce rêve fait plaisir. Des François s'entr'égorgeroient-ils ? cette appréhension seule fait frissonner. L'ennemi auroit-il déjà pénétré dans la France ? Nos assiégés, vous en répondez ; quoi qu'il en soit, l'avenir détruira cette crainte ou cet espoir.

Un détachement de l'armée ennemie est commandé par Javogue, Représentant du peuple : c'est le même qui, avant qu'on décrêtât l'abolition des héritages, se fit faire par son père une donation qu'il croit en règle. Cet ennemi est terrible ; mais heureusement que nous avons à lui opposer son propre frère, bon républicain, et aux vertus duquel on se plaint, à Lyon, à rendre hommage.

La Commission militaire a jugé plusieurs coupables. Ces condamnations légales feront oublier l'assassinat d'hier.

Le détachement des Lyonnais à Saint-Chamond a essuyé un revers près de Rive-de-Gier. Quand les détails en seront parfaitement connus, je m'empresserai à les consigner dans le Bulletin.

Signé, BEMANI, président; ROUBIÈS, secrétaire-général.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 29 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Toujours des atrocités de la part de nos ennemis; le crime, armé du pouvoir, continue ses excès; des hommes qui ne rougissent pas de se dire républicains, des hommes qui ont juré de maintenir les droits de l'homme et du citoyen, de respecter les personnes et les propriétés, de vivre ou de mourir en défendant la liberté, violent ces mêmes droits dont la nation les a rendus dépositaires, ils assassinent leurs frères; au mépris de l'égalité qui caractérise les vrais républicains, ils exercent la plus violente, la plus exécrable tyrannie, le despotisme le plus insultant, celui que les Néron, les Tibère et tous les monstres dont les noms souillent les pages de l'histoire des peuples, n'ont jamais employé pour signaler leurs fureurs.

Du camp de Montessuy, ces barbares contemplent avec une joie cruelle les flammes qui dévorent quelques parties de la cité; ils se promettent de

plus affreux succès pour la nuit suivante ; ils calculent froidement les progrès des craintes, des alarmes, du désespoir des malheureux habitants qu'ils espèrent réduire ; ils convoitent leurs dépouilles, ils comptent les têtes qu'ils se flattent de faire tomber sous la hache fatale ; ils excitent leurs soldats par la promesse du pillage : ces vils esclaves en criant *vive la liberté*, forgent les chaînes que leurs maîtres nous préparent ; ils allument les feux qui embrasent nos maisons ; ils aiguisent le fer qui nous ravit quelques uns de nos braves frères d'armes, ces généreux citoyens armés pour la patrie et pour les lois, ces fiers républicains qui ne respirent que pour soutenir la vraie liberté, et qui, surmontant tous les obstacles, vainqueurs de toutes les résistances, recevront bientôt les palmes de la victoire au nom de la cité qu'ils auront sauvée, et de la France, de l'Europe entière, à qui ils auront donné le plus grand exemple comme le plus beau des spectacles.

Lyonnois, que votre courage soit égal à la justice de votre cause : au milieu des désastres inséparables d'un siège, parmi les décombres dont la rage de vos persécuteurs vous environne, ne voyez que la récompense qui vous attend, que la paix et le bonheur qui succéderont aux orages que ceux qui se disent vos représentans, vos frères, vos amis, vos égaux, ont excités contre vous. C'est la lutte du crime contre la vertu, la véritable gloire en sera le prix : la honte et peut être les supplices seront le salaire des efforts criminels de vos ennemis : nous ne parlons pas du remords, leur cœur y est inaccessible ; il est souvent le retour de l'ame à la vertu, et ils sont trop corrompus pour devenir vertueux.

Une vérité incontestable a été sentie par les corps administratifs et les délégués du peuple de Rhône et Loire, c'est que plus une assemblée est nombreuse et moins ses délibérations ont de célérité. Un comité de cinq membres a été arrêté ; ils ont été nommés à la majorité des suffrages par la voie du scrutin. L'importance des objets dont ce comité doit s'occuper, le secret que la plupart de ces objets exigent, la nécessité d'une exécution prompte, ont motivé cet établissement que les circonstances rendoient indispensables, et dont on ne tardera pas d'éprouver les heureux effets. Le général sera appelé aux délibérations, et ce nouveau service qu'il rend à la cité lui assure de nouveaux droits à sa reconnaissance et à son attachement.

Le citoyen commissaire de la section des droits de l'homme chargé de porter à la Convention l'acceptation de l'acte constitutionnel, a rendu compte de sa mission ; les détails en ont été rendus publics hier par la voie de l'impression. Un sentiment profond et douloureux affecte tout homme sensible et qui aime son pays, en lisant les expressions des Représentans du peuple, qui parloient au nom de la Convention aux députés d'une section considérable du peuple françois : la modération des uns et la partialité

outrée ou l'esprit de vengeance, l'évidente immoralité des autres, forment un de ces contrastes frappans dont il y a peu d'exemples.

L'un d'eux (Legendre) a dit à la députation « que si elle osoit se présenter à la barre, il s'y trouveroit, et qu'il ne souffriroit pas que la Convention consentît à aucune espèce d'arrangement avec Lyon, et que si elle étoit assez lâche pour foiblir, il se bruleroit la cervelle en sa présence. » Quel homme reconnoitra jamais à ce langage un républicain, un législateur et le représentant d'un peuple libre?

D'autres membres du comité de *salut public* ont annoncé des intentions non moins *pacifiques*, non moins dignes de peindre des politiques profonds et parfaitement disposés à concourir à la splendeur et à la prospérité de la République. Selon eux « il faut absolument anéantir Lyon, Bordeaux, Marseille, et qu'il n'y ait pas pierre sur pierre, il faut en détruire les habitants, etc., etc. »

Le citoyen Merlino, ajoutant l'ironie à l'outrage en s'adressant aux députés d'une ville où sa famille réside, s'est permis de leur dire : « Vous êtes bien bons de vous tant tourmenter : dans ce moment tout est fini; soyez persuadés qu'il n'y a pas eu un seul coup de canon de tiré. On est bien dupe d'employer tant de moyens pour réduire ces scélérats. Moi, avec quatre mille hommes et deux pièces de canon, je voudrois donner le fouet à tous les Lyonnais. »

François, vous avez subi le joug des tyrans, mais aucun ne vous accabla d'un mépris si cruel. N'oubliez pas qu'un des collègues du citoyen Merlino a dit à la Convention, en vous calomniant « qu'il ne manquoit aux Lyonnais, pour opérer la contre révolution, qu'une cocarde blanche et du courage. » Il a reconnu que vous n'aviez point arboré ce signal de l'esclavage. Continuez à prouver par votre persévérance et votre valeur combien vous êtes au dessus des injures de vos ennemis.

Il en coûte sans doute de recueillir ici ces traits multipliés qui caractérisent d'une manière si défavorable ceux qui tiennent entre leurs mains le sort de la République : c'est cependant une tâche qu'il importe d'achever, pour transmettre, s'il est possible, à la postérité, des faits qu'elle aura peine à croire; et si le peuple de Rhône et Loire pouvoit goûter quelque plaisir à se venger, il le trouveroit en consigniant dans ses fastes les *maximes* de ceux qui étoient appelés par la Nation pour lui donner un gouvernement républicain et des lois sages.

Parvenus à la *Convention*, les députés de cette ville crurent pouvoir justifier la scission instantanée entre elle et les Représentans de la Nation; ils se fondèrent sur des principes qui tendoient à la faire considérer comme un acte de civisme et d'amour pour la liberté. Un membre de l'assemblée répondit : « Nous ne sommes pas des enfans; nous savons ce que c'est que la révolution du 31 mai : si les b..... eussent été les plus forts, ils nous

« auroient tous fait guillotiner ; nous le sommes , ainsi il faut qu'ils y passent. »

Ce colloque fut interrompu par un autre membre qui ajouta la violence à la calomnie ; il s'écria : « Qui vous a rendus si hardis pour paroître à la barre de la Convention ? croyez-vous que l'on ignore que la députation de Lyon n'est composée que d'aristocrates renforcés , de scélérats , de monstres , qui sont venus à Paris pour opérer la contre-révolution ; » et , prenant le député au collet , il lui dit : « Vous avez l'air d'un aristocrate rendoubé , il me prend envie de vous faire arrêter ; de quelle section êtes-vous ? vous qui avez l'air d'un sans-culottes avec vos *pantalons* , comment faites-vous pour prendre la défense des aristocrates et des riches ? » Le député insiste , il fait sentir les funestes conséquences d'une proscription générale qui alloit envelopper les vrais patriotes de Lyon. Pourroit-on le croire ! le Représentant du peuple françois , loin d'être ému par une considération si puissante , répondit : « Cela est vrai , mais j'en suis fâché , je ne sais qu'y faire ; tant pis pour eux. » Et sur ce qu'on lui observa qu'en réduisant Lyon au désespoir , il y auroit bien du sang de répandu de part et d'autre , ce même Représentant répliqua : « Bah ! bah ! il ne manque pas d'hommes en France. »

Voilà donc , grand Dieu ! les arbitres de la destinée d'un grand peuple ! voilà ceux de qui il se promettoit la liberté et le bonheur ! Il faut épargner au lecteur les tristes réflexions qui naissent de l'analyse qu'on vient de faire ; la plume se lasse en traçant des détails si affligeants , et le cœur se décourageroit si la perspective du terme des malheurs publics ne calmoit pas les sentiments qui l'oppressent.

La commission militaire vient , par un nouvel exemple , d'intimider les malveillants , en condamnant à mort et faisant exécuter hier un de ces coupables qui regardent comme un acte de vertu ces lâches conspirations , ces noirs attentats , qui ont pour objet le triomphe de l'anarchie et la subversion des lois.

L'acharnement des ennemis de la cité exige des soins continuels pour étouffer promptement le progrès des incendies : toutes les sections sont invitées à redoubler de zèle , à imaginer et employer tous les moyens pour arriver à un but si utile ; les corps administratifs , sans cesse occupés de cet objet , les seconderont de tout leur pouvoir , et cette réunion d'activité , ce concours de travaux mutuels , opposeront aux tentatives cruelles de nos ennemis les armes les plus capables de leur résister et de faire échouer leurs projets.

Signé, BEMANI, président ; ROUBIÉS, secrétaire-général.

A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELA ROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 30 et 31 août 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Le bombardement de la nuit dernière n'a pas produit l'effet que nos ennemis s'en promettoient. Est-ce impuissance de nuire ? Serait-ce un retour aux sentiments fraternels qui doivent inspirer les vrais républicains, qui commenceroit à se manifester ? Gardons-nous de le croire : ce sont peut-être de nouveaux moyens de consommer leurs exécrables forfaits, ce sont de nouveaux pièges qu'ils préparent, ce sont enfin de ces ruses guerrières qui ne devraient être employées que contre les ennemis de la nation et de la liberté, et qu'ils se proposent de pratiquer à l'égard d'une cité dont ils connoissent les principes austères et l'attachement invariable aux lois, sans lesquelles il n'y a ni liberté, ni république, ni bonheur.

Lyonnois, vous avez appris à connoître ces hommes hypocrites qui parlent de *liberté*, et ne respirent que pour établir la tyrannie : le rapport de

vos commissaires à la Convention vous a éclairés sur leur *morale* ; vous avez vu comme ils se jouent de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, pour satisfaire leurs haines, leurs vengeances, et surtout leur soif ardente de dominer, soif inextinguible, et qui attise les feux qui nous embrasent.

Eh quoi ! dans un siècle éclairé, dans le siècle de la philosophie, dans celui où le fanatisme de la *religion* a été sapé jusques dans ses derniers fondemens, des hommes supposés être l'élite de leurs départemens, des hommes choisis par des *électeurs*, qui eux-mêmes ne pouvoient mériter les suffrages de leurs concitoyens que par des vertus et des lumières épurées et reconnues, ces hommes, ces députés, ces *législateurs*, ont osé disséminer des principes destructifs de toute morale, subversifs de toutes les bases des gouvernemens, dont les fastes du monde nous ont transmis et les époques et les événemens ; ils ont attaqué les principes éternels et immuables de la raison et de la vérité, pour y substituer toutes les illusions de l'erreur, et de toutes les erreurs, la plus dangereuse, la plus funeste, celle qui préconise l'impunité des crimes, la violation des droits de l'homme dans l'état social ; ils ont érigé en vertu le meurtre de quiconque ne professe pas leurs opinions ; et c'est au milieu des signes éclatant de la liberté, sur les débris des sceptres et des couronnes, qu'ils ont osé proclamer des assassinats particuliers et la proscription des villes principales de la République.

O honte ! ô douleur ! il s'est trouvé des partisans de ces dogmes criminels, des exécuteurs barbares de ces ordres sanguinaires ! L'espoir de commander sous une horde de despotes affamés d'or et de sang, a fait ceindre nos murs d'une foule de François qui, substituant au fanatisme qui déshonora leurs ancêtres du temps de la Ligue, celui de la fausse liberté, devant laquelle on les force de se courber, se livrent à des excès pires que ceux que nous retrace l'histoire des Goths, des Vandales et des Hérules !

François ! jusques à quand souffrirez-vous qu'on abuse de votre crédulité ? jusques à quand votre penchant fatal à une obéissance servile, vous portera-t-il à devenir les ministres de ceux qui vous aveuglent pour vous asservir ? Accoutumés au joug des tyrans, à peine échappés aux fers des despotes qui vous opprimoient, vous croyez être libres alors qu'on vous enchaîne ; vous ne voyez pas, vous ne voulez pas voir que vous n'êtes que les instruments de quelques ambitieux qui brûlent de s'élever sur les ruines du trône, en vous armant contre les vrais, les seuls adorateurs de la liberté, contre ceux qui ne veulent que le règne de la loi, la sûreté des personnes, le respect pour les propriétés, sans lesquels il n'y a ni république, ni gouvernement quelconque.

Peuple infortuné, peuple toujours victime des passions qui te sont étrangères, peuple qui n'a besoin que d'être éclairé pour être juste, et qui est toujours bon lorsque tu n'es pas corrompu par les factieux, par les agitateurs qui connoissent ta force et qui ont le secret de tes faiblesses ; ils t'ont flatté

pour te séduire : devenu souverain par la révolution, tu éprouves le sort des rois ; la flatterie est l'écueil de tous ceux qui croient commander alors qui ne sont que les esclaves de tous ce qui les environne ; tu en fais la triste expérience : ce fut au nom des tyrans que leurs ministres commirent de grandes injustices : c'est en ton nom aujourd'hui qu'on attaque des villes, qu'on en détruit les édifices et les monuments, qu'on parle d'en égorger, d'en disperser les habitans. Peuple, réfléchis sur cette comparaison, malheureusement trop exacte ; juge de ceux qui te trompent, par les lumières simples et pures de la raison, de ce flambeau que tous les hommes ont reçu de la divinité, et qui est le principe de toutes les lois, de toutes les sociétés, de la morale et de la politique de toutes les nations.

Combien ils sont coupables ceux qui travaillent sans cesse à égarer les peuples pour acquérir des richesses et de l'autorité ! Combien ils méritent l'indignation des gens vertueux, des vrais philosophes, des amis de l'humanité, ceux qui, sous le vain prétexte d'établir un gouvernement républicain, arrachent la liberté de dessus l'autel où des hommes libres l'ont posée, pour y placer la licence, et prêcher impunément la violation des propriétés, le brigandage et l'assassinat ! Comme si les constitutions républicaines excluoient les propriétés, leur acquisition, leur transmission, leur usage ! Comme si la prospérité d'une République pouvoit exister sans propriétés, sans soumission à la loi, sans respect pour ceux que la voix publique a investis d'une confiance méritée, sans laquelle tout pouvoir légitime est nul, et le gouvernement sans consistance.

Et comment a-t-on pu croire que le partage des biens et l'égalité des fortunes seroient les plus fermes appuis de la liberté, les bases inébranlables de la République ?

Comment ceux qui ont propagé, qui propagent encore ce système destructeur, n'ont-ils pas vu qu'ils proposoient évidemment la ruine de la République, l'anéantissement de l'industrie, des arts, et toute espèce d'émulation et d'encouragement.

Quel est celui qui emploieroit son temps à acquérir des talens utiles, s'il étoit menacé sans cesse d'être privé du fruit de ses travaux, s'il ne comptoit pas sur la garantie des lois, sur un pacte social, qui lui assurent cette jouissance et la certitude de la faire passer à ses enfans ? Quel désordre ne résulteroit-il pas de ce partage, qui dissoudroit tous les liens sociaux, tous les rapports entre les citoyens. Opéré par la violence et la force, qui empêcherait celui qui auroit été dépouillé hier, de dépouiller aujourd'hui son voisin ? Que celui qui auroit consumé dans la débauche et l'oisiveté, la part qu'il auroit ravie ou qui lui seroit échue, n'arrachât pas à l'homme actif et laborieux sa subsistance et celle de sa famille ! Et c'est de ce chaos monstrueux que naîtroient l'ordre et le bonheur ! Non, jamais des idées aussi contraires à toutes les maximes des philosophes, à tous les codes des législateurs, n'ont

pu être conçues, et encore moins publiées que par ceux qui affectent de se parer de ces titres. Espérons donc de l'intérêt même des individus, de la morale publique fondée sur la raison et la nécessité, que les sectateurs et les partisans de ce système n'oseront plus le répandre, et surtout le réduire en pratique. L'aurore du jour de la justice commence à briller, les yeux s'ouvrent à la lumière de la vérité ; le peuple, las de l'anarchie, demande à se reposer sur les lois ; le masque qui couvre les corrupteurs publics, les ennemis de la liberté, commence à tomber, et les ténèbres qui ont si long-temps couvert notre infortunée patrie, se dissipent malgré les efforts des agitateurs qui veulent en vain les épaissir.

Qu'il est doux dans un temps où le poids de l'injustice nous accable, où les horreurs d'un siège se multiplient sous toutes les formes, où nous avons à peine un instant pour respirer avant de nouveaux désastres, de pouvoir employer quelques lignes à tracer un de ces tableaux intéressants que la vertu se plaît à contempler, celui de l'homme généreux, du patriote parfaitement désintéressé, consacrant à un citoyen utile et indigent, le tribut que les corps administratifs s'empressoient de lui offrir au nom de la cité ! Cet exemple si digne de l'admiration publique vient de nous être donné par le citoyen Devilliers, exposé aux dangers inséparables du poste qu'il occupe, dangers que sa respectable famille partage avec lui. A cet acte, qui n'a besoin que d'être dénoncé pour être généralement senti, nous n'ajouterons qu'une réflexion : le citoyen Devilliers a éprouvé des revers de fortune bien connus, et cependant ses travaux périlleux sont absolument gratuits, il n'a exigé d'autres prix de ses services que l'utilité dont ils sont à la cité.

Signé, GILIBERT, président ; ROUBIÈS, secrétaire-général.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 4^{er} septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Le feu, cette nuit, a été violent; les bombes ont été jetées avec profusion; les boulets rouges n'ont pas été épargnés : Du-bois-Crancé prodigue les trésors de la République pour assouvir ses fureurs contre des républicains, tandis que les ennemis du dehors envahissent ou menacent d'envahir notre territoire; et lorsqu'on lui fait observer les dangers de la patrie, lorsqu'on lui représente les périls de la liberté et de la Constitution qu'il a juré de maintenir, un geste énergique exprime son insouciance crimi-

nelle à cet égard, et son mépris pour le plus sacré des sermens.

Cependant, malgré son infatigable activité, il n'a pas eu la satisfaction qui ne peut être éprouvée que par un cœur tel que le sien : le feu ne s'est manifesté dans aucun endroit, excepté dans celui où l'incendie des nuits précédentes avait fait des ravages. Un citoyen a été tué par un boulet ; l'imprudence peut avoir causé ce malheur.

Le courage de notre armée augmente avec l'acharnement de nos ennemis. Loin de se laisser abattre par le spectacle des malheurs qui affligent la cité, et dont plusieurs ont été les victimes, il se relève avec une ardeur mesurée sur la nécessité de triompher : c'est un courage *raisonné*, le plus utile de tous, le plus capable d'opérer de grands succès.

Combien ils se trompent ceux qui ont pensé que les excès du crime et de l'oppression lasseroient notre patience ! combien ils connoissoient peu le cœur humain ! Ne devraient-ils pas savoir que le malheur extrême exalte l'ame la plus foible, et d'un homme timide fait un héros ? Lyonnais, quand même vous n'auriez pas cette intrépidité qui signale tous les François : quand même vous n'auriez pas déjà donné des preuves de ces qualités précieuses qui ont toujours mérité l'éloge des nations guerrières ; n'auriez-vous pas les plus grands, les plus justes motifs de les acquérir, de les développer, dans les circonstances où vous êtes ? Attachés à votre patrie par tout ce qui peut vous la rendre chère, voyant l'une des plus belles, des plus florissantes cités de l'Europe devenir la proie des flammes, menacés de l'incursion des plus cruels brigands, du pillage et de la tyrannie, pourriez-vous être les spectateurs indifférens de ses désastres, sans être les complices de ses oppresseurs ? Pourriez-vous retenir ces élans impé-

tueux qui portent les hommes les plus ordinaires à la résistance légitime contre les despotes, aux actions qui seules peuvent mettre un terme à des maux dont le plus grand seroit la perte de votre liberté, et le moindre le triomphe du crime, et peut-être le signal de la chute de la République?

Ah ! plutôt que les décombres de la cité nous servent de tombeaux ! que nos ennemis, trompés dans leurs avides espérances, ne trouvent que les vestiges de leur impuissante cruauté, et le témoignage éclatant de notre amour pour la patrie et pour la liberté !

Signé, GILIBERT, président ; ROUBIÈS, secrétaire-général.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 2 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

La nuit la plus tranquille a succédé aux mouvemens tumultueux de nos ennemis pendant le jour, la dévastation, les ruines, les dégats affreux occasionnés par l'éclat des bombes, n'ont point frappé nos regards. Mais la horde de Crancé est encore sous nos murs, et nos précautions doivent être toujours les mêmes; une sécurité imprudente nous exposerait aux plus grands malheurs, agissons donc avec une ardeur toujours renaissante; sa source doit être inépuisable, nous avons à conserver la liberté, la vie, la cité.

Les nouvelles que l'on reçoit de l'armée ennemie sont consolantes par rapport à notre situation présente; mais elles doivent affiger tout bon citoyen par rapport à la République, que l'obstination de Crancé, Gauthier et Javogues livre aux tyrans armés pour la détruire.

Il est parti ces jours derniers deux bataillons, l'un de la Gironde, l'autre de l'Ardèche, avec de l'artillerie, pour arrêter les progrès des Piémontois et de leurs alliés: on conçoit quels auroient été nos succès pour dissiper la coalition des despotes, si les Représentans du peuple avoient employé leur pouvoir et les ressources de la nation pour les combattre.

On voit tous les jours des pelotons d'hommes sans armes désertir les drapeaux de Crancé. Montluel est rempli de malades, et surtout de blessés. Le découragement continue parmi les troupes qui nous environnent; elles l'expriment hautement. Il est constant qu'il s'élève entre elles des rixes fréquentes; elles se terminent par des combats, dont le bruit de la fusillade nous informe. Plusieurs citoyens ont entendu ce bruit.

Il est arrivé hier une assez grande quantité de subsistances ; nos braves citoyens-soldats ont protégé ce convoi ; l'ennemi a voulu s'opposer à leur passage , une canonnade à mitraille les a bientôt écartés. Ainsi , malgré les efforts de Crancé , malgré les arrêts de mort et ses menaces de pillage , nos moyens de subsister sont assurés : les bras que l'amour de la liberté arme pour sa défense et celle de la Cité , ont la double gloire de nourrir leurs concitoyens et de repousser les attaques de leurs ennemis.

La municipalité de Cuieres-la-Croix-Rousse, dont les habitans patriotes et amis des lois se sont dévoués à la cause de cette ville , éprouvent toute la furie des tyrans qui résident au camp de la Pape ; ils sont bombardés en plein jour ; ils résistent comme nous à l'oppression ; comme nous, fidèles à la patrie et à leurs sermens, ils supportent , avec un courage héroïque , les maux dont on les accable , heureusement les maisons dispersées , et celles qui sont éloignées du foyer redoutable , ne s'embrasent pas aussi facilement que si elles offroient une masse , une surface qui se présente , pour ainsi dire , à l'atteinte immédiate du feu de l'ennemi : ainsi, l'artisan dans son atelier, le cultivateur sous sa chaumière, le citoyen dans son domicile, le malade dans l'asyle de la douleur, aucun n'est à l'abri des coups de ces despotes féroces et sanguinaires, qui répètent sans cesse , dans leur langage hypocrite , que le peuple est *tout*, qu'ils sont les protecteurs du peuple, les soutiens de la *liberté* et des *droits* du peuple.

L'hôpital général, ce monument qui excitoit l'admiration des âmes sensibles, ce monument digne d'une nation généreuse et hospitalière, puisque les malades même d'un pays étranger, y étoient accueillis et traités comme les citoyens de la ville , a été tellement incendié qu'il ne peut plus être employé à sa destination ; les malades ont été transférés aux ci-devant communautés de l'Observance et des Deux Amans ; mais ces deux maisons étant encore insuffisantes pour contenir tous les malades, l'hôpital militaire y a suppléé ; les citoyens soldats blessés qu'on y a transportés, y sont soignés et traités avec autant de zèle et de succès que ceux de la République pour qui cet hôpital étoit spécialement institué.

Le citoyen commandant-général, dont la vigilance et les soins s'étendent à tous les objets d'utilité publique, et qui surtout ne perd jamais de vue la conservation et le salut de ceux qui combattent sous ses ordres, a fait arrêter par les corps administratifs, que l'un de leurs membres, et un chef de bataillon, visiteroient chaque jour ces hospices, et lui rendroient compte de l'état des malades.

L'hôpital militaire a été foudroyé à boulets rouges, mais les ravages du feu ont été moindres qu'à l'hôpital civil : veuille le ciel que l'effroi, le bruit continuel du canon et les secousses qu'il occasionne, ne soient pas plus funestes aux blessés qu'ils ne l'ont été, et ne rendent pas inutiles les secours de l'art ! — Les proconsuls et le général de la Pape n'ignorent pas qu'un grand nombre de leurs *Frères d'Armes* qui font partie des bataillons qu'ils commandent, sont dans cet hospice, et cependant il n'est pas

respecté. On laisse à tous ceux qui sentent et qui pensent, à juger d'un tel procédé. Il semble que ces hommes de sang conspirent contre leur espèce, et qu'ils se font une loi de détruire tous les principes d'humanité, de raison et de justice dans tous ceux qui servent de ministres à leurs passions.

Un citoyen de cette ville, dont la délicatesse et la modestie nous ont interdit de citer le nom, possédoit pour toute fortune trois maisons; deux ont été consumées par le feu; il apprend que la troisième est exposée au même sort; il descend du poste avancé de la Croix-Rousse, où il est placé en qualité de simple fusilier; il se rend chez les locataires qui habitent la seule maison qui lui reste, il leur indique les lieux où leurs effets peuvent être en sûreté. « Mes amis, leur dit-il, je n'ai plus que cet « immeuble pour toute fortune; qu'il soit brûlé, ce n'est pas ce qui m'in-
« quiète, c'est votre salut qui m'amène auprès de vous; je serai tranquille,
« lorsque je saurai que vous êtes à l'abri des périls : deux bras me
« restent pour défendre ma patrie et pour soutenir mon existence. »

Ce serait affaiblir ce trait, que de vouloir le relever par des expressions qui seroient au dessous du sentiment qu'il inspire : puissent nos ennemis en être instruits par leurs émissaires ! ils jugeront du courage des Lyonnais par cet exemple, ils désespéreront peut-être de subjuguier des républicains qui savent renoncer ainsi à la fortune et à la vie, plutôt que de se soumettre au joug des tyrans.

Une expérience constante et démontrée par des effets multipliés, a prouvé que l'éclat des bombes étoit infiniment moins dangereux lorsque les fenêtres des appartemens sont ouvertes; l'explosion agit avec moins de force contre les murs et les cloisons; la poudre enflammée s'échappe par les issues qui lui sont préparées, et n'a pas le temps de se communiquer aux matières combustibles qui sont à sa portée : on invite également tous les citoyens à tenir les portes des allées ouvertes, avec de la lumière, et de garnir de paille ou de foin bien mouillés, le pavé au devant de leurs maisons, et les cours; cette précaution peut amortir le choc de la bombe, et même éteindre la mèche avant qu'elle éclate.

A l'instant nous apprenons l'heureuse nouvelle des succès remportés par nos troupes commandées par le général Rimberg à Saint-Antelme. Pressés par le désir d'annoncer cet événement à nos concitoyens, nous avons pensé qu'il falloit seulement transcrire ici la lettre officielle adressée au général Précý, en date du premier de ce mois.

Lettre du citoyen Rimberg, commandant la force armée à Montbrison,

Au général Précý, commandant la force armée de sûreté, général de la section du Peuple François du Département de Rhône et Loire.

GÉNÉRAL,

Depuis notre départ de Saint-Etienne, nous sommes restés tranquille

à Montbrison, cherchant en silence l'occasion de rétablir la réputation de nos armes. Hier, 31 août, nous apprîmes que des hussards étoient venus sur les hauteurs de Montbrison nous reconnoître ; j'allai les reconnoître à mon tour, mais ils disparurent. Je savois qu'il y en avoit à Saint-Antelme, qui cherchoient à former un rassemblement qui devoit avoir lieu aujourd'hui ; pour le prévenir, je suis parti hier à neuf heures et demie du soir pour marcher sur Saint-Antelme par un circuit, et à la pointe du jour je suis entré dans cet endroit à la tête de quarante-huit de nos chasseurs et de deux cent quatre de nos soldats Lyonnais, à l'aube du jour par la porte d'Ambert. Nous avons été pris à notre arrivée pour des troupes de Dubois-Crancé ; nous n'avons point été inquiétés, et à notre entrée nous avons d'abord fait prisonniers ceux qui étoient de garde ; puis nous nous sommes emparés par surprise de tout ce qui étoit soldat, soit hussards soit volontaires : ce qui ne vous fera pas de la peine à apprendre, c'est que le général *Nicolas* étoit du nombre. Nous avons saisi des papiers importants, et la Municipalité, que nous avons également fait prisonnière, avoit une superbe pétition en portefeuille. Je ferai faire une récapitulation précise de notre prise, n'en ayant pas le temps encore, arrivant harassés de fatigue et de chaleur ; je me bornerai à vous dire que j'estime que nous avons pris environ 100 hommes, 50 chevaux, le général *Nicolas* et deux petites charrettes de fusils. J'attends vos ordres relativement aux prisonniers et au général *Nicolas* que nous gardons à votre disposition. Quant aux jeunes gens que j'ai commandés, je ne saurois assez faire l'éloge de leur attachement, de leur dévouement à mes ordres, et surtout de leur infatigable ardeur.

En rétablissant la réputation de nos armes, quelles espérances ne devons-nous pas concevoir pour la République ! Personne à Saint-Antelme n'a pu se refuser à nous rendre justice, en nous reconnoissant pour frères : nous nous sommes conduits avec les habitans de manière à ce qu'ils ne pussent nous faire aucun reproche ; ils se félicitoient au contraire en voyant partir leurs libérateurs, qui les remettoient dans la paisible jouissance de leurs propriétés. Agréez, etc.

Montbrison, le 1^{er} septembre 1793, l'an second de la République française une et indivisible.

Signé, RIMBERG.

Par le Général. *Signé, PUY*, quartier-maitre.

Signé, GILIBERT, président ; *ROUBIÈS*, secrétaire-général.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 3 et 4 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Le silence profond de la part de l'ennemi n'a été interrompu cette nuit que par un de ces événemens qui d'abord répandent l'alarme et finissent par n'exciter aucun trouble, peut-être même par faire naître un sentiment dont il est impossible de se défendre, en considérant combien le *hasard* sert quelquefois la cause de la justice : s'il en étoit autrement, on ne pourroit refuser à l'intrépidité, au dévouement, au courage presque sans exemple de ceux qui auroient tenté une entreprise aussi périlleuse, l'hommage qui leur est dû et le tribut de reconnaissance que tout bon citoyen paie à l'homme qui sert son pays.

Le feu a dévoré tous les bâtimens et chantiers qui servoient de retraite aux satellites de Dubois-Crancé, et qui masquoient leurs batteries ; cette circonstance ne peut qu'être infiniment favorable à notre défense, et nous saurons en profiter.

L'arrivée du général Nicolas et de deux lieutenans des hussards de Berchini a confirmé ce matin la nouvelle intéressante que nous avons annoncée hier ; incessamment nous recevrons dans nos murs le surplus de la prise que nos braves citoyens-soldats ont faite à Saint-Antelme : nos adversaires croiront enfin à notre courage ; ils ne se promettont plus des succès faciles. Depuis près d'un mois ils doivent être désabusés à cet égard.

Les avantages que nous avons remportés dans l'après-midi aux Brotteaux, sont encore bien capables de produire cet effet : douze de nos braves citoyens-soldats ont terrassé une vingtaine d'ennemis ; ils ont mis le feu à deux maisons qui leur servoient de refuge. Quatre canonniers se sont rendus furtivement dans une maison voisine de la Loge des Francs-Maçons, dite de la Bienfaisance ; une garde ennemie assez nombreuse environnoit cette maison ; nos canonniers y ont pénétré ; ils ont allumé les matières combustibles qui étoient dans les appartemens, sont sortis avec le même sang-froid et le même succès avec lesquels ils y étoient entrés, malgré une fusillade assez vive, et l'édifice a été consumé de fond en comble. L'action, qui a commencé à trois heures et a fini à six, a causé à l'ennemi une perte assez considérable, et nous n'avons eu que deux blessés ; nous avons fait quelques prisonniers.

On ne sauroit donner trop d'éloges aux gendarmes, qui ont fondu avec la plus courageuse intrépidité sur l'ennemi et l'ont bientôt dissipé : les noms de ces braves soldats-citoyens méritent d'occuper une place dans nos annales ; nous les ferons connoître, afin qu'ils puissent jouir du témoignage de la reconnaissance publique.

Il est consolant sans doute pour l'humanité et pour les amis des arts, de voir que, parmi les troubles et les fureurs de la guerre, dans un temps surtout où des hommes intéressés à ramener les ténèbres des siècles d'ignorance, les monumens s'élèvent au milieu des ruines, des monumens que des mains barbares s'appliquent à détruire, sans distinguer ceux que la flatte-

rie érigea au pouvoir de ceux que le génie consacra à la Patrie, aux talens, aux vertus. Le monument dont le citoyen Chinard vient d'embellir la façade de la maison commune, est d'un genre à lui concilier à la fois l'admiration des artistes et l'estime des vrais patriotes. Le citoyen Chinard a puisé plutôt dans son cœur que dans son imagination, le sujet qu'il a traité avec les succès qui signalent tous les chefs-d'œuvre sortis de son atelier. Un faisceau de baguettes, emblème de tous les citoyens de la République, figure l'étroite union qui fait leur force et qui doit épouvanter les tyrans coalisés contre eux. La Liberté plante la pique au milieu du faisceau, elle est surmontée du bonnet, la Liberté y attache ses regards, et de la main droite elle tient une couronne civique pour ceux qui sauront la mériter. De l'autre côté, l'Égalité, sa compagne immortelle, dans une attitude simple et cependant imposante, range tous les François sous le même niveau devant la loi, pour exprimer qu'ils ne sont égaux que devant elle; ce qui est figuré par les tables qui forment le fond du monument, et sur lesquelles on se propose de graver les Droits de l'homme et du citoyen, et les lois de la République, dont les titres se lisent au dessus des deux statues. L'artiste doit faire disparaître les *cariatides* qui supportent le fronton, pour y substituer deux trépieds sur lesquels brûleront des parfums. Telle est la description de cet ouvrage qui honore le citoyen Chinard. L'hommage qu'il rend à la Liberté, à la République entière, n'est pas le seul titre qui lui mérite l'estime et l'attachement de ses concitoyens : attaché au service militaire, il combat pour la cause de la Liberté, que ses mains habiles savent si bien représenter avec ses attributs. Forcé par les cris de la malveillance et de la calomnie à découvrir cet ouvrage avant sa perfection, il l'achèvera aussitôt que les ennemis, qu'il concourt à repousser, seront éloignés de nos murs.

Signé, GILBERT, président; ROUBIÈS, secrétaire-général.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 5 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Trois nuits se sont écoulées, et le jour n'a point éclairé des désastres nouveaux. Lyonnais, gardez-vous de ralentir votre surveillance, votre zèle, votre discipline; que chacun soit à son poste, que chacun emploie ses momens de calme à préparer la défaite et la honte de nos persécuteurs. Croyez qu'ils ne se reposent pas, croyez qu'ils méditent de nouveaux moyens pour vous asservir : il importe que vous soyez instruits de ce que renferme l'un des papiers publics qui nous est parvenu par hasard, depuis que nos ennemis s'efforcent de nous dérober la connoissance des affaires générales. La Gazette de France du 29 août ne contient que quelques lignes, qu'il est essentiel de transcrire, afin d'exciter l'attention

publique, et de motiver les efforts continuels qu'exige notre situation présente.

Suivant *Barrère*, « le Comité n'a pas reçu de nouvelles officielles du Mont-Blanc; mais il en a reçu de Lyon, qui doit avoir été bombardé le 22; Dubois-Crancé nous apprend que l'on fait venir de l'artillerie de Grenoble; il ajoute que c'est à la mollesse de Kellermann qu'on doit attribuer la résistance des Lyonnais, mais que le Comité a pris des mesures secrètes qu'il ne croit pas devoir divulguer. »

Quelles sont ces mesures secrètes? quelles sont ces ressources cachées que veut employer ce Comité? Lyonnais! profitons de l'avis : toujours actifs, toujours vigilans, soyons aussi fertiles en expédiens pour éviter les surprises, que nos perfides adversaires le sont dans le choix des armes avec lesquelles ils nous attaquent. Irrités et confus de notre résistance à l'oppression, connoissant enfin nos forces, et surtout notre caractère courageux et inflexible au milieu des revers dont ils ont cru nous accabler, ils craignent à leur tour de plier, et c'est le sort qui les attend. La valeur de nos braves défenseurs, le succès de nos entreprises, notre patience, notre fermeté, les épouvantent. Un émissaire envoyé pour pressentir nos dispositions, semble présager leur retraite forcée et l'abandon de notre territoire. Encore quelques jours, et nous aurons le triomphe qui est dû à notre persévérance. Conservons l'attitude imposante et fière qui les étonne, et nous aurons bientôt l'aveu de leur impuissance et de leur foiblesse; nous recueillerons le fruit des maux que nous souffrons pour la liberté, pour le salut de la République, pour l'anéantissement de l'anarchie et de ses exécrables suppôts : alors nous recevrons de la France, du monde entier, l'hommage réservé aux vrais républicains, aux vrais amis de la liberté et des lois, et notre cité, justement célèbre, sera placée au rang de celles dont les noms ont échappé au torrent des âges et des évènements.

Mais si la gloire nous attend, si nous avons des droits à ce prix digne des grandes actions et du dévouement absolu de la vie et de la fortune à la cause de la liberté et de la justice, nos ennemis au contraire se voient déjà couverts de l'opprobre et de l'ignominie qui sont le salaire de la perfidie et de la tyrannie; ces despotes subalternes, effrayés du sort qui les menace,

luttent en vain pour exister encore quelques instans. Les nouvelles consignées dans les papiers publics du 28 et du 29 du mois dernier, nous confirment l'état déplorable et funeste où les désorganiseurs, les agitateurs et toute la secte infernale, qui depuis si long-temps signale ses barbaries et ses fureurs, ont réduit notre infortunée patrie.

La descente des Anglois à Toulon, leur réunion aux Marseillois; l'invasion des Espagnols sur le territoire de la République, leurs progrès rapides et alarmans; celle des Piémontois et de leurs alliés, qui ont reconquis le département du Mont-Blanc, et qui paroissent s'avancer à grands pas; la détermination prochaine des Suisses à rompre la neutralité et à marcher contre nous : voilà, voilà les tristes fruits, les fruits amers de la criminelle ambition, de l'avidité et des divisions de ceux qui devoient employer leurs forces, leur intelligence, leurs soins, leurs travaux mutuels, à vaincre les ennemis extérieurs, les satellites des despotes jaloux de nous donner de nouveaux fers, et qui devoient réunir tous leurs efforts pour éviter les malheurs qui nous sont préparés.

Eh quoi ! nous aurons tout fait pour être libres, la France aura été épuisée d'hommes et d'argent, son commerce et l'agriculture auront été languissans et presque abandonnés pendant plusieurs années, nous aurons tout sacrifié pour abattre le despotisme, le sang aura coulé de toutes parts, à grands flots; et le résultat de tant d'agitations, de mouvemens et de sacrifices, seroit le retour de la tyrannie avec toutes ses fatales conséquences ! Ah ! plutôt que d'être les témoins et surtout les victimes de la scélératesse de ceux qui auroient si cruellement trompé notre attente, puissions-nous avoir vécu ! puissions-nous, en portant nos derniers regards sur les signes augustes de notre liberté, cesser au moins de vivre en la perdant ! Tel est le souhait que nous aurions à former, et le seul qui reste à des Républicains qui ont juré d'être libres ou de mourir en conservant un si beau titre.

Avant hier, à trois heures, il y a eu une attaque assez vive dirigée contre la maison *Panthod*, occupée par l'ennemi; elle a été criblée par le feu de notre artillerie, et les canonniers de Crancé ont été obligés d'abandonner quelque temps ce poste qu'on ne tardera pas à leur enlever.

Une femme, convaincue d'espionnage, a été condamnée à mort par la Commission militaire; elle a subi sa peine. Cet exemple pourra déconcerter

les projets de Crancé. L'espionnage est la ressource des lâches : il doit savoir que nos forces ne consistent pas seulement dans les dispositions intérieures et extérieures de notre défense.

Nos moyens de subsistances sont assurés : indépendamment de celles en réserve, il en arrive tous les jours; et si la malveillance ne s'obstinoit pas à répandre des craintes, cet objet important ne causeroit aucune inquiétude : une surveillance exacte, l'exécution sévère des arrêtés des corps administratifs, maintiendront le calme et la paix, malgré les efforts des mal-intentionnés.

Quatre prisonniers ont été conduits le soir dans nos murs; dans le nombre est un fournisseur de l'armée ennemie. Il seroit à désirer que notre humanité envers eux servit de modèle à nos adversaires, et qu'ils ne cherchassent pas à se venger par des assassinats, de l'inutilité des tentatives qu'ils multiplient pour nous subjuguier. Mais ceux qui sont assez cruels pour oser dire *qu'il ne manque pas d'hommes en France*, ne se laissent pas émouvoir par la considération des représailles que le droit de la guerre autorise.

Signé, GILBERT, président; ROUBIÈS, secrétaire-général.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 6 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Avant les nouvelles générales, nous devons à nos concitoyens, nous devons à notre position actuelle de retracer les évènements qui intéressent la cité.

Quatre prisonniers ont été faits ce matin auprès de Charbonnières, y compris un sous-lieutenant de hussards, avec trois chevaux; cette prise a été le précurseur de l'arrivée des prisonniers attendus de Montbrison, qui sont entrés cette après-midi dans nos murs : on a eu pour eux les attentions, les soins, les égards que des républicains, et sur-tout les républicains lyonnais auront toujours envers des frères égarés, que la plus fatale des nécessités les force de combattre : en les considérant comme ennemis, ils sont traités en hommes, en François malheureux, trompés par des tyrans qui les contraignent à abandonner leurs foyers, leurs familles, pour porter le fer et la flamme dans une ville à laquelle leurs travaux, leur industrie, devoient les attacher, et qu'ils devoient défendre pour leur propre intérêt.

Esclaves obéissans des despotes qui leur commandent le meurtre et l'incendie au nom de la liberté et de la loi, ils déchirent sans remords le sein

de leur Patrie, ils assassinent des hommes libres qu'on leur peint comme des rebelles, ils ne sont que les instrumens aveugles des crimes qu'on leur ordonne.

En attendant le jour heureux où la cité proclamera les noms de ses courageux défenseurs, où elle leur décernera le prix qu'ils ont déjà si bien mérité, nous nous empressons de relever une erreur que nous avons faite dans un de nos précédens Bulletins : ce sont les gendarmes à pied de Lyon qui ont remporté aux Brotteaux l'avantage sur les ennemis, et en ont défait un grand nombre.

Une action assez vive a eu lieu à *la Tour* : les ennemis occupoient un poste avantageux; ils ont été attaqués par nos braves Lyonnais, au nombre de deux cents; une autre colonne est venue les soutenir; nos adversaires ont perdu environ cinquante hommes. Les canonniers du bataillon de la Convention se sont distingués dans cette affaire; leur feu de peloton a été admiré des militaires les plus expérimentés. Après un combat qui a duré quelques heures, nos troupes se sont emparées des hauteurs; un de nos citoyens-soldats a été tué; un autre a été légèrement blessé.

On ne saurait se former une idée des récits mensongers que les Représentans du peuple près l'armée des Alpes, ont consignés dans leur rapport à la Convention, en date du 25 août. Ce rapport est publié par la Gazette de France, du 31 du même mois; il est signé Dubois-Crancé et Gauthier.

Ces proconsuls entrent dans les détails des excès auxquels ils se sont livrés contre la seconde cité de la République; on aperçoit qu'ils s'efforcent de *ton* qui seroit à peine excusable dans le ministre des fureurs d'un de ces despotes *conquérans* qui ravagent le monde pour se faire un *nom* dans l'histoire, en multipliant le nombre de leurs *sujets*. On diroit que Crancé et Gauthier travaillent à augmenter le territoire de la Convention, tandis qu'ils s'appliquent à dévaster l'une des plus importantes et des plus belles villes du pays où ils sont nés, et à qui la Convention devoit des lois et non des ruines. Voici leur rapport en substance : « Le feu a recommencé hier « à quatre heures du soir; les boulets rouges ont incendié le quartier de la « porte Saint-Clair; les bombes ont commencé leur effet à dix heures du « soir; il n'a pas été conséquent jusqu'à minuit : mais à une heure il « s'est manifesté le plus terrible incendie vers le quai de Saône; d'im- « menses magasins ont été la proie des flammes; et quoique le bombarde- « ment ait cessé à sept heures, l'incendie n'a rien perdu de son activité « jusqu'à cinq heures du soir : on assure que Bellecour, l'Arsenal, le Port « du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin, et autres adjacentes, sont to- « talement incendiées; on peut évaluer les pertes de ces deux nuits à deux « cents millions. »

Peuple françois, contemplez ce tableau tracé de la main de vos Représentans qui vous assiégent, offert à vos Représentans séans à Paris, à ceux

que vous avez choisis pour achever l'ouvrage de votre liberté et de votre bonheur, qui vous appeloient et devoient marcher avec vous contre nos ennemis communs, et qui combattent aujourd'hui vos frères, vos concitoyens qui professent vos principes, qui se gouvernent par les mêmes lois que vous. Voyez avec quelle exactitude ils s'efforcent de peindre tous les maux qu'ils leur ont faits, comme ils décrivent les détails affreux de la vengeance qu'ils prétendent exercer au nom de la République dont ils se qualifient les organes et les appuis! comme ils cherchent à se faire un mérite de l'exécution des ordres qu'ils ont arrachés à leurs collègues! comme ils se plaisent à en exagérer les funestes effets! York et Cobourg parleroient-ils avec un sang-froid si cruel des villes qu'ils réduiroient en cendres pour obéir à leurs souverains?

Mais poursuivons : Crancé et Gauthier ajoutent qu'ils nous avoient donné trois heures pour répondre à la dernière de leurs dépêches, « quoique nous eussions arboré sur les clochers le signe de la persistance dans la rébellion, le drapeau noir. »

C'est ainsi que ces calomnieurs impudens désignent le signal respecté de tous les assiégés, celui qui indique les hôpitaux, le seul drapeau noir qui a flotté sur le dôme de notre hôpital général, et qui ne l'a pas garanti des bombes et des boulets qu'ils ont constamment dirigés sur lui, et qui y ont allumé quarante-cinq incendies dans sa vaste étendue.

On se persuade aisément qu'ils n'ont pas manqué d'animer leurs descriptions par des combats et des sorties, et par l'attaque de deux de nos redoutes de la Croix-Rousse, emportées, selon eux, malgré la violence de notre feu, par le courage de leur général Dumuy, « qui a eu son habit percé » et sa canne brisée d'une décharge à mitraille, tandis que nos redoutes « étoient jonchées de morts, et que nous profitons de l'obscurité pour en emporter un grand nombre. »

Passant ensuite aux réflexions puisées dans ces récits grossièrement fabuleux, on y remarque une contradiction et une imposture; ils disent « que ce sont toujours les mêmes hommes qui sont aux avant-postes, » et en ce cas ils ne ressuscitent pas pour y être replacés; « et que, parmi les morts, on trouve un tiers de prêtres : » comme si les prêtres qui combattent avoient un caractère évident et distinctif des autres soldats, et qu'il y en eût dans notre armée.

Dubois-Crancé termine ce rapport en priant l'Assemblée de vouloir bien prendre connoissance de son dernier avis aux Lyonnais : « Ma situation, » dit-il, est assez pénible, pour qu'elle m'accorde cette grâce; et je lis dans « mon cœur, qu'il sera dans tous les cas ma justification. »

Si le cœur de Dubois-Crancé est ouvert à un sentiment, ses dépêches aux Lyonnais n'exciteront en lui que les remords et la honte; ces écrits se-

ront, dans nos annales, des monumens éternels qui attesteront sa perfidie.

Il est important de savoir qu'après avoir accepté la constitution, après avoir juré de maintenir la constitution, nos législateurs ont imaginé d'en suspendre l'effet : nous retombons dans l'abîme où nous étions avant qu'elle existât. La Convention, après avoir adopté quelques articles sur l'emprunt forcé d'un milliard, a décrété « que la République sera considérée en état « de révolution jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue : elle a « chargé son Comité de sûreté générale de lui présenter un *Code de sûreté* « conformément à cet état révolutionnaire. »

On sent ce que nous présage cet état révolutionnaire, et les nouveaux malheurs qu'il nous prépare. Un gouvernement exposé à des variations si fréquentes en si peu de temps et sous les mêmes législateurs !.... Les motifs et les conséquences de ce décret ne peuvent échapper à personne.

Le général Custines a été assisté d'un confesseur en marchant au supplice ; ce prêtre, vicaire de l'église épiscopale, s'est permis d'élever la main pour faire cesser les applaudissemens qui s'élevoient au moment de l'exécution : on l'a accusé d'avoir soustrait furtivement des papiers que Custines lui avoit confiés. Il est à l'Abbaye ; et quoiqu'il soit constitutionnel, on prétend qu'il est royaliste.

Nous voudrions pouvoir nous exempter de rappeler ici le trop fameux Père Duchêne, dont le style énergique et familier fait encore les délices de Paris, quoiqu'il soit un peu usé ; mais ce personnage fictif servant à faire connoître l'esprit qui domine dans la grande ville qui seule est exceptée de la proscription dans laquelle Lyon est compris, nous ne pouvons nous dispenser de commenter cet auteur, qui doit sa réputation aux circonstances actuelles.

Il propose d'abrégier les formes employées dans le Tribunal révolutionnaire ; elles sont trop lentes à son gré pour punir les conspirateurs : il voudroit, qu'à commencer par Marie-Antoinette et le Représentant Brissot, qu'il donne pour successeur à Custines, on s'abstint de toutes les formules qui, suivant lui, ne sont propres qu'à sauver les coupables : il faut envoyer à la *beurrière* le Code pénal fabriqué par des *avocats* ; il faut que tous les procès soient jugés par des arbitres choisis par les parties, et que leurs jugemens soient *sans appel*. Telle est la motion du Père Duchêne, qui parle au nom des *Sans-culottes*.

On aperçoit qu'il y a loin du Père Duchêne à Jean-Jacques, à Montesquieu, à l'auteur du *Traité des délits et des peines* ; mais ils étoient des philosophes, des législateurs, des jurisconsultes, et Duchêne est un *Sans-culotte* ; cela seul doit décider en sa faveur.

Signé, GILBERT, président ; ROUBIÈS, secrétaire-général.

A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE. 1793.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 7 et 8 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Les ennemis de la République, qui assiégent notre cité, ont essayé hier un de ces moyens affreux imaginés quelquefois par les tyrans, pour obtenir par la surprise ce qu'ils désespèrent d'obtenir par les armes ordinaires.

Aux extrémités d'une charpente construite en triangle, ils avoient assujéti fortement des barils de poudre; des mèches allumées, dont la durée étoit sans doute combinée avec l'espace que la machine avoit à parcourir pour arriver au pont Saint-Clair, devoient enflammer la poudre: livrée au courant du fleuve, la machine atteint le perron de l'une des arches du pont; elle est arrêtée par l'un de ses angles, elle enfonce dans l'eau, elle est aperçue, l'explosion manque, son effet est nul.

Les proconsuls de la Pape s'en promettoient un bien différent: l'explosion des barils, et peut-être l'embrasement du pont Saint-Clair, étoit le signal de la décharge de leur artillerie et du jet des bombes; ils se proposoient de profiter du désordre occasionné par la réunion de toutes ces causes pour tenter une attaque aux Brotteaux et s'emparer de nos redoutes.

L'évènement a trompé leur espoir ; il ne leur reste que la honte de l'entreprise. Des précautions sûres, des moyens infaillibles, une surveillance des plus actives, empêcheront qu'ils ne la renouvellent avec plus de succès : il suffit d'avoir échappé à un péril pour prévoir tous ceux dont on peut être menacé.

Cette tentative inutile a été précédée de six nuits pendant lesquelles le feu de l'ennemi avoit absolument cessé ; mais, dans celle du 7 au 8, il a recommencé avec plus de violence qu'auparavant ; deux cents bombes ont été lancées, aucune n'a produit l'effet principal qu'on en attendoit ; il n'y a point eu d'incendie : quelques toits fracassés, quelques uns de ces accidens, suites inévitables de l'éclat des bombes, ont été les seuls malheurs que la cité ait éprouvés. Dans l'après-midi, les obus et les boulets ont tué et blessé quelques personnes qu'une imprudente curiosité avoit attirées sur le quai du Rhône.

Il paraît que l'intention des ennemis a été de diriger leurs boulets sur les moulins ; malgré leurs efforts ils n'en ont atteint qu'un ; il sera bientôt réparé. Lyonnais, soyez parfaitement tranquilles : ce nouveau crime leur seroit inutile ; il a été prévu ; les moulins à bras sont en activité, et les grains, dont nous sommes bien éloignés de manquer, se convertissent en farines, dont les dépôts sont à l'abri du feu.

Nous revenons avec plaisir sur nos pas, lorsqu'il s'agit de rendre à nos courageux citoyens l'hommage qu'ils méritent. Les chasseurs du bataillon de la *Convention*, que nous avons cités dans le précédent Bulletin, à l'occasion de l'affaire qui a eu lieu à la Tour, partagent l'honneur de s'y être distingués avec les chasseurs du bataillon de *Rousseau* et des grenadiers de la *Liberté*.

Une action non moins importante et qui signale autant la valeur de nos citoyens-soldats que l'habileté de leurs chefs, s'est engagée à trois quarts de lieue de la ville de Feurs ; nous avons remporté l'avantage le plus complet : pour en donner la preuve certaine, il suffit de transcrire une partie de la lettre du citoyen Rimberg, commandant, en date de ce jour, au matin, adressée au citoyen général Précý.

Citoyen Général,

« Sur les avis qui m'avoient été donnés qu'il se formoit un rassemblement du côté de *Sauvain*, à trois quarts de lieue de la ville de Feurs, je me suis porté avec trois cents hommes, tant Lyonnais que Montbrisonnois, vers ce rassemblement que j'ai évalué de trois à quatre mille hommes, je l'ai attaqué sur les onze heures, et je l'ai entièrement dispersé après leur avoir tué plus de cent hommes. Nous n'avons point fait de prisonnier, parce que les fuyards se sont trouvés de bonnes jambes. Nous

« n'avons eu qu'un chasseur de tué, point de blessés. Je ne saurois trop
 « me louer de la valeur et de l'intrépidité de nos braves frères d'armes.
 « On a pris trois chevaux et quelques provisions, qui ont servi à ravitailler
 « la troupe..... »

Signé, RIMBERG.

Vous voyez, Lyonnais, quels ennemis vous avez à combattre : quatre mille hommes fuient devant trois cents, armés pour la plus juste des causes : un vil ramas que l'espérance du pillage anime, et d'autres que la contrainte force à marcher, ne peuvent vous résister, ils fuient, et cent des leurs restent sur le champ de bataille. Quelle humiliation pour le despote orgueilleux qui les appelle contre nous ! dociles à la voix de Crancé, ils ne se présentent que pour mourir ou être faits prisonniers par centaines. Combien ces triomphes coûtent à notre sensibilité ! combien nous souhaiterions que nos victoires pussent sauver les François égarés qu'une défense légitime et indispensable nous oblige de traiter en ennemis ! Quand brillera le jour où, réunis à eux, combattant pour le salut de la République entière, nos lauriers ne seront plus mêlés aux cyprès ; où nos armes seront trempées dans le sang des ennemis communs ?

Tyrans cruels, qui commandez ces combats, qui fomentez ces divisions funestes, qui ensanglantez la terre de la liberté, qui couvrez notre patrie de deuil et de décombres, tremblez ! votre règne touche à sa fin ; vous répandez des malheurs qui sont votre ouvrage.

On assure que *Carteaux* étant entré à Marseille par une suite de son intelligence avec les factieux et des anarchistes de cette ville, il y avoit eu une guerre intestine et civile qui avoit duré près de trente-six heures entre les deux partis ; que celui des factieux ayant eu le dessus, *Carteaux*, malgré la promesse la plus solennelle de respecter les personnes et les propriétés, avoit livré la ville au pillage pendant plusieurs jours ; que, la guillotine établie en permanence, plus de trente citoyens avoient été immolés à la rage de ce chef de brigands ; qu'étant sur le point d'être attaqué par les Marseillois du dehors, réunis aux Anglois, il avoit tenté une sortie qui ne lui avoit pas réussi ; qu'étant enveloppé et pris, il avoit subi le dernier supplice, et que partie de sa troupe avoit été taillée en pièces, et le reste fait prisonnier. Puisse cet événement, qui a besoin d'être confirmé, intimider ceux qui ressemblent à *Carteaux* !

Nous revenons à regret sur le récit fait à la Convention par les Représentans du peuple près l'armée des Alpes. Il est fatigant pour les amis de la vérité et de la raison, de consigner ici les mensonges et les absurdités qui fourmillent dans les rapports faits à la Convention.

On lit dans le journal de *Perlet*, du 30 août dernier, que *Thuriot*, mem-

bre de la Convention, a demandé que l'envoyé des dépêches de Kellermann, de la part de Crancé, Gauthier et consorts, fût admis à la barre. Le décret a été rendu.

Cet envoyé, qu'on ne nomme pas, a dit « que la proclamation des pro-
« consuls avoit fait sensation sur le peuple jusqu'alors livré à la plus pro-
« fonde insouciance; qu'il s'est soulevé et a demandé qu'on s'assemblât,
« qu'on expliquât nettement son opinion; mais que la Commission soi-di-
« sant populaire a fait massacrer ou jeter dans les caves ceux qui manifes-
« toient ces intentions; que des femmes, qui étoient sur les toits et qui
« demandoient à grands cris vengeance de ces horreurs, ont été fusillées. »

Citoyens de Lyon, témoins non suspects des faits, à qui nous répétons les récits de Crancé, Gauthier et Kellermann à la Convention, lisez et jugez; que votre indignation, que votre mépris, vengent vos délégués, ces magistrats à qui vous avez confié et confirmé des pouvoirs qu'ils n'ont pas brigüés, dont ils n'ont fait, dont ils ne font et ne feront usage que pour répondre au vœu que vous avez librement et volontairement exprimé, et qui, sans autre intérêt, sans autre objet que ceux de vous rendre la liberté, de garantir vos personnes et vos propriétés, ne soupirent qu'après l'instant où vous ferez choix des citoyens qui les remplaceront et mériteront de vous les sentimens que vous ne pouvez refuser à leur dévouement absolu et à leur patriotisme.

Les bombardemens, qui n'ont occasionné aucun incendie, confirment une vérité : c'est que, sans la malveillance et les boute-feux payés par nos ennemis, les premières nuits, mémorables par d'affreux désastres, n'eussent point été éclairées par les embrasemens qui ont dévoré tant d'édifices. Surveillance, sévérité, justice : ce sont les plus puissans moyens pour éviter de nouveaux malheurs.

On doit la plus douce, la première des récompenses aux citoyens qui servent la chose publique avec zèle : à ce titre, les citoyens Chariot, charpentier, rue Neuve, et Dalgouge, pompier, au poste de l'Hôtel commun, ont mérité et obtenu le prix que la cité devoit à leur intelligence et à leur activité dans les cas d'incendie; et ce qui ajoute au civisme, aux vertus vraiment républicaines de ces citoyens, est qu'ils ont été plus sensibles à l'inscription de leurs noms et de leurs services sur les registres, qu'au prix qu'on a cru devoir leur accorder, et qu'ils refusoient. Cet exemple encouragera sans doute les citoyens ouvriers appelés à secourir leurs frères et la cité dans les mêmes circonstances, et la même récompense les attend.

Signé, GILBERT, président; ROUBIÈS, secrétaire.

*A Lyon, de l'Imprimerie d'ADME VATAR-DEJAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.*



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 9 et 10 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Pendant que le génie de Dubois-Crancé s'épuise à méditer de nouveaux moyens pour consommer ses crimes, des citoyens que l'amour du bien public anime, exposent leur vie pour le salut de la cité. Crancé n'a pas mieux réussi à embraser le pont Saint-Clair, avec ses *brûlots* qu'avec la machine *triangulaire*; ces projets ont échoué par les précautions que le danger précédent avertissoit de prendre : mais si le patriotisme de nos braves citoyens marinières n'eût pas été secondé par leur courage intrépide, peut-être que ces précautions n'auroient pas suffi pour nous garantir du plus terrible incendie.

Le canon de l'ennemi ne s'étoit point fait entendre, les bombes n'avoient point éclaté à l'heure à peu près ordinaire depuis le commencement du siège; il comptoit sans doute que ce silence, en inspirant la sécurité, mettroit à défaut la vigilance extrême dont il importe si fort de ne pas nous relâcher un seul instant : tout à coup une décharge de son artillerie annonce la nuit la plus orageuse; une clarté des plus vives fait redouter l'embrasement de quelques parties considérables de la cité; on ne tarde pas à en reconnoître la cause : des bateaux, des moulins, parmi

lesquels il y en avoit un d'une structure singulière, imaginée pour procurer une mouture plus prompte, et remplis de matières combustibles enflammées, avoient été abandonnés au courant du Rhône, et se dirigeoient vers le pont Saint-Clair. Ce pont, les moulins et les usines adjacentes, étoient menacés d'un incendie dont il auroit été plus que difficile d'arrêter les progrès; mais les chaînes et les cordages qui barroient le fleuve empêchent ces brûlots et ceux qui leur succèdent d'avancer. Il étoit à craindre que ces obstacles ne pussent résister long-temps à l'action du courant; d'autres évènements, tels qu'une explosion subite, sembloient écarter les secours. Tous ces dangers ne peuvent effrayer les mariniers et leurs chefs; ils s'élançant avec autant d'impétuosité que de dévouement, leurs harpons sur la tête et leurs haches à la main, au milieu des boulets et des bombes dirigés sur eux, ils travaillent avec l'activité que les circonstances exigeoient : les brûlots sont bientôt submergés et dispersés.

Il falloit à ces citoyens une récompense digne de leur courage : les corps administratifs se sont empressés de la décerner au nom de la cité.

Un arrêté unanime déclare qu'ils ont bien mérité de la cité, et leur adjuge une gratification à laquelle ils se sont montrés bien moins sensibles qu'à l'honneur de voir leurs noms inscrits dans les annales de la cité, *et de laisser à leurs enfans, comme la plus précieuse portion de leur héritage, l'expédition de l'arrêté imprimé, qui doit leur être remise : telles sont leurs expressions.*

L'arrêté porte que leur nom sera consigné dans le Bulletin; ces noms seront placés au rang de ceux que l'estime et la reconnoissance publique environnent :

Les Citoyens

Hugues	BRETET père,	<i>en Serin.</i>
Joseph	BOURGET,	<i>port du Temple.</i>
Joseph	PLANTIN,	<i>du port de Roanne.</i>
Antoine	REV,	<i>de Saint-Vincent.</i>
Jean	MORILLON,	<i>de Saint-George.</i>
Pierre	ROUSSILLON,	<i>d'Oullins.</i>
André	BERNARD,	<i>de Saint-Vincent.</i>
Pierre	PELLEN,	<i>de Saint-Vincent.</i>
Jean	VOURPLE.	<i>à la Quarantaine.</i>
Louis	CASREL,	<i>à Saint-George.</i>
François	MORILLON.	<i>à Saint-George.</i>
Grégoire	ROULLET,	<i>de Saint-Vincent.</i>
Théophile	BULLION,	<i>à la Feuillée.</i>
Paul	VOURPLE,	<i>à la Quarantaine.</i>
Alexandre	DEVOT,	<i>de Saint-Vincent.</i>
André	RAVIER,	<i>quai du Rhône.</i>
Claude	MOULIN,	<i>à la Feuillée.</i>
Claude	SOUBRIAT père,	<i>en Serin.</i>
Jean-Baptiste	SOUBRIAT fils,	<i>en Serin.</i>

Heureux celui dont la tâche est d'offrir l'hommage de la patrie à ses défenseurs ! ce qu'il essaie de buriner, ce qui échappe à ses pinceaux, est suppléé par ses concitoyens ; la postérité est informée par eux de ce qu'elle doit transmettre aux générations qui s'écoulent.

La batterie de la maison Nairat est occupée par dix canonniers de la 5^e compagnie d'artillerie ; ce détachement est commandé par le citoyen Thurrot, sergent. La conduite de ce détachement mérite les plus grands éloges : après avoir essuyé pendant plus de huit jours le feu de l'ennemi, et avoir perdu quelques uns de leurs camarades, ils ont été relevés ; et dès le lendemain, ils ont demandé à l'inspecteur de les rappeler à ce poste, où ils sont encore, et qu'ils ne veulent quitter qu'autant qu'on les emploiera d'une manière plus utile, s'il est possible. Tel est le rapport fait par le citoyen Millanois, inspecteur d'artillerie au canton de la Croix-Rousse, au citoyen général Précý. Le citoyen Millanois annonce l'état nominatif de ces généreux frères d'armes. Mais en attendant, il désigne les citoyens Thurrot, sergent, Magalon et Caminet, âgés de seize ans, comme des hommes d'un vrai courage, et le dernier comme n'ayant jamais voulu quitter le poste d'honneur.

Le citoyen Jouty, capitaine des grenadiers de Scévola, casernés en Serin, nous a invités à rendre à sa compagnie la justice qu'elle mérite. Ce sont les grenadiers de Scévola qui, pendant l'action qui a eu lieu à la *Tour*, ont soutenu le feu avec les chasseurs dont nous avons parlé, et qui ont obtenu les suffrages de tous les guerriers expérimentés témoins de cette action.

Le bataillon *Wazington*, selon le rapport fait au citoyen général, s'est distingué par un trait digne de l'attention de la cité, et qui a des droits à son admiration : au moment où l'une des colonnes fut étonnée du feu de l'ennemi, le citoyen Balgère présenta au commandant son bataillon en ordre, dans l'attitude la plus martiale, et, parlant au nom de tous, il dit : *Ordonnez, je vous réponds de tous mes camarades*. Il y aloin de là aux fuyards de Crancé, à ses troupes qui se laissent surprendre avec leur général et de la cavalerie. Mais ne comparons pas les héros aux brigands : c'est en repoussant les despotes que nos frères d'armes se couvriraient d'une gloire plus chère à leurs cœurs. Nous saisissons avec cet enthousiasme brûlant que l'amour, que le salut de la patrie, inspirent, toutes les occasions de signaler ses défenseurs ; mais s'il falloit nommer tous ceux qui, chaque jour, ont bien mérité d'elle, il faudroit les nommer tous.

Aux traits de bravoure se réunissent ceux de bienfaisance, et l'ame sensible se plait à les peindre comme à les partager.

Le citoyen Dervieu, lieutenant des grenadiers de *Guillaume Tell*, blessé le 13 août à la terrasse *Panthod*, ayant rejoint sa compagnie, consacre au soulagement des incendiés et à celui des blessés, la paie qu'il a reçue pendant le temps qu'il est resté dans une inaction forcée. Ce sont les expres-

sions même de sa lettre, adressée au citoyen Durif, membre du Comité de Surveillance et de Salut public, en date du 9 du présent.

Les officiers de santé qui dirigent le service des hôpitaux ambulans et sédentaires, ont aussi des droits à l'estime de leurs concitoyens; leur zèle et leurs succès leur méritent la plus entière confiance, et les cœurs reconnoissans réservent pour eux ce prix flatteur, qui n'est apprécié que par l'homme vertueux et le vrai républicain; ils ont solennellement renoncé à toute espèce d'honoraires de la part des blessés qui se feront traiter dans leur domicile; mais comme ils ne peuvent s'absenter trop long-temps de leurs postes dans des momens si pressans, ils invitent les personnes qui seroient dans ce cas, à se faire transporter, après le premier pansement, dans les hôpitaux sédentaires ou à l'hôpital militaire; elles y seront soignées plus exactement que dans leurs domiciles.

Des renforts nous arrivent de plusieurs endroits; les campagnes commencent peut-être à reconnoître qu'elles servent des tyrans, en s'efforçant de détruire une cité qui est la source de leur aisance et même de leur richesse. L'évidence de l'injustice, les considérations de l'intérêt particulier, brisent les ressorts de la crainte. Dans peu, Crancé pourra reconnoître une vérité sans cesse répétée aux despotes, sans avoir pu les corriger; c'est que l'abus du pouvoir en amène la chute, et que celui qui n'est obéi que par l'effroi qu'il inspire, ne tarde pas à être la victime de ses excès : ils ne sont peut-être pas si éloignés qu'on le pense, les jours de la justice et de la liberté.

Signé, GILBERT, président; et ROUBIÈS, secrétaire.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 1793, l'an second de la République
une et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Le public désire connoître les faits qui l'intéressent ; un bulletin composé pour l'en instruire, doit répondre à son attente ; et si l'on n'a rien à lui apprendre, à quoi bon écrire et publier des phrases insignifiantes ? A quoi peut servir la fastidieuse répétition de ce qu'on a déjà dit, et de ce que chacun sait ?

Pour éviter cet abus, il convient de rassembler les faits qui méritent de fixer l'attention, dans des momens surtout où elle ne doit se porter que sur de grands objets. On préférera sans doute, à une feuille quotidienne absolument *vide*, celle qui ne paraîtra que pour annoncer ou confirmer des anecdotes vraies, des nouvelles sûres.

Crancé croit toujours vomir, avec ses bouches d'airain, la mort et l'épouvante ; il fait la guerre à nos propriétés, il renverse les toits et les cheminées, atteint quelques personnes, dont la plupart sont victimes de leur imprudence, et ne voit, n'entend rien qui lui prouve l'abatement de nos forces et de notre courage, sur lequel il fonde principalement son espoir.

Une ville dont les habitans industrieux, occupés de travaux paisibles, ne connoissent pas même les armes terribles avec lesquelles on les attaque, est assiégée depuis près de quarante jours; elle est cernée de toutes parts, exposée au feu le plus vif, et les subsistances y abondent encore; les convois de toute espèce y entrent, escortés d'un petit nombre de braves guerriers, qui mettent en fuite des légions entières d'ennemis, font mordre la poussière à des centaines, conduisent chaque jour dans la cité une multitude de prisonniers, et ne se reposent de leurs fatigues qu'en volant à de nouveaux dangers.

Peuple de Lyon, votre résistance étonne vos contemporains, elle sera l'objet de l'admiration de la postérité; l'histoire lui apprendra quelles furent vos vertus et que Précý fut votre général.

Nous sommes instruits que l'armée piémontoise et ses alliés, après avoir défait les bataillons de la République, se sont portés à Grenoble, et s'avancent à grands pas sous nos murs.

Faut-il que nous soyons réduits à désirer l'approche des ennemis, pour voir cesser nos malheurs? Faut-il que des François combattent des François, au moment où ils devoient se réunir pour l'intérêt commun? Puissent Crancé et ses complices expier leurs crimes contre la Nation, à laquelle ils forgent des chaînes nouvelles? Puissent leurs descendans être exilés à jamais d'une terre qu'ils ont souillée par leurs forfaits! Nos vœux ne seront pas impuissans : une proscription universelle, l'horreur des siècles à venir, seront leur salaire; sous les ruines dont ils couvrent la cité, on élèvera le monument de leur opprobre, le signe perpétuel de leurs barbares excès. Nous allons encore en retracer les funestes consequences; elles sont les mêmes pour toute la République.

Sur le rapport fait à l'assemblée de la Convention, dans la séance du 2 de ce mois, Robespierre et Nioche dirent : « Qu'il n'y avoit pas un instant à perdre, « qu'il falloit sur le champ envoyer à Dubois Crancé, afin qu'il ne s'amusat pas à « la moutarde, qu'il falloit qu'il rasât Lyon, ou qu'il le réduisit d'une manière ou « d'autre, et qu'il se rendit à Paris avec ses troupes. »

Ainsi Crancé, malgré les dangers de la France, épuse tous les efforts de sa rage impuissante contre une ville de la République, tandis que la République entière l'appelle à son secours!

Par une lettre du 28 août, Crancé et Gauthier annoncent à la Convention : « Qu'ils ont beaucoup de prisonniers Lyonnais convaincus d'avoir séduit et rompu leurs troupes à prix d'or, et que pour les juger ils ont établi des tribunaux « militaires, dont ils demandent la confirmation. »

Mais ce qui doit exciter nos plus vifs regrets, est d'avoir la confirmation de la descente des Anglois, et des suites qu'elle peut avoir.

Dans le *Moniteur* du 5, séance du 4, des Représentans font part à la Convention de plusieurs dépêches, entre autres des députés du peuple entrés à Marseille avec Carteaux : Ces dépêches apprennent que les Toulonnais ont arboré la cocarde blanche et proclamé Louis XVII. On y lit une proclamation de l'amiral Howe, qui porte : « Que si Marseille et Toulon se prononcent franchement en faveur de « la monarchie, le peuple de Provence recevra les secours de l'escadre angloise. »

Les mêmes Représentans informent la Convention, que huit vaisseaux anglois sont entrés dans Toulon. Le Comité des sections de la même ville annonce : « Que

« deux députés de la Convention, et les parens de deux autres, sont arrêtés en otage; que 30,000 tant Anglois qu'Espagnols, vont arriver et que Marseille et Toulon sont sous leur protection. »

Dans le journal intitulé *Correspondance politique de Paris et des départemens*, en date du 5 septembre, on lit : Que les lettres particulières de Toulon annoncent que le pavillon blanc y est dressé, qu'on y porte la cocarde blanche, et que Louis XVII y est reconnu en qualité de *souverain*, une proclamation de l'amiral de l'escadre angloise, est conçue en ces termes : « Vous avez assassiné la vertu, préconisé le crime; l'anarchie s'est placée sur les débris du trône: secondez nos efforts, et nous ferons succéder chez vous, à quatre années de tourmens et d'angoisses, le repos, le bonheur et la liberté, dont vous n'avez que l'ombre. Il n'est qu'un seul moyen de remédier à vos maux : c'est de relever le trône. Confiez-vous à la générosité d'une nation pleine de *loyauté*, et vos malheurs finiront, etc. »

François, voilà l'ouvrage de vos Représentans! Voilà les fruits qu'ont produits les divisions, les fureurs de partis, l'ambition et la scélératesse des députés que vous avez nommés dans la persuasion qu'ils achèveraient l'édifice de la liberté! Ce sont eux qui en ont sappé les fondemens, qui ont introduit les étrangers dans le territoire de la République pour oser y dicter impérieusement des lois, pour vous présenter des fers.... Et ces mandataires infidèles seroient impunis! Vous ne seriez pas vengés! Non, il est une justice à laquelle ils ne peuvent échapper, celle du peuple dont ils ont trahi la confiance, dont ils ont abandonné si lâchement les droits.

Pour se former une idée de la situation de Paris, il suffit de faire connaître ici les vœux émis par les sections; elles invitent tous les ouvriers, autres que ceux employés pour la République, à fermer leurs ateliers. Ainsi les travaux et le commerce y sont sans activité, comme en cette ville. Les sections ont demandé qu'il n'y eût qu'une seule espèce de pain : autre conformité.

Dans la séance du 5, Gaston a dit : « Que les contre révolutionnaires du dedans, ceux de Bordeaux, ceux de Lyon, ceux de toutes les villes rebelles, sont réfugiés à Paris; qu'il faut s'en saisir, qu'il faut les frapper. »

Barrère a prétendu : « Qu'on préparoit à Paris une révolution sectionnaire, comme elle avoit eu lieu à Lyon, à Marseille, à Toulon. »

Danton a proposé un tribunal révolutionnaire, « sous-divisé en sections en assez grand nombre, pour que dans chacune et chaque jour, un aristocrate, un *scélérat* paie de sa tête ses forfaits. »

Dans la séance du 6, Desfieux raisonnant comme le père Duchesne, demande à l'assemblée, « Douze tribunaux révolutionnaires pour juger Marie-Antoinette, Brissot, Gensonné, etc., etc... en débarrassant ces tribunaux des formes légales qui ne sont que ridicules.... »

Ce même député propose d'ordonner « aux comités révolutionnaires lorsqu'ils renfermeront des patriotes surs, qui connaîtront leurs voisins qui auront fréquenté leurs sections, de faire une liste des gens suspects, et de les faire arrêter. »

Ce qui concourt à prouver le déplorable état de Paris, est l'observation d'un député relativement aux sections : « Elles sont, dit-il, dans un état de trouble et

« de dissension qui les met dans l'impossibilité de faire de bons choix pour composer les tribunaux révolutionnaires. » Ajoutons à cela qu'un décret ordonne : « La levée d'une armée de 6,000 hommes pour procurer des subsistances à Paris et purger la République des aristocrates. »

Ce tableau est effrayant sans doute; et sous le fléau qui nous accable, quoique nos cœurs ne paroissent devoir être accessibles qu'au sentiment de nos malheurs, nous éprouvons qu'il en est encore qui ajoutent à ce que nous ressentons. La patrie déchirée de toutes parts, offre un de ces spectacles qui excite à la fois la sensibilité de l'égoïste le plus endurci, et l'indignation de tous les gens de bien.

Nous réparons avec le plus vif empressement l'omission de deux noms qui doivent occuper une place dans les annales de la cité, avec ceux des braves marins qui ont prévenu l'embrasement du pont Saint-Clair; ces citoyens sont :

Théophile Bichon aîné, au port de la Feuillée.

Jean-Pierre Vourpre, du port du Temple.

Les corps administratifs du département de Rhône et Loire réunis, ont arrêté qu'il seroit décerné une médaille à ceux qui auroient bien mérité de la cité pendant le siège; cette médaille présentera d'un côté une couronne de chêne au milieu de laquelle on lira ces mots : *Récompense civique*; de l'autre une renommée dans le drapeau de laquelle on lira ceux-ci : *Lyon assiégé reconnaissant*, et dans l'exergue, le millésime 1793. Le citoyen Coinde, maire, a donné l'idée de cette médaille.

Le citoyen général a proposé de l'accorder à des canonniers qui se sont distingués par plusieurs actes de bravoure, et qui ont refusé le partage d'une somme de 1,200 livres, qu'un citoyen a déposée pour leur être distribuée. Le citoyen Coinde a été chargé de veiller à l'exécution de la médaille.

Les habitants de la commune de Violet, près de Tarare, sont partis le 10 de leur commune, au nombre de 40, et ont amené avec eux 20 bœufs, 10 veaux, et 2 coquetiers, en offrant d'alimenter les troupes Lyonnaises, si elles marchaient de leur côté. Ce n'est qu'après avoir couru plusieurs dangers, qu'ils sont parvenus à se rendre en cette ville.

Quel exemple pour les communes aveuglées par nos ennemis! Combien elles auront à se reprocher de s'être jetées dans un parti si contraire à leurs devoirs et à leurs intérêts!

Signé, MONTVIOL, président; ROUBIÈS, secrétaire.

A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Des 16 et 17 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Il est affligeant d'avoir sans cesse à retracer des faits qui humilient l'espèce humaine, et qui attestent l'étrange abus qu'elle peut faire de ses facultés morales. Parmi ceux dont la mémoire a été conservée, il n'en est point qui démontre cette vérité avec plus d'évidence que ceux dont nous sommes les témoins. L'opinion de ceux qui croient l'homme essentiellement méchant, pourroit être justifiée par les événemens actuels.

Ayons donc, puisqu'il le faut, le courage de remplir la tâche pénible que nous nous sommes imposée; consignons encore ici de nouvelles preuves

des égaremens de la raison, et surtout des malheurs et des crimes qui en sont les funestes conséquences.

Dans le *Journal de Correspondance politique de Paris et des départemens*, on remarque le discours du Représentant *Drouet*, dans la séance du 7 du courant; nous en transcrivons les fragmens : « François, à quoi vous a servi
« la modération? Qu'avons-nous besoin de notre réputation en Europe?
« Notre générosité a passé pour faiblesse..... Entraînés par des vues de
« philosophie, vous avez épargné des *traîtres*..... Quel a été le succès de
« cette aveugle clémence...? *de tous côtés* ne nous appelle-t-on pas des
« scélérats, des brigands, des assassins?... Eh bien, puisque notre modé-
« ration ne nous a servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peu-
« ple; soyons brigands..... ce mot effraie votre vertu; c'est votre justice
« que je réclame : je ne veux point de *demi-justice*.....

« Vous avez ordonné que les gens suspects seroient arrêtés; je voudrois
« que vous déclarassiez que, si la liberté étoit en péril, vous les *massacre-*
« *riez* impitoyablement; que vous ne rendrez aux tyrans la terre de la li-
« berté que couverte de cadavres. Faites cette déclaration solennelle....
« Cette mesure paroîtra exagérée : peu m'importe; je vous la propose; la
« France la jugera.

« Je demande que le conseil général d'une commune, ou le comité ré-
« volutionnaire, en déclarant un homme *suspect*, n'ait pas besoin de don-
« ner ses motifs.....

Le même député s'étoit écrié dans la séance du 5 : « Soyons brigands s'il
« le faut et *versons le sang*. » Sur quelques murmures il se reprit et dit :
« *Soyons révolutionnaires*; » Ce qui prouve qu'il ne met pas une grande
différence entre les brigands et les révolutionnaires. A la suite de ce dis-
cours, *Brissot*, *Vergniaud*, *Goussonné*, *Clavière*, *Lebrun*, et quelques au-
tres députés, avec *Baudry*, secrétaire, ont été traduits au tribunal révolu-
tionnaire en vertu d'un décret.

Dans le *Républicain François*, du samedi 7 du présent, on voit que *Robespierre* dit en parlant de la détresse et de la misère des habitants de Paris : « Si les fermiers *opulens* ne veulent être que les *sang-sues* du peuple,
« nous les livrerons au peuple lui-même; si nous trouvons trop d'obsta-

« cles à faire *justice* des traîtres, des conspirateurs, des accapareurs, nous
 « dirons au peuple de se faire *justice*..... Ces scélérats ont voulu égorger
 « la Convention nationale, les *jacobins*, les patriotes; ils ont cherché à
 « leur aliéner le peuple en leur attribuant les maux dont ils l'ont rendu
 « victime : on assure que *Pache* dans ce moment est assiégé, non par le
 « peuple, mais par des intrigans. »

Un citoyen annonce « Qu'un attroupement considérable de malveillans
 « a lieu dans la place de la commune, que *Pache* y est insulté, et que
 « quelques voix y demandent le *duc d'York* pour roi. »

Robespierre propose que la Convention, les sociétés populaires, les sections, le peuple entier de Paris, se réunissent pour empêcher les coups qu'on s'apprête à porter aux autorités constituées.

Royèr dénonce *Barrère* et *Cambon* du comité de *Salut public*, à l'occasion d'un propos de ceux-ci tenu au député *Loys*, qui le lui a répété. *Loys* étant à *Auxerre*, leur a entendu dire : « L'état dans lequel se trouvent au-
 « jourd'hui Marseille et Lyon, n'est pas un état de *rébellion* : leurs de-
 « mandes sont justes, leurs réclamations légitimes. »

Robespierre veut aussitôt qu'on éclaircisse le fait; il paroît condamner *Cambon* et s'intéresser à *Barrère*; les choses semblent en être restées là. C'est pendant ces tristes démêlés, ces insignifiantes délibérations, que le peuple souffre, qu'il s'agite, qu'il s'efforce de rompre les fers dont le poids l'accable, en lui parlant sans cesse de la liberté qu'on lui promet et qu'il attend encore.

Le 4 du présent, tous les sans-culottes de Paris se rendirent au Conseil de la commune, pour demander qu'il fût pris sur-le-champ des mesures pour approvisionner Paris. *Chaumet* pour apaiser leurs murmures, proposa l'établissement d'une armée révolutionnaire qui exterminerait sur-le-champ et sans formalités préalables, tous les accapareurs de grains et les contre-révolutionnaires. On laisse à penser si le moyen de *Chaumet* n'est pas le meilleur pour procurer du pain aux Parisiens.

Dans la séance des *Jacobins* du 2 de ce mois, *Hébert* étoit monté à la tribune; il demanda de nouveau la tête de *Brissot*, *Vergniaud* et d'*Antoinette*; puis se levant, il dit : « Si le peuple est de mon avis, qu'il se lève,

« qu'il parle. » A ces mots chacun dit *oui ! oui !* les mains, les cannes, les chapeaux, les sabres furent levés en signe d'adhésion (qu'on n'oublie pas que la scène se passe aux *Jacobins*.) Alors le père Duchêne, c'est-à-dire *Hébert*, termina ainsi sa motion : « Que tous ces scélérats soient transportés sur-le-champ à la Conciergerie ; que les sections se réunissent en masse à la Convention pour demander leurs têtes, et qu'on établisse enfin douze tribunaux révolutionnaires. On va me dire qu'il est difficile de dresser l'acte d'accusation : donnez-moi une plume et de l'encre, en trois minutes cela sera fait, et demain *Brissot* est à l'échafaud. Je demanderai, 1° le projet de fédéraliser la France a-t-il existé ? La question est déjà résolue ; 2° *Brissot* était-il un des chefs de ce projet ? Personne n'en doute ; tirez la conséquence. Vous voyez que si l'on vouloit, les scélérats n'existeroient plus ; je ne vois que ce moyen pour purger la France, mettons-le donc à exécution. » Les propositions d'*Hébert* sont adoptées.

Dans la séance de la Convention du 5, le procureur de la commune est admis à la barre ; il annonce « que les ouvriers de différentes professions se sont rassemblés à cinq heures du matin, d'abord sur les boulevards, et ensuite vers la Maison commune. » L'assemblée lui délivre un extrait de la séance du 4, contenant les articles décrétés sur les subsistances.

Après une longue discussion, la Convention a défendu le commerce des grains jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sauf les modifications qui seront faites dans la suite à la loi. Il y aura un *maximum* du prix des grains ; celui du quintal de froment de première qualité ne pourra excéder quatorze livres dans toute l'étendue de la République.

Après ces nouvelles qui donnent une idée de la situation de Paris et des mouvemens convulsifs qui l'agitent, mouvemens qui font pressentir quelques-uns de ces événemens qui n'y ont déjà que trop signalé les fureurs de l'esprit de parti, ou peut-être l'approche des ennemis extérieurs ; nous allons passer aux détails relatifs aux autres villes de la République.

Le journal intitulé *Correspondance*, du 6 du présent, porte « qu'on n'a aucune nouvelle de Lyon depuis le 24 août ; qu'on disoit que les Lyonnais se préparaient à faire une vigoureuse et nombreuse sortie, et que le

« feu des assiégés avoit brûlé la Guillotière. Bordeaux est en pleine famine ;
 » on y est réduit à manger du riz. »

« Dietrick, ancien maire de Strasbourg, est actuellement à l'Abbaye.
 « On assure que Marie-Antoinette est malade à la Conciergerie ; elle
 « éprouve, dit-on, des *coliques violentes* : le Tribunal révolutionnaire lui
 « a envoyé un médecin assermenté. »

Dans le même journal que nous venons de citer, on lit une lettre du 27 août, qui annonce « que l'ennemi vient de remporter un avantage assez
 « considérable ; il s'est emparé, sans coup-férir, d'un retranchement près
 « de la forêt de *Lilliers* ; les troupes de la République ont été mises en
 « désordre ; l'ennemi occupe les palissades dont nous vous parlons : les
 « bandes prussiennes font des progrès rapides ; elles dévastent toutes les
 « campagnes du Quesnoy, de Château-Cambrésis, et des environs de Lan-
 « drecies ; les belles récoltes de ces pays deviennent leur proie. »

Dans la séance de la Convention, en date du 3, un député extraordinaire de la Société populaire de Toulouse, est admis à la barre ; il dit : « Les
 « malveillans s'agitent dans le Midi ; le peuple y est travaillé dans tous les
 « sens. Un courrier extraordinaire envoyé au patriote *Vadier*, lui a apporté
 « la nouvelle qu'il s'était formé un *noyau* de contre-révolution dans le dis-
 « trict de Rieux : déjà un grand nombre est rassemblé dans une plaine voi-
 « sine de Mirepoix ; les aristocrates et les fédéralistes sont à leur tête. L'Es-
 « pagnol..... » Ici l'orateur est interrompu. Il alloit sans doute révéler
 publiquement des vérités qu'on ne vouloit pas entendre ; il est renvoyé
 au Comité de Salut public.

Une pièce intitulée *Paméla* ayant été jouée aux François, trois jours après les acteurs de ce théâtre ont été mis en état d'arrestation. François de Neuchâteau, auteur de la pièce, a subi le même sort, quoique la pièce eût été approuvée par le Comité de *Salut public*. Les *Jacobins* ont été alarmés des deux vers suivans, dont leur secte doit craindre en effet l'appli-
 cation :

Ah ! les persécuteurs sont les plus condamnables,
 Et les plus tolérans sont les plus estimables.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connoître la touche, le genre

épistolaire d'un *misérable* nommé *Lafaye*, se qualifiant de commissaire du pouvoir exécutif, attaché aux députés *Javogues* et *Reverchon*. Sa lettre est datée du camp de *Limonest* et adressée à la *Société mère* ou *marâtre*, les Jacobins de Paris; elle est du 26 du mois dernier. « Les muscadins de Lyon
« sont au bout de leur *peloton*, le feu prend partout; leur arsenal, le quar-
« tier Saint-Clair, les Cordeliers, la place des *Terreaux* et la *Guillotière*
« sont entièrement brûlés et dévastés : cependant les muscadins ne se ren-
« dent pas; mais il faudra bien qu'ils viennent à *jubé*. Hier un *boulet* de ca-
« non est tombé sur la *voûte d'une cave*, où plus de cinq cents de ces gredins
« étoient renfermés avec leur *sequelle*; le canon *perce...* et saute *musca-*
« *din!*..... (on rit dans l'assemblée), ils sont allés dans l'autre monde don-
« ner des nouvelles de la *contre-révolution*. Nous ne voulions pas tirer sur
« l'hôpital; mais nous nous sommes apperçus que cet asyle leur servoit de
« retraite : nos grenadiers y mettent le feu; le magasin à poudre *vient de*
« *sauter*..... Grand Dieu! le joli feu d'artifice! je n'ai jamais vu de spectacle
« plus divertissant! Nous voyons encore le feu; les femmes et les enfans
« sont occupés à l'éteindre, tandis que les hommes nous mettent en joue.
« Ils n'ont de vivrés que pour les combattans, les autres font comme ils
« peuvent. Nos ennemis sont désespérés; ils ne peuvent nous atteindre,
« car nous les attaquons pendant la nuit : tout favorise nos desseins. S'ils
« ont brûlé quelques maisons du faubourg que nous occupons, elles seront
« rebâties aux frais de la Nation, comme nous l'avons promis aux proprié-
« taires.

« Dans ce moment Kellermann ordonne de cesser le feu; on accorde
« aux rebelles douze heures. Les chefs veulent consulter le peuple pour
« savoir ce qu'il veut... Sans doute il voudra la paix; car les *bons sans-*
« *culottes* chérissent la *Montagne*, et d'ailleurs ils ne peuvent résister, etc. »

Le plus profond, le plus juste mépris, empêche toute réflexion sur cette lettre, qui annonce un cœur aussi corrompu que méchant.

Dans la séance des Jacobins, du 2 du présent, on a lu une lettre datée de Carrouge, du 27 août, où l'on s'exprime ainsi : « Envoyez-nous des se-
« cours si vous voulez sauver cette ville et ses environs. Nous venons d'avoir
« une affaire avec les Piémontois; ils ont eu l'avantage; l'ennemi s'est

« emparé de quelques postes importants : si l'on ne s'oppose pas à ses progrès, le département du Mont-Blanc sera bientôt en leur puissance..... »
(Il s'élève quelques murmures.)

Le feu continu et violent de Crancé n'a pas eu presque d'interruption depuis trois jours.... Il se sent vivement pressé ; il est appelé par ses collègues à Paris ; il craint ceux qui s'avancent vers nous : dans cette extrémité il s'efforce d'entrer dans une ville qui lui serviroit de retraite, ainsi qu'à ses complices ; convaincu qu'il sera contraint de lever un siège qu'il s'étoit flatté de terminer en vingt-quatre heures, il se venge de l'inutilité de ses efforts.

Des chasseurs de Marseille, étant à un poste avancé des Brotteaux, dit la maison *Vionet*, ont vu dans la nuit du 16 au 17, une patrouille ennemie s'avancer sur eux ; ils sont restés dans le silence et le meilleur ordre : l'ennemi a fait feu sur eux avec des carabines ; ils n'ont point riposté, se trouvant trop éloignés pour la portée du fusil, et ils ont tenu ferme, avec ce sang-froid qui caractérise le vrai soldat : l'ennemi s'est replié.

Puisse cet exemple trouver des imitateurs dans tous nos citoyens-soldats ! Avec du courage et de la discipline ils sont sûrs de vaincre ; sans la discipline, le courage nuit souvent au lieu de servir : l'unité de forces et d'action assure la victoire ; une valeur aveugle et précipitée conduit presque toujours à la défaite. Qu'ils voient sans cesse la patrie expirante leur tendre les bras ; qu'ils se pénètrent de tous les maux dont elle seroit accablée si elle succomboit sous les coups des brigands qui l'attaquent, et qu'ils considèrent qu'elle n'a qu'eux seuls pour défenseurs et pour appuis.

Signé, MONTVIOL, président ; ROUBIÉS, secrétaire.



BULLETIN

DU DEPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

Des 18, 19, 20, 21 et 22 septembre 1793, l'an second de la République une et indivisible.

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Notre courage épuise la féroce et barbare activité des assiégeans : la preuve la plus certaine de la nécessité où ils sont de se retirer, est dans leurs *sommations* réitérées d'*ouvrir* nos portes et de nous *rendre*. On est bien étonné, et la postérité aura peine à croire que les délégués des Représentans d'un peuple libre osent parler, au nom d'une République entière, le langage du mensonge et de l'imposture ; qu'ils nous accusent d'un crime imaginaire pour se justifier de leurs crimes réels, et qu'après quarante-quatre jours de siège et d'un feu tel qu'il n'y en a peut-être jamais eu

d'exemple, ils proposent aux assiégés de mettre *bas les armes*, et de subir le sort des vaincus.

Qu'ils sont méprisables et vils ces hommes dont tous les moyens consistent dans l'artifice le plus grossier, dans les assertions dont la fausseté est démentie par les faits que la notoriété publique atteste, et que les papiers publics confirment ! Qu'ils sont coupables ceux qui ne rougissent pas d'invoquer la *nature* et la *justice*, lors même qu'ils se jouent de tous les principes de la morale, de l'humanité et de la vertu !

Châteauneuf-Randon, ci-devant marquis, somme les Lyonnais de se *rendre* ; il est accompagné de *Magnières* et *Couthon*, que la Convention associe à Crancé, Gauthier, Javogues, Reverchon et Laporte. Huit Représentans du peuple françois président à la destruction d'une ville libre, républicaine et françoise ! Huit législateurs commandent et font exécuter sous leurs yeux le meurtre, l'incendie et le pillage ! ils se lassent d'attendre leur *proie* ; la soif du sang les tourmente ; pour assouvir leur rage, il faut nous livrer sans réserve à eux et à leurs satellites. Deux sommations se succèdent : eh bien ils ont appris que la persécution éprouve l'âme des hommes courageux et libres ; ils connaissent, par les actions dont ils sont les témoins, que le peuple de Lyon est digne de la liberté, et de la gloire qui est déjà le prix de sa résistance à l'oppression et à la tyrannie ; son vœu est exprimé sous le fer, sous le feu de ses implacables ennemis ; il a délibéré, et sa résolution unanime a été de vaincre ou de mourir.

Peuple généreux ! combien tu es grand au milieu des décombres, au sein des privations que la nécessité et l'honneur t'imposent, parmi les périls que ta valeur surmonte, tes oppresseurs abattent les édifices qui n'attestent que tes richesses ; ils renversent les monumens que la bienfaisance et les arts ont érigés dans tes murs : sur leurs débris, vois s'élever des monumens que le temps ne peut altérer : ne considère que ton influence sur les destinées de la République, et des motifs si puissans te rendront invincible.

Jetons encore un coup d'œil sur le foyer d'où partent les malheurs que nous éprouvons : puissions-nous bientôt présenter à nos concitoyens un spectacle moins affligeant !

Dans le journal intitulé *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*,

on lit que *Royer*, curé de Châlons, s'est présenté à la société des jacobins ; il s'est justifié des accusations intentées contre lui, et a demandé que la *terreur* fût mise à l'ordre du jour. « *Les mesures doivent seules nous occuper*, a-t-il dit : exterminons d'abord les ennemis de l'intérieur, et nous ne ferons qu'un *déjeuner* des Prussiens, des Autrichiens, des Anglois, des Espagnols, etc., etc. »

Danton s'est écrié : « Les jacobins ne doivent marcher que pour porter de grands coups. Le peuple ne vit depuis long-temps que de larmes ; le peuple lui seul a combattu pour la liberté ; le peuple en a été le plus mal récompensé. Les *boutiquiers* et les *richards* ont désiré la révolution pour jouir des privilèges des nobles et des prêtres, pour s'approprier leurs biens ; ils ont aujourd'hui des *milliards*. Eh bien s'ils ne payent pas la dette de l'état, s'ils ne font pas disparaître la quantité d'assignats qui font hausser les denrées à un prix exorbitant, si les *sans-culottes* ne jouissent pas à leur tour de la révolution, nous recommencerons contre les riches et les financiers la même révolution que nous avons faite avec eux contre le clergé et contre les nobles. »

Dans le *Courrier universel*, on lit que *Barère* a communiqué à la Convention un projet d'adresse aux François, pour leur ouvrir les yeux sur ces hommes qui depuis si long-temps abusent de la crédulité du peuple et ne lui parlent que de *loix* et d'*ordre*, pour mieux cacher leurs trames *liberticides*..... Le projet est adopté.

Danton, en rendant au Comité la justice qui lui est due, se plaint « De ce qu'on a négligé les moyens politiques pour étouffer tous les germes de *fédéralisme* qui troublent la France, de ce qu'on n'a pas mis à profit les fonds destinés à cela : le *métal péruvien* auroit, dit-il, résonné sur les *clochers révoltés* d'une manière plus efficace et moins meurtrière que le *bronze* et l'*airain*. Il demande que le Comité fasse sans délai un rapport sur les moyens révolutionnaires qu'il a en son pouvoir, pour rendre à la République la ville de Toulon, celle de Lyon, et les autres villes *fédéralisées*. »

Gaston, qui n'a point oublié que ces moyens ont pacifié le Calvados, demande que *Danton* soit adjoint au Comité de Salut public. « Notre col-

« *lègue*, ajoute *Gaston*, a vraiment la tête révolutionnaire. » La proposition de *Gaston* est décrétée.

Dans le même journal, en date du 12, séance du 11, *Carteaux* a été nommé général à la place de *Brunet* pour l'armée d'Italie, et *D'Opel*, ci-devant médecin d'Annecy, remplace *Kellermann*, destitué.

Barère annonce que les nouvelles de la *Vendée* ne sont pas favorables, et que la division du général *Tunck* a été battue.

Dans le *Courrier universel*, du 13 de ce mois, on a lu à la séance du 11 une lettre du 9 de *Treillard* et *Berthier*, Représentans du peuple près l'armée du Nord, qui apprend la levée du siège de *Dunkerque*, et que les ennemis fuient le sol de la liberté.

Dans la séance du même jour aux *jacobins*, *Hébert* fait l'éloge du général *Rossignol*, nommé pour continuer l'expédition de la *Vendée*. *Danton* termine la discussion en demandant qu'on apprenne à *Rossignol* qu'il conserve l'estime de la Société, et qu'il est maître de tailler, de rogner à son gré. Les propositions sont adoptées.

Les réclamations les plus vives sont faites par plusieurs députés contre le général *Brunet*, *Pétion* et *Clavière*; ces deux derniers sont, le premier à l'Abbaye, et le second à la Conciergerie.

Dans les *Nouvelles politiques*, du 12 du présent, on lit une lettre de *Mâcon*, où l'on témoigne de l'inquiétude sur la longueur du siège de *Lyon*; on convient qu'il se fait une guerre de poste qui n'aboutit à aucun résultat, et qu'il n'y a que la célérité qui puisse opérer les succès.

On ajoute qu'il s'est fait une canonnade pendant deux jours, qu'ensuite elle s'est ralentie; que pendant ce temps-là les *Lyonnois* éteignent le feu de leurs maisons; qu'on exagère beaucoup le nombre des maisons brûlées; qu'il y en a tout au plus 80, selon le rapport d'une personne sortie de *Lyon*, encore parmi ces maisons, compte-t-on l'hôpital où sont les *sans-culottes*.

On lit encore dans ce journal, d'après le bulletin de l'armée campée à *Limonest*, que *Lyon* continue à être bombardé; que *Kellermann* est parti pour le *Mont-Blanc*, et qu'il est remplacé provisoirement par le général *Constand*; que le citoyen *Servan*, adjudant-général, qui avoit été fait pri-

sonnier il y a quelques jours, a été fusillé à la tête du camp de la Guillotière.

Ainsi nous avons la certitude des traitemens réservés à nos prisonniers ; des scélérats qui osent nous accuser d'avoir violé le droit des gens et de la nature, en coupant en petits morceaux un de leurs satellites, pendant que leur trompette étoit dans nos murs, joignent sans pudeur l'imposture à la cruauté ; ils nous imputent leurs forfaits : leurs prisonniers respirent. ils le savent ; nous leur prodiguons tous les soins que notre situation permet de leur donner. Et c'est nous qui foulons aux pieds les loix de l'humanité ! Quelle atrocité ! Quelle horreur ! non tant de crimes ne peuvent être impunis ! Le jour de la vengeance et de la justice va briller.

L'indignation est à son comble, lorsqu'on lit dans le journal que nous venons de citer, la lettre qu'ils n'ont pas rougi d'écrire à la Convention : ils mandent « qu'ayant entamé une action aux postes de Vaise, six cents « *muscadins* avaient fui devant trente *républicains*, qu'ils avoient des « *jambes de cerf* ; » et cependant ils conviennent que c'est une guerre de *poste très meurtrière*. On aperçoit que les contradictions ne leur coûtent rien ; ils écrivent comme ils agissent.

Samedi dernier il y a eu une action très vive à la Croix-Rousse, au cimetière.

Après avoir donné pendant une demi-heure, nos postes se sont repliés par ordre du général ; les ennemis, prenant cette retraite pour une déroute, ont poursuivi et attaqué vigoureusement les bataillons qui se reploient ; mais ils ont été à leur tour repoussés, et nos canons de la batterie *Gingère* en ont fait un grand carnage. Les bataillons qui se sont le plus distingués à ce poste sont ceux de l'Union, de la Convention et de Wasington.

Au poste du centre, l'attaque a été encore plus vive ; les ennemis sont venus jusqu'à monter sur nos redoutes, la baïonnette au bout du fusil ; mais un de nos braves canonniers a brûlé la cervelle au plus hardi, et il est même tombé dans la redoute. Au commencement de l'attaque, un de nos canonniers, craignant que le poste ne fût emporté, a eu le courage d'enclouer une pièce dont l'ennemi étoit presque maître. Là, les ennemis ont été repoussés avec autant de courage qu'au cimetière, et les gendarmes à

pied, ainsi que les grenadiers du Change, ont montré la plus grande valeur.

Le citoyen Général, toujours occupé des intérêts de la cité, et dont l'œil vigilant s'étend sur tous ceux que son génie fait mouvoir, nous a chargés de consigner ici une note d'autant plus précieuse, qu'elle est de sa main.

« La manière dont se sont comportés les canonniers dans l'attaque qui a eu lieu ce matin à la Croix-Rousse, mérite les plus grands éloges ; c'est une satisfaction bien flatteuse pour moi de rendre hommage à la bravoure de mes braves frères d'armes, et je vois avec plaisir que l'administration s'occupe de donner des témoignages éclatans de sa reconnaissance à tous ceux qui se distingueront, en faisant frapper des médailles qui seront la juste récompense due à la valeur.

« Après avoir parlé des canonniers, je m'empresse de rendre la même justice à tous les grenadiers et chasseurs : tous ont montré du courage, de l'énergie, et je jouis en commandant de si braves gens. Je vous prie d'insérer aussi dans votre Bulletin, que la prise du *cimetière* ne doit point alarmer les citoyens : ce poste peu important nous étoit plus à charge qu'utile, par le nombre d'hommes qu'il occupoit, et j'avois eu souvent envie de le faire abandonner. J'ai cru devoir à mes concitoyens cet avis ; je pense qu'il suffira pour détruire toute impression fâcheuse. »

Le Général estime qu'environ deux cents de nos ennemis ont *resté sur la place* ; nous avons eu un mort et quelques blessés.

La citoyenne Adrien, lyonnaise, s'est distinguée à l'action qui a eu lieu à la Croix-Rousse, samedi matin ; cette citoyenne, âgée de dix-huit ans, est au service de la cité depuis le 1^{er} de ce mois ; elle a été blessée à côté de son frère, canonnier, qui l'a été mortellement : elle a continué son service, malgré sa blessure. Nous saisissons avec empressement l'occasion que fournit un si bel exemple pour rendre à nos concitoyennes l'hommage qu'elles méritent : la fermeté, le courage, la patience, sont des vertus qui ne sont point étrangères à leur sexe ; qu'elles continuent à le prouver comme elles l'ont fait jusqu'ici, elles ne tarderont pas à en recueillir le fruit ; les malheurs de la cité touchent à leur terme.

Le citoyen Alexandre Meynâdier, capitaine des arquebusiers, atteste que

sa compagnie s'est distinguée par plusieurs traits de bravoure qui doivent trouver leur place à côté de ceux qui méritent la reconnaissance de la cité. Dans l'affaire du jeudi 19 de ce mois, au pont d'Alai, sa compagnie a tué un dragon à cheval, un soldat des volontaires et un canonnier des troupes de ligne; à la Croix-Rousse, aux postes avancés, deux soldats ennemis, dont un des troupes de ligne: dans différentes occasions, les arquebusiers en ont tué plus de quarante, sans y comprendre les blessés; le citoyen Meynadier en a tué deux avec une arquebuse, et a cassé la cuisse au troisième.

Nous nous hâtons de publier une nouvelle preuve de la bravoure des gendarmes à pied, dont nous sommes informés dans ce moment: à l'attaque que les ennemis ont faite samedi à la Croix-Rousse, les gendarmes ont fait des prodiges de valeur et d'intrépidité; on les a entendus crier plusieurs fois, après les décharges: Fondons sur eux à l'arme blanche.

Que n'avons-nous pas à espérer de tant de généreux défenseurs? que ne devons-nous pas attendre de notre héroïque persévérance? seroit-ce la menace ridicule des *soixante mille hommes* qu'on dit s'avancer contre nous, qui pourroit nous décourager? serions-nous assez foibles pour être épouvantés par des fables grossières? ces misérables ressources du crime, ces derniers efforts de nos cruels ennemis, pourroient-ils balancer les grands intérêts qui doivent nous animer, qui motivent notre résistance à l'oppression, à la tyrannie, à la perte de notre liberté, de notre vie, au massacre certain de nos familles, et au barbare triomphe des brigands qui nous assiègent.

Signé, MONTVIOL, président; ROUBIÈS, secrétaire-général.

A Lyon, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE,
aux halles de la Grenette. 1793.



BULLETIN

DU DÉPARTEMENT

DE RHONE ET LOIRE,

*Du 23 au 30 septembre 1793, l'an second de la République une
et indivisible.*

Imprimé par ordre du Comité général de Surveillance et de Salut public.

Il ne nous est plus possible d'informer nos lecteurs de ce qui se passe hors de l'enceinte de nos murs; nous sommes cernés de toutes parts, les nouvelles générales ne peuvent nous parvenir; mais le tableau de nos malheurs, la connoissance des actions qui signalent le courage et les vertus de nos concitoyens, suffisent sans doute pour exciter le plus vif intérêt.

Ne cessera-t-il donc jamais le funeste égarement de ceux qui se laissent commander par les plus criminels de tous les hommes? jusques à quand seront-ils les esclaves d'une poignée de tyrans, qui sont les ennemis de la

République plus encore que les puissances armées pour la détruire? quel sera le terme de cette étrange épidémie de l'esprit humain, qui couvre la France de ruines et de sang, qui forge des fers dans tous les départemens, en proclamant la liberté, qui renverse toutes les idées reçues en morale, en politique, en législation, pour établir un gouvernement dont on ose garantir la durée, sous lequel on promet le bonheur, et qu'on propose pour modèle à tous les peuples.

Comment pourroit s'élever cet édifice monstrueux dont les bases reposent sur l'erreur? Un bon gouvernement est le résultat des lumières de plusieurs siècles, l'ouvrage de la raison perfectionnée par l'expérience du cœur humain, par la connoissance profonde et réfléchie des causes qui ont occasionné la décadence et la chute des nations, qui, successivement, ont occupé le théâtre du monde. Or, on demande s'il en est aucune dont les législateurs aient publié les principes qu'on ne rougit point d'établir et de professer parmi nous, si ces législateurs, pour opérer la réforme des abus, ont commencé par semer les divisions, par fomenter les haines et toutes les passions qu'il importe le plus de réprimer pour réunir les hommes sous le joug nécessaire d'une autorité quelconque, pour les amener à cette égalité qui est la seule dont ils peuvent jouir dans l'état social, pour leur assurer la vraie liberté, celle de n'obéir qu'aux lois, d'en choisir les constituans et les dépositaires, et le droit d'être appelés, par le suffrage de leurs égaux, aux fonctions publiques?

Que diroient ces législateurs, ces philosophes, ces hommes que nous croyons surpasser en génie, en lumières, en expérience, s'ils voyoient ceux que nous avons élus pour nous donner des lois et nous rendre libres, former entre eux des partis, s'entre-déchirer, s'accuser réciproquement, se disputer le funeste avantage de grossir la foule de leurs prosélytes, se partager la République, nommer des généraux, lever des armées, assiéger des villes, les livrer au pillage, les réduire en cendres, en faire égorger les habitans après les avoir pros crits, et, foulant aux pieds l'humanité, la liberté, la justice, contempler avec la joie barbare des plus cruels despotes, le spectacle des maux qu'ils ordonnent, et s'applaudir de leurs affreux succès.

Combien ces législateurs seroient indignés, si on leur apprenoit que ceux qui se qualifient de Représentans du peuple près les armées destinées à repousser les ennemis qui envahissent le territoire, allument eux-mêmes le feu de la guerre civile au moment où cet ennemi approche, épuisent nos forces et nos finances pour nous détruire, au lieu de nous protéger, et refusent de se réunir à nous pour la défense commune ! alors ils diroient : « La France est la proie de quelques ambitieux obscurs qui, après avoir abattu le trône, s'emparent du sceptre, et préparent à leurs concitoyens des chaînes plus dures, plus insupportables, plus honteuses, que celles qu'ils ont brisées. »

Si l'on ajoutoit à ces réflexions celles qui naissent des moyens qu'ils emploient pour arriver à ce but, quelle seroit l'opinion des instituteurs célèbres de la Grèce et de Rome, s'ils assistoient à ces séances tumultueuses et bruyantes où s'agitent, où se balancent les destins de l'une des plus puissantes nations de l'univers ; si l'on prononçoit devant eux ces discours à la fois insensés et immoraux, où le brigandage et la violence sont érigés en principes, où les lois établies depuis quatre ans au milieu des orages et du choc de toutes les passions, dont l'observation a été si fréquemment, si solennellement jurée, sont anéanties par celles qui leur ont succédé, et qui maintenant sont toutes sans force, sans activité, par un décret qui déclare la nation *en état révolutionnaire* ; s'ils pénétraient dans cette autre assemblée où se réunissent les agitateurs, les corrupteurs du peuple, les maîtres, les dominateurs suprêmes de ceux qui, cédant à leur impulsion, décident avec une légèreté si téméraire, si coupable, les questions les plus importantes dont jamais la sagesse humaine se soit occupée ; s'ils entendoient l'un de ces prétendus amis du peuple, revêtu du caractère sacerdotal, mettre la terreur à l'ordre du jour, s'écrier qu'il voit par-tout des conspirateurs, qu'il faut exterminer sans pitié les gens suspects, pour ensuite ne faire qu'un déjeûner des puissances coalisées contre son pays ? Ces législateurs s'étonneraient sans doute de la patience d'un peuple assez aveugle pour souffrir impunément de tels outrages ; et peut-être croiroient-ils qu'il mérite les malheurs dont il a négligé de tarir la source, dont il ne veut pas même encore arrêter les progrès.

Que diroient enfin les Solon, les Lycurgue, les Caton, les Brutus, tous les amis de l'humanité, tous les héros du patriotisme, tous ceux qui n'ont vécu que pour être libres, que pour enseigner aux hommes à l'être, s'ils lisoient les recueils où sont consignés les maximes *politiques* et *morales* de nos législateurs, les motions incendiaires de nos *Clubistes*, les œuvres du père *Duchesne*, les arrêtés des *Jacobins*? n'en concluroient-ils pas que la raison, la vérité, la justice et les mœurs sont exilées d'un pays qui veut la liberté, qui se dit *Républicain* sans avoir ni lois ni mœurs, sans avoir posé aucun principe de gouvernement, et qui, parmi les ravages et les fléaux d'une guerre intestine et extérieure, croit encore qu'il peut imposer des lois à tous les peuples, et n'avoir pas besoin de la paix et de l'ordre pour être heureux et libre?

Non, ces projets destructeurs et liberticides ne s'accompliront pas; l'espoir des factieux qui déchirent la République avec autant d'audace que d'atrocité, sera trompé par l'événement: un grand peuple, avide du bonheur et de la liberté, a pu se faire illusion trop long-temps peut-être; mais son réveil sera terrible, sa vengeance n'en sera que plus éclatante pour avoir été suspendue; l'instant où il reconnoîtra son erreur et les crimes de ses tyrans, sera le terme d'un pouvoir usurpé. L'exemple de ses malheurs sera la leçon du monde et l'effroi de ceux qui seroient tentés d'en imiter les auteurs.

Lyonnois, votre résistance à l'oppression hâte cet heureux événement; c'est vous qui, en soutenant vos droits imprescriptibles et sacrés, consommez le grand ouvrage de la liberté de tous les François; c'est vous qui leur fournissez le modèle sublime de l'obéissance aux lois immuables de la justice et de la raison, du courage et de la persévérance avec lesquels on doit les défendre contre ceux qui se jouent insolemment de la confiance des peuples pour les tromper et les asservir. Encore quelques instans, et vous rompez les fers qui accablent votre patrie.

Ne croyez pas que vous eussiez évité les maux que vous éprouvez, en persistant à reconnoître la représentation nationale après l'arrestation de trente-quatre de ses membres. Vous êtes les victimes dévouées depuis long-temps par vos persécuteurs, à la mort et à l'esclavage; vous étiez com-

pris dans le plan qu'ils ont concerté de sang-froid pour affermir leur autorité, pour en exercer sans obstacle les actes arbitraires et tyranniques. Toutes les villes principales sont enveloppées avec vous dans la plus exécration des proscriptions ; Bordeaux, Marseille, essuient les traitemens qui vous étoient réservés : livrées comme vous à l'avidité, au despotisme de leur municipalité et des *Clubs*, ces villes ont voulu se soustraire à ce joug humiliant ; elles ont usé comme vous des droits que la Constitution leur assurait ; comme vous on les a qualifiées de *Rebelles* ; les départemens qui se sont réunis à elles ont été désignés sous le terme de *Fédérés* ; la résistance à l'oppression a été considérée comme un acte tendant à violer le serment de l'unité et de l'indivisibilité ; toutes les réclamations ont été écartées, toute justice a été déniée, les députés de ces villes n'ont pas été plus favorablement écoutés que les vôtres ; les troupes de la nation ont été rappelées des frontières ouvertes à l'ennemi ; des François ont été forcés de marcher contre des François ; le sang de nos frères a coulé sur le sol de la liberté ; au milieu des mêmes drapeaux flottans sur les champs de bataille, les généraux d'armée, commandés par des proconsuls, ont exercé leur barbare fureur dans tous les lieux où on leur a ordonné de porter le fer et la flamme ; ainsi la ville de Lille près d'Avignon, a été incendiée et pillée par Carteaux ; celle de Caen a subi le même sort ; ainsi la ville de Marseille, déchirée dans son sein par le choc des partis, a été livrée par la trahison, et ensanglantée par l'un de ces tribunaux que le despotisme a institués pour assouvir sa cruauté ; une foule de citoyens a péri sous la hache des bourreaux : ainsi vos Représentans veulent détruire toutes les grandes villes de la République, pour fixer leur résidence et le siège de la tyrannie dans Paris ; là, les forces réunies, les remparts hérissés de canons, les rendront inaccessibles aux murmures impuissans des François épars dans toute la République, n'ayant plus de centre de ralliement, et ne pouvant plus opposer de digue au torrent qui engloutira la liberté, les richesses et l'industrie nationales, tel est l'attentat inoui, le forfait sans exemple, médité, commis par vos Représentans, qui s'exécute par des compatriotes égarés et séduits par le langage imposteur de ceux qui les dirigent, par le fanatisme horrible qu'ils savent leur inspirer ; les autres sont attirés par

la promesse du pillage, par l'espoir de succéder aux propriétaires dont ils dévastent les possessions : c'est en imaginant, en multipliant les crimes ; qu'ils se flattent de parvenir à la souveraine puissance, au partage de la monarchie, qu'ils ont renversée pour lui substituer l'aristocratie vénitienne, dont le représentant *Danton* ou son collègue *Robespierre* se disputent la dignité de doge, de chef souverain, au mépris de l'égalité et de la liberté tant de fois proclamée, et de la Constitution acceptée le 10 août avec toute la pompe, la solennité et l'appareil qui en impose toujours à la multitude ignorante et crédule.

Soyons donc fermes et inébranlables dans la résolution généreuse que nous avons prise : nos principes sont connus de toute la République, nos ennemis les connoissent aussi, ils rougissent en secret des efforts que nous faisons pour échapper à la tyrannie ; notre courage, notre énergie, les étonnent ; ils ont éprouvé notre valeur dans la journée du 29 septembre, dans ce jour à jamais mémorable qui honore les vainqueurs du 29 mai, qui rappelle notre victoire sur l'anarchie, sur les tyrans subalternes qui nous opprimoient, et qui avoient lassé notre patience ; notre soumission aux lois, notre respect pour la volonté générale, exprimée par les décrets du corps législatif.

Lyonnois, n'oubliez jamais que les troupes de Crancé, après s'être presque introduites dans vos murs, après avoir forcé vos redoutes par la trahison des lâches, des scélérats que votre justice avoit épargnés, ont été repoussées dans trois attaques par vos braves citoyens-soldats, par cette brillante jeunesse, par cette intrépide cavalerie qui couroit à la gloire en s'immolant pour la cité qui les a vus naître, par ces généreux guerriers, l'espoir de leur famille et de la patrie, dont les victimes du sort des combats excitent nos larmes et nos vifs regrets, dont les noms seront gravés dans nos fastes pour arriver à l'immortalité avec ceux des compagnons, des émules de leurs exploits, qui ont aussi des droits sacrés à notre reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

N'oubliez pas que *Précý* vous ouvre la carrière de l'honneur, le chemin de la gloire ; suivez ses pas, combattez avec lui ; la défaite de vos ennemis est certaine. Plus de 1,200 ont mordu la poussière, 200 prisonniers, les

postes que vous avez repris, attestent les avantages signalés que vous avez remportés ; votre infanterie, vos canonniers, les gendarmes à pied et à cheval, ont fait des prodiges, tous ont concouru à vos triomphes, tous ont bien mérité de la cité et de leurs concitoyens : votre général leur a donné l'exemple, il a rallié ses troupes, a fondu le pistolet et le sabre à la main sur les redoutes, et a poursuivi l'ennemi au péril le plus imminent de sa vie, ayant eu un cheval tué et un autre blessé sous lui. Pourriez-vous hésiter à seconder le héros qui vous commande, et que vous avez appelé pour vous défendre ? Abandonneriez-vous les intérêts qu'il soutient avec vous ? Votre ville proscrite, condamnée aux flammes et au pillage ; la vertu succombant sous le crime ; vos femmes, vos mères, vos enfans, vos parens, vos amis, vos concitoyens égorgés, trainés sur l'échafaud, expirant dans l'ignominie des supplices ; vos cruels ennemis riant de leurs douleurs, se baignant dans leur sang, les insultant jusqu'à leurs derniers soupirs, se partageant leurs dépouilles, s'emparant de vos biens, renversant la cité jusque dans ses derniers fondemens, effaçant jusqu'aux vestiges de la place qu'elle occupe, et ne laissant que le monument affreux de leur vengeance déjà tracée par leurs mains impies et barbares : voilà ce qui doit allumer dans vos cœurs cet enthousiasme brûlant, cette héroïque intrépidité qui brave tous les dangers, enfante les miracles, et force la victoire à couronner les nobles efforts du courage.

Ne croyez pas d'échapper aux malheurs qui vous menacent et dont on ne vous présente encore ici qu'une foible image ; ne pensez pas qu'on exagère vos périls et les desseins affreux prémédités par vos ennemis ; n'attendez pas qu'ils distinguent dans la fureur qui les anime, les citoyens des différens partis dont ils supposent l'existence pour pallier leurs crimes : tous sont compris dans l'arrêt de sang et de mort qu'ils ont porté ; ni l'âge, ni le sexe, ni la pauvreté, ni la richesse, n'en seront exempts ; implacables, insensibles, ne respirant que le carnage, ne désirant que le butin, rien ne sera épargné. Le soif de l'or et du sang les a fait accourir ; ils brûlent de s'en rassasier ; tout ce qui vous appartient leur est promis, tout ce qui vous est cher leur est immolé. Des prisonniers faits à la journée du 29, assurent que Crancé a fait proclamer, à la tête de son armée, un

décret qui ordonne de presser le siège, et de passer indistinctement tous les habitans au fil de l'épée. Vingt-sept voitures sont arrivées dans le camp ennemi, chargées de matières combustibles, pour achever, s'ils entroient, la destruction et l'embrasement de la cité. Vous n'avez d'espoir que dans vos bras ; les circonstances vous en font une loi impérieuse ; votre salut et celui de tout ce qui vous intéresse, tient à votre valeur : ne démentez pas le caractère que vous avez soutenu jusqu'à présent ; soyez dignes de la réputation que vous avez acquise en conquérant la liberté : vous êtes républicains, vous êtes François ; vos ennemis sont des lâches ; vous les avez déjà vaincus ; paraissez encore, et ils n'oseront vous résister ; combattez, ils fuiront loin de vos murs, l'oppression cessera, la cité sera sauvée.

Signé, MONTVIOL, président ; ROUBIÈS, secrétaire.



BULLETINS

DES

AUTORITÉS MILITAIRES

CHARGÉES DU SIÈGE DE LYON,

Du 14 août au 10 octobre 1793.

Au quartier-général établi à la Pape sous Lyon, le 14 août 1793.
l'an 2 de la République française une et indivisible.

*Les Représentans du peuple, envoyés près l'armée des Alpes, aux membres
composant le Comité de Salut public.*

Nous vous envoyons deux arrêtés que les circonstances ont mis dans le cas de prendre.

Le premier porte démembrement du département de Rhône et Loire, et création provisoire d'un nouveau département composé de trois districts, qui formoient le ci-devant Forez.

Cette mesure nous a paru indispensable pour faire cesser l'autorité des rebelles de Lyon, sur une population de trois cent mille ames.

L'autre porte création d'une municipalité au faubourg de la Guillotière, et réunion de cette commune au district de Vienne, département de l'Isère.

Il falloit également soustraire le faubourg à la tyrannie des Lyonnais. Il avoit besoin d'une municipalité, et il nous a demandé sa réunion à l'Isère.

Nous espérons que les différentes mesures provisoires, dont la nécessité se fait sentir, seront approuvées par la Convention nationale; nous vous

invitons de proposer, ou faire proposer par le comité de division, le décret appratatif.

Nous sommes très-fraternellement vos collègues.

Arrêté pour faire bombarder, incendier et attaquer en même temps tous les quartiers de la ville de Lyon.

Les Représentans du peuple à l'armée des Alpes :

Considérant , que depuis six jours que l'armée de la République est devant Lyon, cette ville, bien loin de se soumettre aux décrets de la Convention, a constamment employé tous les moyens de séduction pour égarer les troupes ; qu'elle ne cesse de faire de grands préparatifs de défense ; que l'injure envers les Représentans du peuple, l'hypocrisie et la duplicité envers le général, la perfidie la plus atroce envers les troupes, ont été les seules réponses que les hommes qui gouvernent cette cité ont faites à toute proclamation, sommation, invitation même de rentrer dans l'ordre, avec promesse de fraternité, de respect pour les personnes et propriétés ;

Considérant qu'il existe dans Lyon une grande quantité d'émigrés, de prêtres réfractaires, ou d'étrangers, soudoyés par Pitt, qui gouvernent tout ; qu'ils ont déclaré qu'à eux seuls appartenoit toute l'autorité ; que les sections même ne pouvoient plus délibérer, puisque le peuple étant armé a perdu, disent-ils, son droit de délibération ; abus infâme que font des scélérats, des termes les plus sacrés de la constitution qu'ils abhorrent, pour contenir le malheureux peuple de Lyon dans l'aveuglement et l'esclavage, ainsi que pour le tenir en état de rébellion, sous le prétexte, également absurde, de résistance à l'oppression, comme s'il pouvoit y avoir oppression dans les lois conservatrices des intérêts du peuple, et émanées de la volonté de ses Représentans ;

Considérant que les mouvemens et les efforts des Marseillois et des Toulonnais, qui, ayant l'ennemi presque dans leurs ports, sont assez perfides

pour employer même les garnisons des vaisseaux contre une portion de l'armée de la République, commandée par le général de brigade Carteaux, ne tendent qu'à se rapprocher des Lyonnais, pour faire de cette ville le centre de la contre-révolution :

Que dans tout le Midi les aristocrates machinent de nouveau, et tentent un soulèvement ou une division en faveur des révoltés de Lyon :

Considérant que tant de manœuvres et de perversités ont comblé la mesure des indications, des forfaits, dont cherchent à se rendre coupables, envers la nation, les instigateurs de cette nouvelle Vendée, et que tout doit céder au salut de la République, arrêtent :

Que le général Kellerman est requis de faire à l'instant toutes les dispositions nécessaires pour incendier la ville de Lyon, et forcer en même temps, les hauteurs de la Croix-Rousse.

En conséquence, quatre mortiers seront passés de l'autre côté du Rhône, vers la Guillotière, pour tirer des bombes, sans relâche, sur les quartiers en face ; pendant ce temps, quatre pièces de 16, placés où il y en a déjà 2, échaufferont à boulets rouges tout le quartier de la porte Saint-Clair jusqu'à l'hôtel-de-ville.

Lorsque la ville sera incendiée dans quelque partie, il sera fait une attaque sur le faubourg de Vaise par le détachement, aux ordres de Rivas ; et une attaque de vive force, avec la plus grande partie de l'armée, sur les hauteurs de la Croix-Rousse, de manière à profiter du désordre pour emporter à la fois, tous les retranchemens.

Les Représentans du peuple déclarent au général Kellermann que c'est au nom du salut de la République qu'ils le requièrent d'exécuter rigoureusement ce plan, dans le délai de 24 heures, prenant sur eux la responsabilité des événemens, quant aux désastres qui peuvent en résulter pour la ville de Lyon ; et comptant sur son zèle et son intelligence, ainsi que sur la bravoure des troupes de la République pour son exécution.

Fait au quartier-général de la Pape, le 15 août.

Au quartier-général, à la Pape près Lyon, le 18 août 1793,
l'an II de la République française.

Lettre au Comité de Salut public.

CITOYENS NOS COLLÈGUES ,

Quoique notre lettre d'hier vous présente notre situation dans tout son jour, nous profitons d'un courrier que le général expédie à Paris, pour ajouter quelques détails.

Un de nos avant-postes se fusilla hier au soir avec les Lyonnais ; le triomphe couronna la bravoure des troupes de la République.

La nuit dernière nous a beaucoup servi pour établir nos batteries. Les bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets, la mèche est allumée, et, si les Lyonnais persistent encore dans leur rébellion, nous ferons la guerre demain au soir à la lueur des flammes qui dévoreront cette ville rebelle. Oui, encore quelques jours, et Isnard et ses partisans iront chercher sur quelle rive du Rhône Lyon a existé.

Un de nos collègues, Gauthier, part pour Chambéry avec le général Kellermann ; celui-ci reviendra dans trois jours. Nous avons cru cette mesure nécessaire, afin d'empêcher les progrès des Piémontois qui ont déjà envahi une partie de la frontière.

Nous resterons ici, et si la victoire sur Lyon répond à notre attente, comme nous avons lieu de le présumer, les Piémontois, qui sont certainement d'accord avec les Lyonnais, repasseront les Monts. Les Marseillais, déjà battus, rentreront dans leurs foyers, et il ne restera plus sur la partie méridionale, d'autres ennemis à vaincre que les Espagnols. Cette victoire sera aisée, puisque, de l'aveu des généraux et de nos collègues, députés aux Pyrénées, il ne faut que les troupes que vous avez déjà désignées pour repousser les Espagnols.

Voilà, citoyens nos collègues, la situation politique du Midi. Comptez sur notre zèle ; nous travaillerons nuit et jour jusqu'à ce que la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République soient établies sur des bases inébranlables.

Billet écrit par les Représentans au général commandant le camp de la Guillotière.

Les circonstances où se trouve la République, nécessitant une attaque sur la ville de Lyon avec des bombes et des boulets rouges, les Représentans du peuple requièrent le général commandant le camp devant la Guillotière, de protéger autant qu'il dépendra de lui, sans compromettre ses batteries, les maisons de la Charité et l'Hôpital dit l'Hôtel-Dieu.

Au camp de la Guillotière, ce 2 août, l'an 2 de la République.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ et CLAUDE JAVOGUES.

Au quartier-général de la Guillotière, le 23 août 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible.

L'adjudant-général, au citoyen Dubois-Crancé, Représentant du peuple.

Citoyen,

Toutes les dispositions ayant été prises pour tirer sur les rebelles de Lyon, le feu a commencé à 11 heures précises. On a observé la plus grande célérité à la batterie gauche de la Guillotière : il n'en a pas été de même à la batterie de 24. Le croiriez-vous, Citoyen, qu'il n'y avoit pas d'écouvillon à cette batterie ? la batterie de 16 à la droite de la Guillotière, composée de trois pièces, il n'y en a eu que deux qui ont tiré, la troisième nous est devenue inutile.

Le citoyen Salvat, capitaine d'artillerie, commandant la batterie de 16, vient d'être mis en état d'arrestation, d'après les ordres du citoyen Représentant qui est avec nous. Le détail de cette affaire seroit trop long ; je le réserve pour un temps plus tranquille. L'on vient de nous tirer à-peu-près

deux mille coups de canon ; nous n'avons perdu qu'un homme tué et un blessé : le feu vient cependant de se ralentir ; ils ne peuvent pas en dire autant que nous, nous avons mis le feu dans six endroits dans cette ville, et ils ne l'ont mis qu'à un seul endroit à la Guillotière.

Salut et fraternité.

Signé, NOËL.

Destination des batteries placées sur la rive gauche du Rhône contre la ville de Lyon, à l'extrémité du faubourg de la Guillotière.

La batterie de gauche, composée de trois mortiers de douze pouces et d'une pièce de 15, est destinée, avec ces trois mortiers, à bombarder le quartier de Bellecour, et celui derrière l'Hôpital, avec la pièce de 16, à chasser l'ennemi de la tourelle qu'il y a sur le pont de la Guillotière et à pénétrer dans Lyon jusqu'à la Saône, par la rue qui part dudit pont ; d'ailleurs, en la pointant sous un angle de cinq à six degrés, la même pièce peut porter son boulet sur le toit des maisons et y faire beaucoup de dégâts.

La batterie des trois mortiers de droite peut se diriger sur les maisons depuis la rue de la Comédie jusqu'à la place de Bellecour.

La batterie de trois pièces de 16, à environ deux cents pas sur la droite de cette dernière, contient trois pièces de 16 ; deux de ces pièces prennent d'écharpe le quartier Pérache ; la troisième frappe sous un angle presque droit, le quai du Rhône, et peut porter son boulet jusqu'à la place des Terreaux.

Enfin la quatrième batterie, composée de deux pièces de 24, est dirigée obliquement sur la redoute du pont Morand ; son objet est de renverser les maisons et les arbres qui la couvrent ; ce qui en diminuera considérablement la force dans le cas où l'on voudroit l'attaquer.

Il y aura de plus deux obusiers et deux pièces de 8, qui s'approcheront lorsque le feu des redoutes, à la tête du pont, sera éteint, et qu'on pourra

prendre des positions plus proches. Ces deux obusiers et ces deux pièces de 8, auront aussi le double objet de tirer sur les troupes qui voudroient sortir par le pont Morand et venir inquiéter nos batteries. Elles ne seront point en batterie et seront portées par-tout où besoin sera.

Il seroit à désirer aussi qu'on nous envoyât deux pièces de 12, pour remplacer les pièces de 24 qu'on nous a ôtées; mais il faudroit qu'elles soient accompagnées des canonniers pour les servir; elles seroient très-utiles pour détruire les ouvrages qui couvrent le pont Morand.

Un bataillon et un escadron de cavalerie seroient aussi extrêmement utiles. Je tiens une ligne très-longue, et je puis être attaqué sur trois points; ma défense et mon attaque nécessitent cette augmentation de force.

Signé, le général de brigade VAUBOIS.

Du 24 août.

Lettre au Comité de Salut public.

Citoyens nos Collègues,

L'invasion subite de la Tarantaise et de la Maurienne par les Piémontois, invasion combinée par la horde scélérate qui gouverne et domine Lyon, avoit jeté la plus grande alarme dans le département du Mont-Blanc et ceux circonvoisins. Nous avons résisté aux clameurs et à l'opinion prononcée même par les généraux, qu'il falloit retirer les troupes de devant Lyon pour les reporter aux frontières; nous avons toujours pensé que l'effort des Piémontois n'étoit qu'une ruse ou tentative pour former une diversion favorable aux Lyonnais; que le foyer de l'incendie étoit au centre de cette ville, et qu'en la réduisant, nous anéantissons du même coup tous les ennemis de la République aux Alpes et aux Pyrénées: en conséquence nous avons accédé au désir de Kellermann, de se transporter à l'embouchure des deux vallées pour y ranimer les troupes et leur indiquer des positions militaires; mais sous la condition qu'il seroit de retour en trois jours. Kel-

Kellermann a parfaitement bien rempli cette mission, et il est de retour à notre camp devant Lyon avec Gauthier, que nous avons chargé de l'accompagner et de pourvoir aux besoins des troupes. Nous avons fait arrêter Ledoyen, officier-général, commandant en Maurienne, que ses opinions antérieures sur Lyon et sa retraite précipitée nous ont rendu suspect.

Nous ferons passer incessamment les pièces.

Pendant la course rapide de Kellermann, nous avons cru que tous moyens de conciliation avec Lyon étoient épuisés ; nous avons pressé les travaux, ce qui a beaucoup flatté l'armée fatiguée de son inaction ; et le 22, à onze heures du soir, Lyon a été bombardé et canonné à boulets rouges. L'incendie s'est manifesté en huit endroits à la fois ; les quartiers de la ville qui paroissent le plus avoir souffert, sont les rues Mercière, Saint-Dominique et de l'Hôpital : partie des maisons de Bellecour ont été la proie des flammes ; plusieurs rues qui aboutissent à la place des Terreaux ne sont plus qu'un monceau de cendres. On évalue à deux mille personnes le monde qui a péri dans Lyon cette nuit.

On entendoit sur les toits, les gémissemens du peuple qui criait miséricorde : deux fois on a interrompu le feu ; mais les tigres qui gouvernent, n'ont répondu aux larmes des victimes qu'en accablant nos batteries et le faubourg de la Guillotière de plus de 1,500 boulets ou obus.

Nous avons donné deux jours de repos aux troupes épuisées de fatigue par les travaux antérieurs (1) ; nous avons voulu donner aussi le temps à ce malheureux peuple d'ouvrir enfin les yeux. Placé entre son salut et sa destruction, entre la Convention nationale et des contre-révolutionnaires, il ne devoit pas balancer ; cependant il ne nous arrive aucun acte de regret ; au contraire, le trompette qui nous a été envoyé pendant le feu et qui a porté un instant de joie dans nos ames, apportoit en réponse à une nouvelle et dernière proclamation, des injures pour nous, et la détermination de rester en révolte contre les décrets de la Convention.

Ce soir, on recommencera, et le feu sera encore plus nourri.

(1) Nous n'avions alors que 200 artilleurs.

Nous n'avons perdu que deux volontaires, et un de blessé, à une batterie; aux avant-postes, il y a un homme de tué.

Les troupes se sont parfaitement conduites; et si les rebelles, incommodés de notre feu, veulent tenter une sortie, on les attend de pied ferme.

Du camp de Calvire, le 25 août, l'an 2 de la République.

Les Représentans du peuple, etc., à la Convention nationale.

Citoyens nos Collègues,

Le feu a recommencé hier à quatre heures du soir, après trente heures inutilement livrées à la réflexion. Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte Saint-Clair; les bombes ont commencé leur effet à dix heures du soir; il n'a pas été conséquent jusqu'à minuit, mais à cette heure il s'est manifesté le plus terrible incendie vers le quai de la Saône. D'immenses magasins ont été la proie des flammes; et quoique le bombardement ait cessé à sept heures, l'incendie n'a rien perdu de son activité jusqu'à ce moment qu'il est cinq heures du soir.

On assure que Bellecour, l'arsenal, le port du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin et autres adjacentes, sont totalement incendiés; on peut évaluer la perte de ces deux nuits à 200 millions.

Nous avons envoyé cet après-midi un trompette à Lyon, y porter la lettre ci-jointe, quoiqu'on eût arboré sur les clochers le signe de la persistance dans la rebellion, le *drapeau noir*, nous avons donné trois heures pour y répondre. Ces trois heures passées, le bombardement recommencera. Pendant le bombardement, dans la nuit d'hier, on a attaqué de vive force deux redoutes des rebelles à la Croix-Rousse; elles ont été toutes

deux emportées malgré une grêle de balles et de boulets. Le général Dumuy, s'étant posté à l'avant-garde, comme un grenadier, y a eu son habit percé et sa canne brisée d'une décharge à mitraille. Les boulets pleuvoient autour de nous; cette nuit a eu un caractère de sévérité qui a peu d'exemples; on y a souvent croisé la baïonnette.

Nous avons eu dix hommes tués et trente-deux blessés; les redoutes des rebelles étoient jonchées de mort; mais ils ont profité de l'obscurité pour en emporter un grand nombre.

L'ennemi avoit aussi tenté une sortie du côté du Moulin-à-Vent, mais les gardes nationales de Grenoble, qui étoient de poste, l'ont fait rentrer avec beaucoup de rapidité, en laissant deux morts sur la place.

On fait deux remarques importantes: la première, c'est que ce sont presque toujours les mêmes hommes qui sont aux avant-postes; la seconde, c'est que parmi les morts on trouve un tiers de prêtres à-peu-près.

La Vendée du midi sera soufflée; mais il en coûtera à la République une de ses villes importantes et d'immenses accaparemens de marchandises.

Cartaux a repoussé les Marseillois jusque dans leurs murs; il est à Aix à portée de se renforcer d'une partie de l'armée de Nice.

Quant aux Piémontois, les troupes de la République les attendent avec une bonne contenance aux débouchés de la Maurienne et de la Tarentaise.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.

P. S. Je prie l'assemblée de vouloir bien prendre connoissance de mon dernier avis aux Lyonnais; ma situation est assez pénible pour qu'elle m'accorde cette grâce, et je lis dans mon cœur qu'il sera dans tous les cas ma justification.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ.

Les Représentans du peuple à l'armée des Alpes, aux Lyonnais.

L'armée de la République vous a fait bien du mal, parce que vous l'avez

voulu ; craignez que ce fléau ne s'augmente , et que votre entière destruction ne serve d'exemple à quiconque seroit tenté de vous imiter.

Nous vous envoyons le bulletin de la Convention nationale : vous y verrez que nous avons fait notre devoir, et vous ne doutez pas que nous persisterons dans l'exécution de ses ordres ; ne comptez plus sur les Piémontois , ils sont arrêtés à la sortie de la Maurienne ; ne comptez plus sur les Marseillois, ils ont été battus, ils sont rentrés à Marseille, et Cartaux est à Aix.

Ne comptez pas sur un acte de faiblesse de la part de la Convention ; vous le verrez par le dernier décret qu'elle a rendu à ce sujet.

Mais, pourquoi, en vous soumettant aux lois, donteriez-vous de son indulgence ?

Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres ; votre liberté ne peut être que celle que toute la France a jurée , tout autre acte de liberté prétendue est une rébellion contre la nation entière.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.

Le 25 août, l'an deuxième de la République.

Le 26 août, à une heure après midi.

Lettre des Représentans du peuple aux Lyonnais.

Les Représentans du peuple ont écrit hier à dix heures du soir aux citoyens de Lyon, et leur ont accordé un délai jusqu'à aujourd'hui midi ; le délai est passé : ils ont eu le temps de délibérer : toute tergiversation est inutile, l'armée va recevoir les ordres d'agir, jusqu'à ce qu'il ne reste plus de rebelles aux décrets de la Convention nationale.

Le rapport que vous a fait un de vos chefs est faux.

Lisez celui du général Dumuy.

Signé, etc.

RAPPORT.

Je certifie que les troupes de la division que je commande n'ont point tiré dès l'instant que j'en ai reçu l'ordre du général en chef Kellermann, et que les Lyonnais n'ont pas cessé de tirer leurs canons depuis cinq heures du matin jusqu'à sept.

Le général de division, FÉLIX DUMUY.

A la Pape, le 25 août 1793, l'an 2 de la République.

Le 28 août, l'an deuxième de la République.

Lettre des Représentans du peuple au Comité de Salut public.

Citoyens nos Collègues,

L'opiniâtreté de Lyon n'a point encore cédé ni aux remontrances, ni aux bombes, ni aux boulets.

Peut-être que la prise de possession de Marseille par l'armée aux ordres du général Cartaux aura quelque influence sur cette ville.

La nuit d'hier a été calme; on a donné du repos aux troupes. Le feu de la nuit d'avant-hier s'étoit manifesté en six endroits et brûloit encore hier matin.

Les femmes sortent en foule, et il paroît que les vivres comencent à

devenir rares. Si la colonne qui doit venir de Clermont avait fait son devoir, Lyon seroit maintenant rendu à la République.

Dans la nuit d'avant-hier les muscadins sont venus attaquer Rive-de-Gier; on leur a tué vingt-sept hommes, enlevé une pièce de canon et fait treize prisonniers, dont un de leurs chefs nommé Servan, fils d'un gros négociant. Il est bon que la Convention sache que toutes les fois que les Lyonnais se sont mesurés avec les troupes de la République ils ont été repoussés avec perte; que depuis le commencement de l'expédition nous n'avons eu que quinze hommes tués et une cinquantaine de blessés; qu'ainsi toutes les victoires dont ils se vantent sont des contes bleus pour maintenir le peuple dans son égarement.

Ce soir on recommence le bombardement; et dès que la garnison de Valenciennes sera arrivée, nous nous déciderons à une attaque de vive force dont nous croyons pouvoir garantir le succès.

La Pape, 31 août.

*Lettre des Représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes,
au Comité de Salut public.*

Citoyens nos Collègues,

La ville de Lyon a continué à éprouver pendant les nuits du 29 et du 30 de ce mois un bombardement qui a été moins vif que dans les nuits précédentes, parce qu'il se trouve quelques pièces d'artillerie endommagées, qui seront bientôt remplacées.

On nous assure que l'état-major des rebelles s'est établi du côté de Per-rache, pour être plus à portée de s'élever en cas d'événemens.

Les rebelles contiennent par la terreur une partie des citoyens : nous sommes informés qu'ils font journellement fusiller ceux qui se refusent ou

qui négligent de porter les armes avec eux, ou qui tiennent quelques propos contraires à leur plan.

L'émigration des vieillards, femmes et enfans de la classe pauvre, est prodigieuse : nous accueillons ces malheureuses victimes de l'aristocratie, et nous leur faisons donner par les districts les secours nécessaires.

Nous vous envoyons l'extrait d'un arrêté en date du 29 de ce mois, qui vous prouvera que nous ne négligeons pas la défense du département du Mont-Blanc, et que nous lui faisons passer toutes les forces dont nous pouvons disposer, sans compromettre celles qui sont devant Lyon.

Salut et fraternité.

Lettre des Représentans au Comité de Salut public.

Le 9 septembre, l'an deuxième de la République.

Depuis notre dernier courrier, on a été occupé à prolonger la ligne d'attaque sur le front de la ville, en attendant des approvisionnemens en mortiers, bombes et boulets.

Les batteries sont maintenant vis-à-vis le centre de la ville, à cent toises du pont Morand. Dans la nuit du 7 au 8 et du 8 au 9, on a fait feu de toutes les bouches; la ville a été battue de 500 bombes et 1,000 boulets rouges, sans pouvoir rien incendier.

On sait que les plus grandes précautions ont été prises : tous les quartiers exposés au bombardement ont été démeublés, les boiseries même et les fenêtres ont été enlevées : il ne reste donc que les charpentes sur lesquelles cinq à six mille pompiers surveillent constamment.

La nuit du 7 au 8, on avait dirigé contre le pont Morand un radeau chargé d'artifice, destiné à le faire sauter; le radeau est bien parvenu à sa destination; les Lyonnais, par un coup de hasard inoui, sont parvenus à couper la mèche d'un coup de fusil.

Les Lyonnais ont fait de tous côtés des redoutes et préparé de grands

moyens de défense. Nous n'avons en ce moment ni assez de forces, ni assez de bouches à feu et de munitions pour réduire cette ville de vive force, mais nous attendons un renfort qui va tout-à-coup leur en imposer; enfin, tous les départemens, éclairés sur la conduite des scélérats qui gouvernent dans cette cité contre-révolutionnaire, se sont levés; et vous pouvez compter que sous huit jours soixante mille hommes, pour ne pas dire cent, cerneront Lyon de manière à ne pas y laisser rien entrer et à le prendre de vive force en trois jours. Saint-Etienne est à nous, on marche sur Montbrison qui ne peut tenir, et de là on se portera sur Saint-Just devant Lyon.

Les rebelles ont fait une sortie sur le chemin du Bourbonnois, ils ont attaqué la redoute de Salvagny avec une sorte de fureur qui prouve combien leurs besoins s'augmentent; ils y ont été reçus par de braves républicains, ils ont emporté douze chariots de morts, un plus grand nombre de blessés : On assure que le commandant-général des rebelles, *Deprécy*, a été blessé mortellement d'une balle dans la poitrine; le bataillon de l'Arrière et les canonniers volontaires d'Autun se sont conduits avec une bravoure et un sang-froid sans exemple.

Pendant ce temps, Kellermann fait rétrograder les Piémontois, et les repousse dans le fond de la Maurienne, qu'ils ne tarderont pas à évacuer. Soyez donc tranquilles, nos collègues : nous espérons sous huit jours que Lyon sera réduit, et nous aurons bon nombre de braves républicains prêts à marcher contre les Anglois, les Piémontois et les Espagnols. Mais vous ne saviez pas que Lyon fût capable de résistance, que le peuple des départemens étoit égaré sur son compte, que votre armée étoit pleine d'espions et de corrupteurs, que nous manquions d'approvisionnemens de siège, et même que ne pouvant garder les débouchés du Forez, il étoit peut-être prudent de ne pas trop presser les rebelles avant d'être en force de ce côté, pour éviter que le débordement de ces coquins ne fit dans les montagnes une nouvelle Vendée.

Lettre du général Coustard.

Citoyens Représentans,

La prise de la maison Nérac ne nous a pas coûté un seul homme ; nous n'avons eu que deux blessés, pris deux pièces de canon de 4, et deux coffres, fait deux prisonniers qui sont dangereusement blessés ; l'un d'eux me paroît être une victime que les rebelles ont fait marcher, la baïonnette dans les reins.

Depuis sept heures du matin les rebelles font un feu infernal sur la maison Nérac : bombes, boulets, obus et mitraille y pleuvent comme grêle, ainsi que la mousqueterie. Ce feu nous coûte déjà environ vingt hommes, tant tués que blessés, dans le nombre desquels est le citoyen Leconte, chef de bataillon. Le feu est aux quatre coins de la maison Nérac : il nous y faudroit du huit, du douze ou du seize pour nous y faire respecter, et les deux pièces que nous avons envoyées à Lymonet nous font bien faute dans ce moment, ainsi que le bataillon de la Drome. *Je n'ai pu relever mes gardes aujourd'hui*, et il est de toute nécessité que le bataillon de la Drome nous rejoigne. J'attends votre réponse pour en faire passer l'ordre à Lymonet. Le général Rivas demande tout, garde tout, et prend tout ce qui passe chez lui ; il finiroit par s'adjuger toute l'armée.

Salut et fraternité.

Le général de division commandant l'armée devant Lyon,
GUY COUSTARD.

Le 17 septembre, l'an 2 de la République.

Lettre au Comité de Salut public.

Citoyens nos Collègues,

Nous avons vis-à-vis de Lyon des succès lents, à la vérité, mais ils sont

certain et utiles à la République; enfin, cette ville rebelle est cernée, tous ses avant-postes sont repliés, et elle n'a plus de ressource que dans son intérieur.

Nous vous adressons le dernier compte rendu par l'état-major, qui vous certifiera les faits, et il vous sera démontré que la situation de Lyon ne peut plus lui permettre une longue résistance.

Plusieurs principaux agens de la rebellion sont déjà dans nos mains. entre autres le maire de Saint-Etienne; nous tenons un ci-devant noble nommé de Meaux, chef des conspirateurs de Montbrison, qui forçoit dans les communes de descendre les battans des cloches, et pour nous servir de l'expression des gens du pays, *leur arrachoit la langue*, un nommé Stouder, fournisseur des équipages de l'armée, et qui les a livrés aux Lyonnais; un nommé Coindre, agent furieux de l'aristocratie, jadis procureur, et puis blessé au poste de la maison Nérac, comme adjudant-général de l'armée Lyonnaise. Nous vous adressons un extrait de l'arrêté des autorités de cette ville, qui prouve à la fois leur délire et leurs besoins.

Nous avons répondu par une proclamation dans laquelle nous déclarons que non seulement la République n'acquittera pas ces ridicules engagemens, mais que tous ceux qui seroient trouvés nantis de ces prétendus billets de confiance, seroient considérés comme participes de la rebellion.

Il est probable que d'après cet arrêté le trésor national ne sera pas obstrué par les porteurs de plusieurs créances.

Le pain d'avoine vaut déjà 15 sols à Lyon, la viande n'est employée que pour les malades; nous avons calculé les approvisionnemens de guerre des rebelles, sur l'état connu de l'arsenal dont ils s'étoient emparés, mais nous venons de découvrir qu'ils se servent de poudre fine de Berne pour leurs cartouches; on leur a pris aussi plusieurs fusils à canon d'Espagne.

Les colonnes qui cernent Lyon sont maintenant tellement liées, et les mesures ont été si bien prises qu'il ne peut passer un homme à cheval sortant de Lyon, qui ne soit arrêté sur telle route que ce soit; le feu de l'artillerie ne discontinue ni jour ni nuit; il écrase, mais ne brûle pas; dès que le feu se manifeste il est éteint de suite; nous n'avons pas assez de mor-

tiers , et c'est depuis le commencement du siège ce qui nous a manqué constamment, malgré les plus vives réclamations.

Nous n'avons pu encore nous procurer des souliers depuis huit mois ; on nous en a envoyé par grace deux mille paires pour quarante mille hommes qui sont tous pieds nus , nous ne savons à qui les donner. Voici un assignat piémontois et un lyonnais , ces pièces sont dignes de vos archives , celui de Lyon sur-tout y sera un monument éternel de sa honte et de son incivisme.

Salut et fraternité.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.

Au quartier-général de la Pape, le 18 septembre, l'an 2
de la République française.

Le général de l'armée est requis, attendu que la ville de Lyon est complètement cernée du jour d'hier à minuit, d'ordonner aux avant-postes de ne plus laisser passer personne sortant de Lyon :

La République retrouvera ses enfans dans Lyon lorsque l'armée y entrera.

Les Représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes,
Signé, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.

SOMMATION

AUX HABITANS DE LYON, AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Châteauneuf-Randon, Représentant du peuple, aux habitans de Lyon.

Un décret de la Convention nationale a nommé Couthon, Châteauneuf-

Randon et Maignet, adjoints à Dubois-Crancé, Gauthier, Reverchon, La-porte et Javogues, pour soumettre les rebelles de Lyon.

Le peuple des départemens de Rhône et Loire, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, et autres que nous dirigeons particulièrement, s'est levé en masse pour faire respecter ses lois dans la ville de Lyon; il veut que l'on s'y soumette sans réserve.

Habitans de Lyon! au nom du peuple françois, vous êtes sommés de reconnoître tous les décrets de la Convention nationale, de mettre bas les armes, et d'ouvrir vos portes.

Vous ne pouvez plus résister; soixante mille hommes vous entourent; vos intelligences avec les ennemis de la République sont détruites: les Piémontois sont chassés du Mont-Blanc, les Anglois et les Espagnols n'osent souiller plus long-temps le territoire de la liberté, dans Marseille ni dans Toulon.

Les Anglois et le duc d'Yorck ont été complètement battus à Dunkerque, ils fuient à grands pas le territoire françois. L'armée des alliés est entièrement dispersée, et tous leurs magasins sont en notre pouvoir. Par-tout le peuple françois fait triompher, sans réserve, les principes éternels et sacrés des droits de l'égalité et de la liberté.

Ouvrez vos portes, ou la vengeance du peuple est prête à éclater sur vous.

J'envoie cette sommation à mes collègues qui occupent les divers camps qui vous bombardent, afin de vous la faire parvenir, et pour les engager à faire cesser le feu des batteries dirigées contre vous, jusqu'à huit heures du soir.

Passé cette heure, la masse du peuple est prête à vous porter les derniers coups, et, dès ce moment-là les Représentans du peuple ne répondent plus de vos personnes ni de vos propriétés.

Ce 19 septembre 1793, l'an second de la République une et indivisible.

Signé. CHATEAUNEUF-RANDON.

Le général de brigade Vaubois, commandant le camp de la Guillotière,

est requis de faire porter la présente sommation par un trompette. Le feu de ses batteries sera suspendu jusqu'au retour du trompette.

Signé, DUBOIS-GRANCÉ, GAUTHIER et LAPORTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Châteauneuf-Randon, Représentant du peuple, aux habitans de Lyon.

Vous aviez violé et trahi tous les devoirs de la nature, et toutes les lois de la guerre, dans la journée d'hier : ceux de la nature, sur un de nos frères qu'une de vos patrouilles avoit blessé à la cuisse, et qu'elle a haché et coupé en petits morceaux ; les droits de la guerre, parce que le feu des batteries des camps qui vous cernent, et qui vous bombardoient, avoit cessé, et que le vôtre s'est fait entendre à sept heures et demie du soir, en face de la Guillotière, par où le trompette vous est parvenu : et cependant, vous aviez reçu la sommation du Peuple françois à six heures ; et cependant, malgré qu'il vous eût donné jusqu'à huit, votre trompette n'est arrivé qu'à neuf, sans apporter de réponse satisfaisante au vœu du peuple qui vous environne, et qui veut pénétrer dans Lyon.

En conséquence, le bombardement a dû recommencer, et il ne cessera que lorsque vous serez réduits, ou que vous aurez mis bas les armes et ouvert les portes.

Je vous le répète, les Représentans du peuple, sans ces prompts et dernières conditions, ne répondent plus de vos personnes ni de vos propriétés.

Ce 20 septembre 1793, l'an second de la République une et indivisible.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON.

Cette dépêche sera portée par un trompette jusqu'au premier poste seu-

lement; et la batterie qui est dirigée sur le pont de la Guillotière, suspendra son feu jusqu'à son retour. Le général Vaubois est requis de donner les ordres nécessaires.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON.

*Lettre des Représentans du peuple près l'armée des Alpes,
à la Convention nationale.*

Ce 27 septembre.

Citoyens nos Collègues,

Les colonnes de l'armée républicaine occupent maintenant tous les abords de la ville de Lyon à la portée du canon.

Dix mille hommes, sous les ordres du général Vaubois, occupent la plaine du côté de l'Isère, appuient leur droite à Sollière, et leur gauche à un pont de bateaux sur le Rhône. Cette division est celle qui a jusqu'ici bombardé Lyon, et qui couvre la sortie du pont Morand et celle de la Guillotière. Elle a maintenant douze mortiers, huit pièces de 24 et de 16, avec deux obusiers; ce qui fournit deux mille bombes ou boulets par jour. La division qui appuie sa droite à la rive droite du Rhône, vis-à-vis Sollière, et qui est destinée à attaquer Sainte-Foix et le fauxbourg Saint-Just, est de dix mille hommes commandés par le chef de brigade Vallette, et occupe la route du Forez et tous les débouchés jusqu'à Grezieux. Cette division a deux pièces de 16, deux de 8 et plusieurs de 4.

Une troisième division, commandée par l'adjudant-général Pinon, de dix à douze mille hommes, aussi avec trente pièces de canon de différens calibres, forme la chaîne entre Grezieux et la tour de Salvigny, et peut se porter, au besoin, à droite et à gauche.

Une quatrième, commandée par le général Rivas, de sept à huit mille

hommes, occupe l'espace qui est entre la tour de Salvigny, en passant par le Puits d'Or jusqu'à la rive droite de la Saône. Cette colonne a emporté, dans la journée d'avant-hier, avec une impétuosité vraiment républicaine, le château de la Ducherre, à une portée de fusil du fauxbourg de Vaise. Cette colonne a déjà deux pièces de 8, deux pièces de 16, deux obusiers, et huit mortiers qui sont prêts à y monter la batterie pour prendre en flanc le fauxbourg et le quartier Serin.

Enfin, une cinquième division de six à sept mille hommes occupe la rive gauche de la Saône et la rive droite du Rhône, le chemin de Genève, et tient en échec toutes les hauteurs de la Croix-Rousse avec huit pièces de gros calibre, deux obusiers et plusieurs pièces de 4.

Nous attendons encore seize pièces de gros calibre et dix mortiers pour écraser Lyon des hauteurs de Saint-Just. S'il n'est pas pris ou rendu dans huit jours, sa position devient bien critique; car, nous-mêmes, qui étions à l'endroit le plus inabordable, nous touchons au fauxbourg de la Croix-Rousse, par la prise de la maison Panto, de la maison Nérac et du cimetière de Cuires.

Hier, à l'attaque de ce cimetière, les soldats de la République ont fait des prodiges; ils ont escaladé un mur de vingt pieds de haut et se sont précipités de l'autre côté au travers d'une grêle de balles et de mitraille. Les rebelles ont fui jusqu'auprès du cheval blanc du général Précy, que nous voyions de loin, mais hors de la portée du canon. Sa vie est trop précieuse à ce que les Lyonnais appellent la patrie, pour la compromettre.

Les Lyonnais ont perdu à cette affaire une soixantaine d'hommes; nous avons fait treize prisonniers: ce sont presque tous des ouvriers en indiennes et Allemands. Châteauneuf-Randon a cru devoir annoncer aux Lyonnais l'arrivée des contingens des départemens voisins, par une proclamation dont il doit vous avoir envoyé copie.

Mais la réponse est trop curieuse par le ton mensonger et hypocrite qui y règne, pour que nous négligions de vous l'envoyer. Elle porte d'ailleurs un caractère de détresse que ces messieurs n'ont pas encore voulu avouer: nous avons cru devoir y répondre en marge, et nous vous envoyons les deux pièces telles que nous allons les publier dans l'armée.

La neige tombe à force dans les montagnes; et si les Piémontois ne les ont pas repassées, ils pourriront aux pieds.

Lestrade vient commander à Lyon : c'est un vieux soldat expérimenté et un brave Sans-culotte qui n'aime pas les lenteurs.

Il passe pour constant que Précý a promis sur sa tête aux Lyonnais le secours des Piémontois sous trois jours. C'est, sans doute, une malice : de peur d'être guillotiné, il veut se faire assassiner. Peu importe à la République : mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le peuple est dupe et victime de ces intrigans.

Vous connoissez bien maintenant notre situation : nous pouvons l'avouer à toute l'Europe sans crainte.

Vive la République!

DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.

Au quartier-général de la Férandière, ce 26 septembre 1793,
l'an 2 de la République une et indivisible.

L'arrêté que nous avons pris à l'égard des Lyonnais qui sortent de cette ville rebelle, me paroît inexécutable; on vient de me faire rapport qu'il y a une douzaine de personnes au premier poste de nos chasseurs; ceux-ci, fidèles à l'ordre de ne pas les laisser passer, les tiennent en arrêt; retournez à Lyon, disent les chasseurs, nous avons ordre de ne pas vous en laisser sortir : *tuez-nous plutôt, répondent ces misérables*, car si nous rentrons nous serons fusillés; une des femmes, en sortant, a enlevé deux fusils aux muscadins, et les apporte : *les chasseurs ont le cœur puvré; ils partagent leur pain avec les fugitifs*; l'adjudant-général Noël vient de me prévenir de ce qui se passe; il aura y bientôt une foule de personnes à chaque poste si nous ne prenons une mesure, et en définitive nous serions bien plus

embarrassés pour répartir une grande foule, que de déblayer les individus successivement à mesure qu'ils se présentent ; ainsi donc, voici le moyen que je proposerois pour éviter les embarras et mettre une bonne fois l'ordre à cela ; à mesure qu'il sortira un individu, il sera , comme ci-devant , conduit au comité lyonnais, pour y être reconnu et avoué pour patriote ou pour aristocrate et rebelle ; *si rebelle et aristocrate , en prison et puni selon les lois* ; si patriote , envoyé à dix, quinze ou vingt lieues, dans tel ou tel département qui sera indiqué, en ayant soin de répartir le nombre d'individus pour chaque département , en proportion des moyens connus de subsistances qu'il présente. On donneroit à chaque tête vingt-quatre ou trente sols de secours, et deux, trois ou quatre sols par lieue pour la route. Nous devons nous attendre , par exemple , qu'il sortira trente, quarante ou cinquante mille ames ; eh bien ! il faut d'avance que nous disions tel département en recevra tant , et donner en conséquence la destination pour ce département aux individus jusqu'à la concurrence déterminée ; tel autre département tant , et ainsi de suite. Si la quantité des fugitifs vient à excéder le nombre prévu, alors on fera une nouvelle répartition ; il faut un bureau de passe-port pour l'expédition, et des modèles imprimés de passe-port qu'il ne sera plus question que de remplir. Nous sommes encore bien heureux que ces coquins de muscadins ne fassent pas émigrer tout-à-coup trente ou quarante mille personnes qui viendroient nous inonder et absorber nos subsistances dans ces environs-ci ; il faut envoyer fort loin ou du moins assez loin tous ces individus, pour que l'armée ne perde pas ses ressources dans les environs par cette consommation accidentelle.

Voilà mes idées , je vous invite à les méditer, à les rectifier ; mais je persiste à penser que nous ne parviendrons pas à faire rentrer en ville tout ce qui sera mis dehors ; les coquins les chassent, et lorsque ces misérables sont repoussés par les nôtres, *les muscadins les fusillent et les mettent sur le carreau ; voilà ce qui est arrivé ; l'humanité souffre de voir de pareilles horreurs.*

Salut et fraternité.

Signé, DELAPORTE.

Du quartier-général de Saint-Genis-Laval, le 26 septembre 1793.
l'an 2 de la République une et indivisible.

*Lettre des Représentans du peuple Châteauneuf-Randon et Javogue,
à leur collègue Dubois-Crancé.*

Vous avez vu la position où nous nous trouvons , citoyen collègue, et la nécessité de s'emparer de Sainte-Foy où sont deux mille rebelles , l'élite des troupes lyonnaises ; vous connoissez la foiblesse de nos moyens , vous savez que le bataillon de l'Ardèche , qui est obligé de faire face à tout , et qui a été épuisé par les longues marches qu'il a faites , ne peut pas essayer tout seul les dragées des Lyonnais ; hier il y a eu une fusillade continuelle toute la journée , ce bataillon a eu quatorze blessés , et il y auroit de l'inhumanité de l'exposer tout seul ; il faut que les dangers soient partagés ; vous avez fait vous-même les reconnoissances , vous avez vu comme nous qu'il falloit s'emparer du poste important de Sainte-Foy , et je ne doute pas que la reddition de ce poste ne nous amène la reddition de la ville de Lyon ; la prise de ce poste est le prélude de la prise de Lyon ; les muscadins le sentent bien , aussi tournent-ils toutes leurs forces de ce côté-là , soit pour exécuter le plan de retraite qu'ils avoient médité pour aller dans le Forez , et se rendre de là à la Lozère ; il faut donc les forcer dans ce dernier retranchement , et encore une fois , je ne doute pas qu'étant maîtres de Sainte-Foy , nous ne le soyons de Lyon ; une déconfiture de deux mille muscadins qui y sont réfugiés , certainement , nous laisse les plus belles espérances ; mais le bataillon de l'Ardèche et la colonne de Randon , où il n'y a que des troupes de réquisition , ne peuvent pas faire tout seuls cette besogne ; le bataillon de l'Ardèche est harassé de fatigue et des combats continuels qu'il a essayés ; envoyez donc à la colonne de Valette les deux bataillons les plus exercés , l'un de la colonne de Vaubois , l'autre de la colonne de Caluire ; alors nous pourrons faire quelque chose , et en nous

emparant de Sainte-Foy , nous vous répondons que nous réduirons les Lyonnais à la dernière extrémité; vous avez vu par vous-même et vous en avez éprouvé les dangers plus que personne, qu'ils envoient leurs meilleures troupes dans le dehors; ainsi célérité et promptitude, vite nos deux bataillons; ils animeront le bataillon de l'Ardeche, harassé, et à l'envi les uns des autres, ils combattront les muscadins.

Salut et fraternité.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON et JAVOGUE.

Le 27 septembre.

*Les Représentans du peuple envoyés près l'armée des Alpes,
à la Convention nationale.*

Citoyens nos Collègues,

Aussitôt que nous avons connu l'arrivée des colonnes marchant sur Saint-Genis et sur Grezieux , pour achever le blocus de la ville de Lyon , nous nous sommes empressés de nous concerter avec nos collègues pour l'ensemble des mouvemens qui doivent réduire les rebelles à l'obéissance aux lois. Dubois-Crancé est parti pour visiter tous les postes , et dans sa course il a eu le plaisir de contribuer, avec Javogue , à emporter une des redoutes des plus importantes des Lyonnais au pont d'Oulins. Nous vous assurons que cette action très-chaude a eu tout le caractère qui convient à des républicains. Ne calculez pas l'événement par la perte que nous avons essuyée, puisqu'elle n'a été que de trois hommes; mais rendez justice aux braves volontaires du premier bataillon de l'Ardeche, qui, joints à un détachement de dragons à pied du 9^e régiment, ont emporté avec une vivacité sans égale un poste défendu par trois cents hommes, qu'il falloit atta-

quer de front et à découvert sur cent toises de longueur, défendu par un pont garni de chevaux de frise, par un retranchement précédé d'un fossé de dix pieds de profondeur sur toute la largeur du chemin, et appuyé de droite et de gauche par deux maisons crénelées. En moins de dix minutes le pont a été forcé, les retranchemens détruits, le fossé comblé, les maisons embrasées avec tout ce qu'elles contenoient, et les muscadins en déroute ont laissé une dizaine de morts sur la place.

Pendant ce temps, un détachement d'un bataillon du Gard emportoit une redoute parallèle au bas des Saussois de Perrache; la division de Calvire prenoit une autre redoute avec trois pièces de canon; celle amenée de Puy-de-Dôme par Châteauneuf-Randon et Maignet, sous les ordres de l'adjudant-général Pinon, s'emparoit de tous les avant-postes de Sainte-Foy; le camp de la Guillotière et celui de la Duchère couvroient la ville de feu. Vous voyez que tout le monde étoit occupé, et il y a lieu de présumer que bientôt les hauteurs de Sainte-Foy cesseront d'être un obstacle au châtiement des rebelles.

Leur fureur croît avec l'approche de la punition : réduits maintenant à une demi-livre de pain noir, mélangé d'avoine et de son, ils jettent dehors tous les malheureux qui n'ont pas la faculté de servir leur parti. Nous avons jugé devoir, après six semaines de complaisance, intercepter enfin toute sortie; mais ceux que nos avant-postes repousoient étoient fusillés à l'instant par les rebelles. Cette atrocité nous a déterminés à prendre l'arrêté ci-joint. Si nous nous sommes écartés des véritables principes de la guerre, nous espérons que la Convention ne verra dans notre conduite que le cri impérieux de l'humanité. Nous ne pouvons vous laisser ignorer un trait de barbarie sans exemple.

A l'attaque d'une redoute à Calvire, et qui fut emportée avec trois pièces de canon, un officier du troisième bataillon de l'Isère, nommé Guignet, fut criblé de mitrailles. Le feu croisé de plusieurs batteries des ennemis nous força d'abandonner cette redoute après l'avoir détruite, mais où étoit resté le malheureux officier renversé, et dont on voyoit de temps en temps le bras en l'air pour implorer des secours. Deux grenadiers, l'un après l'autre, s'y portèrent pour le sauver, et furent tués. On offrit aux Lyon-

nois de cesser le feu pour le laisser emporter, ou de le prendre eux-mêmes. Jamais ils ne voulurent, et le malheureux expira sous les yeux de ses camarades. Sa femme est venue nous demander des secours; elle n'a pas de fortune : son mari étoit lieutenant; nous la recommandons à la Convention, et nous lui avons donné un provisoire de cent écus.

Nous vous envoyons copie d'un procès-verbal de pièces trouvées sur un espion de Précý, le général des Lyonnais. Cette pièce est la cent millième preuve de la perfidie de cette race gomorréenne que le feu vient d'analyser, et que le fer va détruire.

Le général Doppet est arrivé hier; les Piémontois regagnent les hauteurs de la Maurienne et de la Tarentaise. On craint quelques mouvemens d'émigrés du côté de la Suisse, mais nous y pourvoirons.

Vive la République!

Au quartier-général de la Férandière, ce 30 septembre 1793,
l'an 2 de la République une et indivisible.

Lettre du général Vaubois.

Citoyen Représentant,

J'ai donné l'ordre, aussitôt votre lettre reçue, que l'on fasse passer deux pièces de 24 de l'autre côté; mais vous me demandez beaucoup de boulets, et nous en avons en tout quatre cents. De ces deux pièces, l'une sera bonne, et l'autre notre meilleure après très dégradée; il ne nous reste plus de boulets de 16.

Vous me mandez d'attaquer la redoute du pont : si l'attaque s'étoit soutenue hier comme elle alloit, on auroit sauté dedans; mais elle s'est arrêtée sur le champ : quelques troupes ont fouillé les maisons, l'ardeur du

butin et du vin en ont ralenti quelques unes ; il faut avouer aussi que la mitraille et les boulets y pleuvoient en feu croisé. J'assemble demain au matin les chefs, et nous conférerons sur cette expédition. Je crois réussir à enlever la redoute ; mais la destruction du pont me paroît le plus difficile : vous pensez bien que toutes les flûtes joueront sur cette tête de pont, car c'est un point où l'on peut frapper de jour comme de nuit. Ce diable de pont qui est pavé doit être dur à détruire. Si j'avois encore de fameux ouvriers avec de bons outils , ça iroit plus vite. Je suis aussi empressé que vous de le voir détruit, car en vérité les troupes que je commande ne montent guère dans cette immense plaine. Je crois qu'il seroit aussi favorable à notre expédition que l'on fit quelque chose à la Croix-Rousse ; ça pourroit inquiéter un peu ces quatre batteries des Colinettes qui nous chauffent si poliment.

J'ai tant tués que blessés environ cinquante hommes, comme vous le verrez par le rapport. Cette attaque alloit admirablement, je ne crois pas qu'on puisse se montrer avec plus de courage et d'intrépidité ; mais à la fin la cave au bon vin et à l'eau-de-vie s'est trouvée , et beaucoup se sont mis hors d'état de combattre : les braves chefs criaient , s'égosilloient , menaçoient, mais inutilement. Le nombre des coupables augmentoit toujours , il faut pourtant avouer que certains détachemens n'ont pas bougé. J'étois d'un humeur de chien , enfin j'ai fait faire la retraite. Je frémis quand je pense qu'il n'en faudroit pas davantage pour se faire repousser : nous n'aurons plus que de l'eau devant nous, pareil inconvénient ne se trouvera plus. La journée n'a pas été mauvaise malgré cela, et je crois leur avoir tué bien du monde ; j'aurois encore deux bataillons que ça me feroit plaisir. Soyez cependant persuadé que s'ils sortent, et que nous ne venions pas à bout de rompre le pont , que nous nous battons comme des diables ; mais il me faudroit du canon de campagne ; je n'en ai pour ainsi dire point, sur-tout venant d'en placer quatre pièces qui protègent le pont de Pérache dont nos frères sont maîtres : on m'a dépouillé, et on ne me donné rien.

Je suis fraternellement le général de brigade,

Signé, VAUBOIS.



Du quartier-général de Saint-Genis-Laval, le 30 septembre 1793,
l'an 2 de la République une et indivisible.

*Copie de la Lettre écrite par le citoyen Javogue à ses collègues,
au quartier-général de la Pape.*

Citoyens Collègues,

Voici un rapport exact de l'affaire qui eut lieu hier. Les généraux Dopet, Rivas et Vallette se concertèrent pour un plan d'attaque : il fut arrêté que le lendemain la colonne du Petit-Champagne, près de Sainte-Foy-lès-Lyon, attaqueroit les redoutes des rebelles en avant de Sainte-Foy, et que la colonne de Saint-Genis attaqueroit en même temps celles construites sur la rive du Rhône de la grande route de Pérache, et toutes les batteries placées sur les coteaux qui dominoient cette route : ce plan a été exécuté très-promptuellement. La division de Saint-Genis marchant sur quatre colonnes mit tant d'accord dans l'attaque, qu'elle enleva dans le même moment toutes les redoutes des rebelles avec une rapidité étonnante et un courage au-dessus de tout éloge : les troupes de la République s'emparèrent de cinq pièces de canon, deux de 8 et trois de 4, et poursuivirent les muscadins jusqu'aux portes de Lyon, qui ne trouvèrent leur salut que dans la fuite. Arrivés au pont de Pérache sous lequel les rebelles avoient placé trois tonneaux et plusieurs saucissons de poudre qui communiquoient à toutes les traverses du pont, ils voulurent le faire sauter ; mais un brave grenadier du bataillon de l'Arrière, nommé Chalemont, court sur la mèche et l'enlève ; ce héros, qui, par cette action, a sauvé la vie à un grand nombre de ses camarades qui auroient infailliblement péri par l'explosion de ce pont, et contribué à la perte des rebelles, a eu un pied enlevé par un boulet.

Les rebelles, au nombre de huit mille, essayèrent trois fois une sortie du côté du pont de Pérache ; mais les troupes de la République les atten-

dirent de pied ferme dans la redoute qu'elles leur avoient enlevée sur la rive droite du Rhône, au bout du pont : l'attaque fut des plus vives, mais si les rebelles attaquèrent en désespérés, les braves volontaires des bataillons de *l'Ardèche, Loir et Cher, la Charente, l'Arriège et du Gard*, se défendirent en vrais républicains, et trois fois les rebelles furent repoussés avec une perte considérable, car de cent cinquante hommes de cavalerie qui étoient à la tête de cette attaque, il s'en échappa tout au plus une douzaine.

Le général Vallette, craignant que le désespoir des rebelles ne les portât à essayer une sortie en masse du côté du pont de Pérache, après avoir fait abattre la redoute qu'avoient construite les muscadins au bout du pont sur la rive droite du Rhône, donna des ordres pour couper le pont, et fit retirer la troupe sur la rive gauche; quatre pièces de canon enfilent l'allée de Pérache et ôtent tout moyen aux muscadins de s'échapper : s'ils veulent faire des sorties, ils peuvent faire des ballons.

Les rebelles ont perdu dans cette affaire au moins quatre cents hommes tant tués que blessés; nous leur avons fait un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouve un monsieur commandant, un officier et deux comédiens qui jouent un f.... rôle.

Nous avons eu trente hommes tués et cinquante blessés, parmi lesquels se trouve le commandant de Loir et Cher, qui a eu le bras droit percé d'une balle : malgré sa blessure, il continuait de combattre en disant qu'il avoit un bras de bon; ses camarades furent obligés de l'enlever de force. Dans la nuit dernière, les rebelles sont venus faire une patrouille dans l'allée de Pérache; mais nos pièces de canon, qui battent cette allée, leur ont fait rebrousser chemin bien vite.

Nous avons perdu un attelage de trois mulets qui ont été tués : parmi les objets qui nous sont absolument nécessaires, et dont nous ne pouvons nous passer, il nous faut le remplacement de cet attelage tué, ensuite des attelages pour les cinq prises sur l'ennemi, dont deux de 8 et trois de 4, deux caissons de boulets de 8, trois de 4 et de la mèche; nous vous avons déjà demandé deux obusiers qui nous seront extrêmement utiles pour

balayer tout ce qui se présentera dans l'allée de Pérache : avec tous ces approvisionnemens et huit artilleurs, nous vous répondons que ça ira.

Salut et fraternité.

Signé, CLAUDE JAVOGUE.

P. S. Je vous annoncerai que beaucoup de l'élite des muscadins ont été tués, entr'autres le ci-devant marquis de Vichy, riche à cent mille écus de revenus. Nous avons quatorze prisonniers muscadins des plus huppés ; la boucherie a été bonne ; j'ai pris des renseignemens de ces prisonniers. Je vous envoie la liste des généraux des rebelles de Lyon : ce sont les nommés Précý, général en chef, Grandval, général à la Croix-Rousse, Vaugirard de Montbrison, général en Vaise, Durand, officier général, Champreux, idem, Rimbert de Merveaux, général, Foutelle et Combe. Nous avons pris le lieutenant-général de la cavalerie, qui s'appelle Bureau. De grace, faites-nous passer les objets que nous réclamons, et nous vous répondons de bien frotter les muscadins. Le pont est coupé de manière à ce que nos troupes y pourront entrer quand nous le jugerons à propos, nous avons fait brûler toutes les maisons qui joignent l'entrée de la Saulée de Pérache. Je vous aurois écrit plus tôt, mais quand on a été quatorze heures à cheval, on est fatigué et harassé.

La Pape, le 4 octobre 1793, l'an 2 de la République.

*Rapport d'un citoyen sorti ce matin de Lyon, fait au Représentant
du peuple Gauthier.*

Je pense que les rebelles vont manquer de subsistances.

On fait battre dans l'église de Saint-Jean des gerbes de blé qui ont été prises dans les campagnes, ce qui ne donnera pas un grand produit.

On ne donne du pain qu'à la troupe ; le citadin n'a que de l'avoine et des amandes.

La vache se vend 3 francs la livre, poids de quatorze onces.

Les chevaux tués dans la journée du 29 ont été vendus 40 sols la livre.

Le 30, le bataillon de la place des Cordeliers a refusé de continuer le service ; on l'a désarmé et on le fait travailler aux redoutes.

On se garantit de la bombe par le moyen de gens salariés par les propriétaires, à raison de 5 livres par nuit, lesquels jettent de l'eau et font appeler les pompiers.

Cinquante gendarmes ont aussi refusé de continuer le service.

Dans la journée du 29, beaucoup de gardes nationales quittèrent leur poste, et les officiers ôtèrent leurs épaulettes et rentrèrent en ville. Ils sont employés aux redoutes.

Signé, GAUTHIER.

Réflexions du général Rivas sur le projet d'emporter Lyon d'assaut,

ADRESSÉES AUX REPRÉSENTANS DU PEUPLE DUBOIS-CRANCÉ ET GAUTHIER.

Jamais opération n'a été plus importante pour la République que celle du siège de Lyon, et les événemens contraires que nous venons d'éprouver au Nord, à la Moselle, à la Vendée, ajoutant encore à cette importance, vous en avez conclu, Représentans, qu'il falloit, coûte qu'il coûte, en finir de ce siège trop long, et vous avez, en conséquence, pour le prendre deux ou trois fois vingt-quatre heures plus tôt, décidé qu'il falloit escalader Fourvières ; je vais vous soumettre des réflexions sur ce projet impraticable, que je ne crains pas de voir attaquées par tous les militaires éclairés que l'on mettra à même de les apprécier.

Les murs de Fourvières ont une hauteur qui m'a paru, ainsi qu'à plusieurs officiers et canonniers que j'ai consultés, être de vingt à quarante pieds : il y a un petit nombre d'exemples, entre autres celui de Mahon, où l'on ait escaladé des hauteurs de cette nature ; mais les circonstances et la

position étoient différentes. A Mahon, par exemple, le fort étoit très-petit : une fois au haut des remparts, il n'y avoit plus qu'à charger à la bayonnette ceux qui le défendoient; il y avoit six mille hommes au moins d'employés à cette attaque, et un plus grand nombre encore qui pouvoient la soutenir au besoin. Aucune de ces données ne convient à Fourvières; pour que l'attaque en pût être avantageuse, il faudroit y arriver avec la plus grande rapidité : or la chose est impossible au milieu des vignes qu'il faut traverser; le transport des échelles seules s'opposeroit à cette rapidité. Arrivé au pied du mur, il faudra non seulement le franchir du côté de l'attaque, mais encore élever les échelles pour les replacer de l'autre côté; ces échelles sont fort lourdes, on en convient : or je demande à tout homme de sang froid qui ne veut point se faire une illusion dangereuse, si tout cela peut s'exécuter sans qu'à chaque instant quelque accident ne dérange la marche de l'action. Il est évident que pour se former au-dedans de Fourvières de manière à pouvoir s'y soutenir, il faudroit y avoir en moins d'un quart-d'heure au moins trois cents hommes rassemblés sur un point : peut-on raisonnablement l'espérer de gens obligés de descendre une échelle de vingt pieds, au milieu des coups de fusils et de coups à mitraille dont on les accablera. Ce n'est pas tout : une fois établi au-dedans, il faudra encore emporter les redoutes qui y sont construites. De ce que les Lyonnais se sont défendus mollement à de grandes distances de leur ville, on en conclut que la même chose continuera d'exister pour les points majeurs et très-rapprochés qu'il leur importe de ne pas laisser forcer : cette conclusion me paroît manquer entièrement de justesse. Enfin, c'est avec trois mille hommes, en rassemblant tous les volontaires disponibles de cette colonne, que l'on est obligé de faire cette attaque; celle des hauteurs de Sainte-Foy, qui n'avoit pas la vingtième partie des difficultés de cette première, a mis deux cents hommes hors de combat : admettons que l'attaque de Fourvières n'en mettra que huit cents, l'armée sera manifestement trop affoiblie pour pouvoir se livrer ensuite avec avantage à des opérations ultérieures.

Vous croyez que les issues pratiquées par les Lyonnais au mur de Fourvières nous donneront des facilités; elles ne nous en donneront pas plus

que si il n'y en avoit point, parce que ces portes seront couvertes de madriers rassemblés à portée, et la première chose que les Lyonnais feront, sera de disposer ces madriers de manière à ce que l'entrée ne puisse pas nous servir.

Le général Doppet, dont je respecte également et les lumières et les talens, a dit que si nous étions forcés à une retraite, elle ne nous compromettrait pas, parce que nous la ferions sur notre seconde ligne placée dans nos batteries, Je ne crois pas d'abord, et je prends tous les volontaires à témoin de cette opinion, que nos batteries fussent défendues par nos gardes nationales requises, si quatre cents Lyonnais seulement les attaquoient en sortant de Saint-Just, pendant que nous serions occupés de l'attaque de Fourvières; mais il s'offre une autre observation bien plus importante encore, c'est que la retraite dont parle le général Doppet seroit physiquement impossible pour tout ce qui seroit dans Fourvières, et à qui il ne resteroit d'autre parti que celui de se faire égorger jusqu'au dernier ou de se rendre.

Je pourrais étayer ces observations de plusieurs autres apperçus qui serviroient à en assurer la solidité : je dirois que pour que l'attaque de Fourvières eût au moins une probabilité en sa faveur, il faudroit que cette attaque devînt générale : or il est de fait que très-peu praticable à Calvire, elle ne l'est pas à la Guillotière; ainsi, en laissant précisément dans ces deux points ce qu'il faut pour se défendre avec peu de monde contre de très-grandes forces, les Lyonnais pourroient refluer dans cette partie.

Au reste, il existe un fait qui met dans l'heureuse impuissance de ne pas compromettre les destins de la République par l'escalade de Fourvières, c'est que les échelles que nous avons, sont manifestement trop courtes pour servir à cette escalade : ainsi nous serons obligés de prendre Fourvières en suivant les règles de l'art, soit en y pratiquant une brèche, soit en y attaquant le mineur ; et nous y arriverons quatre jours plus tard, mais nous y arriverons avec sûreté. On dit que les femmes corrompent nos volontaires; il y a une mesure révolutionnaire bien simple à prendre, c'est de les faire toutes passer sur les derrières : certes, cette mesure est plus facile que celle de se livrer à une expédition, qui, quand elle réussiroit par un concours de bonheur difficile à supposer, ne devroit jamais servir de règle, parce qu'il

faut au moins que de cent mauvais côtés, un projet en présente un bon pour pouvoir être adopté.

Du quartier-général de Sainte-Foy, le 5 octobre, l'an 2 de la République une et indivisible.

Le général de brigade, RIVAS.

Du quartier-général de Saint-Genis-Laval, ce 2 octobre 1793,
l'an 2 de la République une et indivisible.

Lettre du Représentant du peuple Javogue à son collègue Dubois-Crancé.

J'ai reçu, mon cher Crancé, votre lettre d'hier; je ne sais ce que veut faire la colonne de Châteauneuf-Randon; elle nous a soutiré cinq cents de nos meilleures troupes, de sorte que les deux bataillons que vous nous avez envoyés se réduisent à zéro : nous n'avons que très-peu de forces actuellement, tout se réduit à 1,050 hommes de troupes exercées; toute la grosse artillerie, partie des hussards, est réunie à la colonne de Randon : encore voudroit-on exiger qu'avec si peu de forces nous allions attaquer les premiers la ville de Lyon. Vous savez tout ce que notre petite colonne de Saint-Genis a fait : en trois jours de temps, elle a balayé les trois districts de Saint-Etienne, Montbrison et Roanne, de tous les brigands; rendue à Saint-Genis, elle a attaqué les trois redoutes où vous étiez à l'avant-garde; enfin elle est entrée la première à Lyon par le pont qui communique à la Saulée-Pérache; elle a fait un carnage effroyable des muscadins, et cela avec très-peu de moyens et une très-foible artillerie : vous voudrez donc veiller à ce que cette petite colonne, qui s'est si bien montrée, soit renforcée, et que les hommes des différens bataillons, dont je vous envoie la note, qui en ont été démembrés, lui soient restitués. J'ai appris que la garde nationale de Saint-Etienne avoit puissamment secondé les efforts de nos bataillons, et avoit paru au feu avec intrépidité : on vient de m'annoncer une nouvelle bien affligeante; nos braves gardes nationales de Saint-Etienne ont perdu aux Broteaux cinquante-six hommes. Je suis bien étonné que le général Vaubois expose ainsi aux avant-postes des gardes na-

tionales de réquisition, tandis que des bataillons bien exercés auroient pu bien étriller les muscadins, sans perdre du monde.

Si vous le jugez à propos, je vous attendrai demain chez Vaubois, à la Guillotière, à dix heures du matin, et nous conférerons avec Laporte de plusieurs objets essentiels; mais de grace, n'abandonnez pas la colonne de Saint-Genis, elle a fait beaucoup de choses avec des petites pièces de 4, et si nous avons eu de la grosse artillerie, nous aurions rasé huit mille muscadins qui étoient dans l'île Pérache.

Je suis, avec le plus sincère attachement, votre collègue,

CLAUDE JAVOGUE.

Au quartier-général de Sainte-Foy, le 7 octobre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible, à dix heures du soir.

Proclamation des Représentants du peuple Couthon, Maignet et Laporte, aux habitants de Lyon.

La Convention nationale vient de rappeler dans son sein les Représentans du peuple Dubois-Grancé; Châteauneuf-Randon et Gauthier, et c'est nous qu'elle charge maintenant de faire réduire cette ville rebelle. Habitans de Lyon, réfléchissez; nous vous sommons encore, au nom du peuple françois, levé contre vous, d'ouvrir vos portes, de poser les armes et de livrer les scélérats qui vous trompent, vous oppriment, vous perdent; à ce prix nous sommes vos frères. Que les hommes qui n'ont pas de crimes à se reprocher soient tranquilles; leurs personnes et leurs propriétés seront respectées. Le peuple et ses Représentans ne connoissent de volonté que celle de la loi, et la loi ne frappe que les coupables. Nous donnons ordre de suspendre le bombardement jusqu'à quatre heures du soir: si à cette heure votre réponse n'est pas arrivée, le feu du peuple reprend, et ne cessera plus que la justice nationale ne soit satisfaite.

Signé, COUTHON, MAIGNET et Séb. LAPORTE.

Ce jourd'hui mercredi, à neuf heures du soir.

Billet du général en chef Doppet au Représentant du peuple Gauthier.

Nous avons dans ce moment des preuves que les ennemis vont faire une sortie. Ne faites aucune fausse attaque comme il étoit convenu : tenez-vous sur la défensive; et si la sortie se faisoit de votre côté, demandez sur-le-champ des forces, et nous serons à votre secours; prenez toutes les précautions pour prévenir et arrêter l'émigration des rebelles.

La redoute de Saint-Iréné ou de Loyas est prise avec huit pièces de canon.
Le général en chef, DOPPET.

Copie d'un billet écrit par l'adjudant-général chef de brigade Thomas Sandos, au citoyen Gauthier, Représentant du peuple.

Au quartier-général de la Pape, des avant-postes de Saint-Clair,
à quatre heures et demie du matin.

Il nous arrive, dans la minute, citoyen Représentant, un muscadin qui m'annonce que Précý est à cheval avec son monde, et qu'il va faire une sortie; envoyez bien vite Bertrand ou mon adjoint Andrien au pont de la Pape, afin qu'on garde le pont. Moi, je réponds ici que vingt mille hommes ne me forceront pas : si vous voulez venir ici, vous le pouvez.

Signé, THOMAS SANDOS.

Ce 9 octobre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible.

*Lettre du Représentant du peuple Châteauneuf-Randon,
à son collègue Gauthier.*

J'ai formé, cher ami et collègue, l'avant-garde; j'ai pénétré toutes les rues, et le peuple assemblé a béni cette entrée, il avoit quitté ses armes :

les sans-culottes les reprennent pour se porter sur Vaise où se sont rassemblés les scélérats, qui y trouveront des obstacles pour sortir; nous allons les poursuivre et j'espère contribuer à vous porter leur tête. Couthon, Dubois-Crancé et nos autres collègues viennent jusqu'à Saint-Just, jusqu'à ce que vous ayez jugé prudent d'entrer; je les instruirai d'heure en heure.

Signé, CHATEAUNEUF-RANDON.

Lyon, le 10 octobre.

Lettre de Dubois-Crancé et Gauthier à la Convention.

Citoyens nos Collègues,

Nous sommes entrés dans Lyon sans aucun désordre, et les troupes de la République ont couronné leur immortelle conduite par des actes d'humanité. Personne n'a eu à se plaindre d'aucune violation; et les soldats ont, malgré leur fatigue, partagé leur pain avec les malheureuses victimes de l'aristocratie. La cohorte des rebelles est sortie, ainsi que nous l'avons prévu, par l'endroit le plus favorable pour eux, par Vaise, au nombre de quatre mille environ, avec du canon, des caissons chargés d'or, et la résolution de forcer le passage ou de périr. On avoit pris des mesures par-tout où l'on présumoit que pourroit déborder cette infâme cohorte; et d'après les rapports de ce soir, on leur a tué 1,500 hommes, fait 80 à 90 prisonniers, du nombre desquels se trouve Virieux, enlevé plusieurs pièces de canon, des caissons dont un chargé d'or. Les rebelles se sont divisés en plusieurs colonnes, et ce qui en reste a percé. On est à leur poursuite, et il faut espérer qu'il n'en parviendra pas un aux frontières.

Citoyens, c'est au milieu des embrassemens du peuple que nous avons reçu le décret de notre rappel: nous obéissons sans murmure; nous savons que nos collègues ont ordre d'examiner notre conduite: c'est précisément

(40)

ce que nous demandons, et c'est ainsi qu'on devrait toujours faire, même au sein de la victoire.

La République est donc assurée sur des bases inébranlables, puisqu'aucune considération, même de circonstances, ne peut atténuer sa justice.

Signé, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER.



FIN.